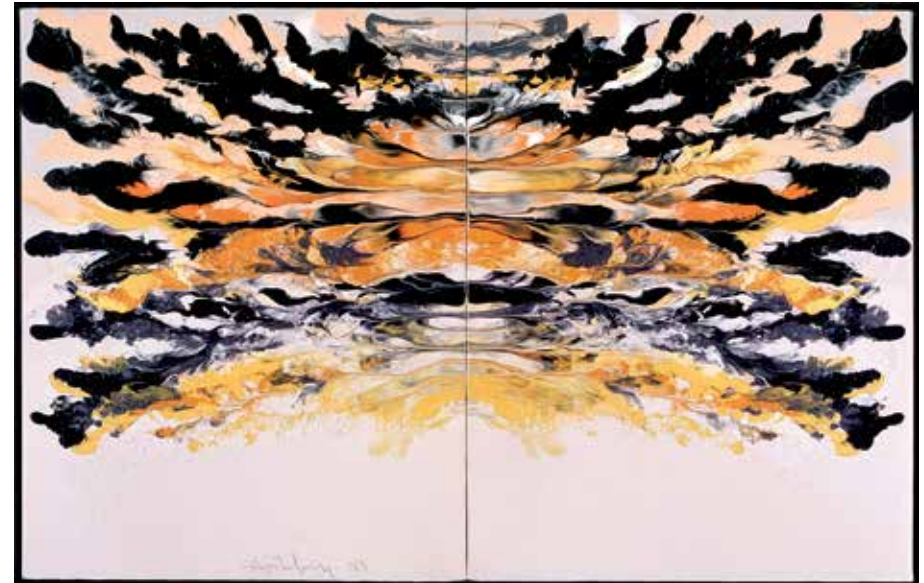


Janvier 2012

vol. CII no 1

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume CII numéro 1 – Janvier 2012



Francisation des milieux de travail
**Les gouvernements
prêchent-ils par l'exemple ?**

Valeurs et symboles

Pour une charte du civisme

Souper conférence 2011

L'Homme de Vitruve

L'Action
NATIONALE

volume CII numéro 1

JANVIER 2012

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture

JACQUES HURTUBISE

Orange tattu II, 1983, acrylique sur toile, collection du Musée régional de Rimouski (N.A.C. : 1999.21), Don de madame Hélène Roy et monsieur Jean-Marie Roy

PHOTO : MRDR

© SODRAC

Puisant à même la collection de l'artiste et de sa propre collection, le Musée régional de Rimouski présente près d'une trentaine d'œuvres donnant sur la longévité et le caractère de toute la carrière de Jacques Hurtubise. Plus de cinquante ans de peinture sont étalés afin d'en souligner la fougue.

Tout comme les rétrospectives présentées à Montréal et à Halifax plus tôt cette année, la présente exposition permet de revoir et de relire les résultats de l'engagement féroce de cet artiste envers la peinture, révisant du coup la place du peintre dans l'histoire de l'art récent au Québec et au Canada.

Né à Montréal en 1939, Jacques Hurtubise a reçu son diplôme de l'École des beaux-arts de Montréal en 1960 et obtenu la bourse Max-Beckmann pour étudier à New York en 1961. L'artiste jouit aujourd'hui d'une reconnaissance qu'attestent les prix prestigieux qui ont honoré ses productions (Prix Victor-Martyn-Lynch-Staunton du Conseil des arts du Canada en 1993 et Prix Paul-Émile-Borduas en 2000), ainsi que les expositions que les grands musées ont plus d'une fois accordé à ses œuvres (Musée des beaux-arts de Montréal, Musée du Québec et Musée d'art contemporain de Montréal). Le travail de l'artiste a également été exposé dans plusieurs grandes villes dont Paris, Londres et Sao Paulo.

Jacques Hurtubise. Batailles

commissaire : Bernard Lamarche

13 octobre 2011 – 15 janvier 2012

Musée régional de Rimouski
35, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4B4

Tél : 418-724-2272
mrdr@globetrotter.net

museerimouski.qc.ca

«Chez Hurtubise, poursuit Nathalie Miglioli, l'utilisation du pliage, de la grille, l'acharnement sur la tache de couleurs ou sur le noir, l'impact chromatique, la symétrie brisée et le dédoublé sont des procédés qui se retrouvent tout aussi bien en peinture que dans l'estampe.» Durant les années 1980-1990, tant dans ses sérigraphies que dans ses peintures, la tache est prélevée puis multipliée. Dédoublant la tache, Hurtubise prend ses distances face à l'impact du geste pour se prêter à une expérience insolite de la répétition. Là encore, il déconstruit les codes.

«Cette œuvre très riche, selon Nathalie Miglioli, n'a pas fini de nous interroger. Hurtubise pense en images.» D'une période à l'autre, Hurtubise vient troubler les représentations reçues. [...] Fasciné par cette peinture en rafales, Bernard Lamarche conservateur d'art contemporain au Musée régional de Rimouski, a aussi signé un essai dans le catalogue qui accompagne l'exposition d'Halifax. Comme à Frontenac et à Halifax, l'exposition de Rimouski nous invite à reconsidérer cette trajectoire singulière.

(René Viau, iParcours.com/jacques-hurtubise)

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

SOMMAIRE

Éditorial

- Nous ne sommes pas
des francophones
-*Robert Laplante* 4

Articles

- Francisation des milieux de travail*
Les gouvernements
prêchent-ils par l'exemple ?
-*Patrick Sabourin*
et Henri Thibaudin 13
- Réplique à Marco Micone*
Les Italiens préfèrent l'anglais
-*Charles Castonguay* 22
- Pour une charte du civisme
-*Romain Gaudreault* 26
- Les dessins de
Pierre Vadeboncoeur
-*Paul-Émile Roy* 61
- Le directorat de Pierre Laporte
à L'Action nationale
-*Jean-Charles Panneton* 68
- L'Homme de Vitruve
-*Pierre Curzi* 81
- Poèmes
-*Pierre Gagnon* 103

Lire

Lire les essais

- PAUL-ÉMILE ROY ET PIERRE VADEBONCŒUR
L'écrivain et son lecteur.
Correspondance (1984-1997) 112
- JACQUES HENRIPIN
Ma tribu. Un portrait sans
totem ni tabou 115
- PASCAL CYR
Waterloo: origines et enjeux 123
- Livres reçus 129

Robert Laplante

NOUS NE SOMMES PAS DES FRANCOPHONES

Tous les assauts portés contre la loi 101, toute la guerre de propagande conduite contre la vocation intégratrice de la culture québécoise donnent aujourd'hui leurs fruits. Le combat linguistique est à reprendre. Il est à refaire non pas pour les raisons intrinsèques à notre situation démographique – nous sommes une poussière sur le continent et cela nous obligera toujours à la plus grande vitalité. Non, il est à refaire parce que notre régression politique est en passe de nous faire perdre des repères que nous pensions avoir pourtant bien plantés dans notre paysage idéologique et notre bagage culturel.

De démission tranquille en petites trahisons, du refus de combattre à l'engourdissement des réflexes devant les effets combinés de la défense velléitaire et de l'assaut sournois sur toutes les institutions mené par Ottawa et des phalanges de saboteurs payés pour instiller le consentement à la minorisation, le Québec se retrouve maintenant dans une inquiétante vulnérabilité. Et ce n'est pas d'abord une affaire de négligence et de manque de vigilance et de laxisme. C'est une affaire de pouvoir. Ottawa a repris l'initiative politique et conduit depuis des décennies une guerre psychologique et de propagande qui est parvenue à saper les bases du consensus sur lequel s'est construite, jadis, l'adhésion à la loi 101. Non seulement la guérilla juridique incessante qu'il lui a menée est-elle parvenue à l'émasculer, mais encore et

surtout, le *nation building* et une agressive politique d'*indirect rule* ont-ils fait porter les attaques sur les ressorts mêmes de la culture québécoise, de sa mémoire, de sa dynamique identitaire et de ses aspirations à se poser comme Référence et Norme de sa vie sociale, politique et symbolique.

Les élites politiques québécoises ont perdu l'initiative et toutes les batailles parce qu'elles ont refusé de combattre. Cédant aux très anciennes peurs et au refus de se penser dans l'hostilité, elles se sont consolées dans les demi-mesures. Par un télescopage malsain, le réflexe minoritaire de l'éternelle minimisation des pertes a renforcé la peur de la confrontation pour laisser accepter la lente érosion des pouvoirs de la loi 101 originelle. Au lieu de riposter aux jugements de la cour étrangère par l'adoption d'une nouvelle loi 101 qui aurait consacré le conflit des légitimités, les gouvernements, les uns après les autres, se sont accommodés des reculs, chaque fois se disant qu'il ne s'agissait que d'un petit recul, que l'essentiel n'était pas atteint, etc. Résultat, non seulement il ne reste plus rien de la loi, sa matrice culturelle a été évidée.

Pis encore, ce qui devait accompagner l'effort de francisation a été abandonné en cours de route. En effet, jamais n'aura été accomplie la nécessaire reconfiguration des institutions qui devait compléter la réforme de la francisation. Pour que la loi faisant du français la langue officielle et commune soit effective, il fallait qu'elle s'accompagne d'une réforme des institutions afin de rendre inopérante la guerre culturelle et la concurrence des modèles d'intégration qui étaient et qui sont toujours soutenus par un dispositif institutionnel qui consacre, dans les faits, à Montréal surtout, mais cela s'insinue partout par capillarité, la présence de deux majorités.

Par candeur ou par pusillanimité, les politiques québécoises n'ont pas fait la bataille de la culture. Elles se sont contentées

de soutenir le développement des institutions françaises sans remettre en cause la dynamique de domination soutenue par un dispositif institutionnel résolument tourné vers le refus de placer le français et la culture québécoise au fondement de la vie publique. C'est ainsi que le surfinancement des institutions anglaises n'a jamais été remis en cause, que leur déploiement sans commune mesure avec le poids démographique réel des anglophones est resté ici comme un véritable cheval de Troie qui a servi d'arsenal d'appoint à Ottawa pour mener les assauts contre les institutions québécoises. La guerre à la langue française s'est faite en prenant appui sur des foyers de résistance qui ont servi de lieu de reproduction d'une élite anglaise et anglicisée qui refuse toujours obstinément de se conduire autrement qu'en avant-poste de la nation *canadian*. Un avant-poste également armé d'une Société Radio-Canada plus que jamais devenue un agent de dissolution de la culture québécoise dans le multiculturalisme bon chic bon genre.

Ce dispositif institutionnel a servi et sert toujours à retourner les décisions du Québec contre lui-même et à financer la lutte contre ses choix à même les fonds publics québécois. C'est chiffré maintenant, ce dispositif se déploie dans l'univers institutionnel de l'administration publique, des soins de santé et du système d'éducation et il dispose de ressources faramineuses : c'est 50 000 emplois en sus de ce que le ratio démographique équitable devrait établir, c'est une masse salariale de plus de 2 milliards qui vont dans des institutions qui anglicisent. Pis encore, la majorité des postes occupés dans ce dispositif institutionnel anglais le sont par des francophones et des allophones ! Il faut le reconnaître : ce dispositif n'a rien à voir avec une communauté anglaise historique, il tient tout entier dans le maintien d'un foyer d'anglicisation qui permet à quiconque refuse de vivre en français de fonctionner ici comme si nous n'existions pas.

Ce dispositif sert également à soutenir une fiction culturelle, celle du bilinguisme qui, paraît-il, permettrait à ces institutions de se dire au service de la population québécoise. Cette fiction sert bien le combat fédéral contre l'unilinguisme québécois en plus de renforcer l'idée que la population québécoise se définit dans ce dédoublement. C'est ainsi que la rhétorique du bilinguisme officiel, bien relayée par l'appareil d'État *canadian* et désormais bien incrustée dans le lexique adopté par l'ensemble de la classe médiatique, a fini par miner jusqu'à la dynamique identitaire elle-même, imposant de plus en plus cette désignation aliénante de Québécois francophone. Sournisement, sous prétexte de distinguer les « clientèles » et la langue de prestation des services, cette désignation a contribué à saper à sa base même l'aspiration identitaire qui a donné son élan au Québec des cinquante dernières années.

Quand ils ont cessé de se définir comme Canadien français pour se dire Québécois, les habitants du Québec voulaient en finir avec le dédoublement d'eux-mêmes et surtout, en finir avec une identité hétéronome. « On ne peut pas être 25 % de quelqu'un d'autre », disait Gaston Miron. Se dire Québécois, cela voulait signifier que le Québec se définit par lui-même, qu'il est au centre de son monde et qu'il constitue la matrice de référence identitaire où s'inscrit la loyauté première. L'imposition du dédoublement vient redire dans l'espace identitaire que nous sommes une minorité à l'intérieur même du Québec. Nous désigner comme Québécois francophones, c'est accepter de se désigner par rapport à un Autre qui fixe les paramètres du nom. Parle-t-on d'un Allemand germanophone? D'un Italien italophone? Si la culture québécoise était vraiment la matrice identitaire, il y aurait des Italo-Québécois, des Anglo-Québécois, mais certainement pas des Québécois francophones.

S'accepter dans la désignation du générique neutre de «francophone», c'est consentir non seulement à se faire l'artisan de sa propre minorisation, c'est œuvrer à la désincarnation de sa culture propre. C'est pourquoi il faut rompre avec les termes dans lesquels s'expriment d'ores et déjà les tensions linguistiques. Il ne s'agit pas de restaurer l'espace francophone, il faut rebâtir l'espace québécois. Ce n'est pas tout, ce n'est même pas suffisant de proposer de revenir à une loi 101 améliorée. Il faut refaire l'architecture institutionnelle, défaire le dispositif qui sert à miner la dynamique sociale des langues. Il faut surtout se décider enfin à placer la culture québécoise au centre de la francisation. À l'école d'abord et pour tout le monde, bien sûr, mais aussi bien dans toutes les institutions, car elles ne sont rien sans l'univers symbolique. Partager la langue, c'est aussi partager la référence commune, participer à la construction commune du sens.

Car ce n'est pas tout de revendiquer l'amélioration des conditions et circonstances dans lesquelles doit s'exercer le droit de parler français. Le sort et le statut du français au Québec sont inextricablement liés à ceux de la culture québécoise. La langue n'est pas qu'un véhicule neutre pour lequel les préférences devraient être orientées vers le français. Le service dans la langue de son choix, comme l'a imposé la conception *canadian* n'est qu'une hypocrisie. Hypocrisie qui permet à quiconque veut vivre ici comme si nous n'y étions pas de fonctionner dans un espace institutionnel qui nous oblitère; hypocrisie quant au statut de minoritaire dans sa propre maison que cela consacre pour le peuple québécois. Se désigner comme francophone, ce n'est pas seulement se dire dans le lexique spécialisé qui marque les variables linguistiques, c'est renoncer à son propre nom.

Nous ne sommes pas des francophones.

Nous sommes Québécois, un peuple de langue française, à qui va notre loyauté première, qui se trouve au fondement de notre héritage et au cœur de tous nos partages, aussi bien avec ceux qui nous viennent du renouvellement des générations qu'avec ceux que nous accueillons pour bâtir. □

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

A blurred, black and white photograph of a large crowd of people walking, likely in a public space or transit area. The figures are out of focus, creating a sense of movement and a busy environment. The background is light, and the overall tone is professional and modern.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondation.com • www.REERvert.com

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

**Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.**



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Patrick Sabourin et
Henri Thibaudin*

Francisation des milieux de travail

LES GOUVERNEMENTS PRÊCHENT-ILS PAR L'EXEMPLE ?

Depuis quelque temps, le gouvernement du Québec met sur pieds des campagnes de promotion afin d'augmenter l'utilisation du français au travail. Ces mesures incitatives, dont le coût total s'élève à plus d'un million de dollars, ont pour objectif de convaincre les entrepreneurs qu'une offre de service^{1 2 3} et une raison sociale⁴ en français pourraient avoir des répercussions positives sur leurs affaires. Dans le reste du Canada, les mesures pour stimuler l'utilisation du français au travail se limitent généralement aux dispositions prévues par la loi sur les langues officielles.

* Patrick Sabourin est président de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), candidat au doctorat INRS-UCS. Henri Thibaudin est chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) et consultant en économie.

Texte reproduit avec l'autorisation de l'IRFA (voir irfa.ca).

1 http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/communiqués/2008/20081211_campagne_commerce.html, consulté le 8 octobre 2011.

2 <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/quebec/201012/13/01-4351942-offensive-pour-franciser-les-petites-entreprises.php>, consulté le 8 octobre 2011.

3 <http://209.171.32.187/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2011/27/c8236.html>, consulté le 8 octobre 2011.

4 <http://www.cyberpresse.ca/actualités/quebec-canada/politique-quebecoise/201108/29/01-4429891-quebec-veut-franciser-les-noms-anglais-des-grandes-entreprises.php>, consulté le 8 octobre 2011.

Ces mesures de francisation des entreprises québécoises s'inscrivent dans un contexte où le français peine toujours à s'imposer dans l'ensemble des milieux de travail. Environ le tiers des travailleurs résidant sur l'Île de Montréal déclarent utiliser le plus souvent l'anglais au travail alors que le groupe de langue maternelle anglaise représente 17,7% de cette population. Au Canada anglais, l'utilisation de l'anglais au travail est généralisée. Même dans la capitale nationale d'Ottawa, 8,3% des travailleurs travaillent en français alors que les francophones selon la langue maternelle représentent 17,7% de la population⁵.

Au Québec, deux raisons sont le plus souvent invoquées pour expliquer l'attraction de l'anglais dans les milieux de travail : l'impact de la mondialisation et la francisation inadéquate des immigrants⁶ 7. Au Canada anglais, la faible concentration géographique des francophones et le faible taux de bilinguisme des non francophones semblent être deux facteurs déterminants de l'utilisation généralisée de l'anglais dans les milieux de travail. À Ottawa, par exemple, moins de 5% des allophones utilisent le plus souvent le français au travail.

On oublie parfois que les gouvernements et les administrations municipales sont des acteurs économiques importants et qu'ils génèrent des centaines de milliers d'emplois. Les francophones du Canada anglais et les anglophones du Québec peuvent travailler dans leur langue dans les établissements scolaires, dans les universités, dans le système de santé ou dans la fonction publique. À titre d'exemple,

5 Sabourin, P. et M. Dupont (2011). *État du français comme langue de travail : une analyse comparative des régions de Montréal et d'Ottawa*. Institut de recherche sur le français en Amérique.

6 <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/200903/30/01-841749-la-francisation-des-entreprises-stagne.php>, consulté le 8 octobre 2011.

7 Sur l'Île de Montréal, près de la moitié (45%) des allophones utilisent l'anglais le plus souvent au travail.

le Centre universitaire de santé McGill, dont l'anglais est la principale langue de travail, est un des plus importants employeurs de Montréal. Au Canada anglais, les écoles d'immersion française constituent un milieu privilégié pour travailler en français. En général, on met l'accent sur l'impact de la langue de l'éducation sur les comportements et les préférences linguistiques des élèves. Il faut également souligner que les établissements d'enseignement sont aussi des milieux de travail où se côtoient personnel enseignant, personnel administratif et étudiants.

En somme, les institutions d'enseignement et de santé, ainsi que la fonction publique, constituent un dispositif institutionnel soutenu par les deniers publics ayant pour effet de structurer linguistiquement une partie du monde du travail.

À la demande de l'IRFA, le chercheur Henri Thibaudin de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), s'est penché sur l'importance relative du secteur public de langue minoritaire au Canada. L'étude aborde les questions suivantes : quelle proportion des emplois soutenus par les gouvernements et administrations publiques – personnel des écoles, cégeps, universités, CSSS, hôpitaux, fonctionnaires, etc. – ont l'anglais (au Québec) ou le français (au Canada anglais) comme langue de travail ? Comment cette proportion se compare-t-elle au poids démographique des minorités de langue officielle ? Quel est le coût de ces emplois pour le trésor public ? Quelle est l'impact économique de ces emplois ?

La présente note de recherche constitue un résumé de cette étude publiée par l'IREC⁸.

8 Thibaudin, H. (2011). *L'offre d'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et des services sociaux et des administrations publiques*. Institut de recherche en économie contemporaine.

Les résultats

À l'aide des données du recensement de 2006, Thibaudin évalue le nombre d'emplois dont la langue de travail est l'anglais⁹ pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique au Québec. Il comptabilise également les revenus perçus par les travailleurs qui occupent ces emplois.

Un résumé des résultats de l'analyse est présenté au tableau 1.

Ainsi, environ 135 250 emplois de langue anglaise proviennent des secteurs soutenus par l'État et les administrations publiques, ce qui représente un revenu global de 6,2 milliards de dollars pour les travailleurs. Ces emplois constituent environ 13,9 % des emplois publics au Québec, alors que les anglophones comptent pour environ 8,7 % de la population en âge de travailler, une différence de 5,2 points. Comme en témoigne le tableau 2 ci-contre, cette situation est unique au Canada.

À l'exception de l'Ontario¹⁰, le secteur public de langue minoritaire au Canada anglais est sous-représenté par rapport au poids démographique de la communauté de langue officielle minoritaire. En d'autres termes, il y a au Canada anglais relativement moins d'emplois de langue française que de francophones. Au contraire, au Québec, le poids du secteur public de langue anglaise est beaucoup plus important que le poids démographique des anglophones.

9 Notons que la définition de la langue de travail utilisée ici est celle du recensement, c'est-à-dire «la langue utilisée le plus souvent au travail», seule ou avec une autre langue. La langue de travail est donc celle auto-déclarée au recensement et ne correspond pas nécessairement à la description officielle du poste en question. Par exemple, un employé de la fonction publique fédérale détenant un poste francophone, mais ayant déclaré utiliser le plus souvent l'anglais au travail, sera ici classé comme détenant un emploi anglophone. Voir l'étude complète pour une description exhaustive de la méthodologie.

10 Notons que près du quart des travailleurs qui occupent des emplois de langue française en Ontario sont des résidents du Québec.

TABLEAU 1

NOMBRE D'EMPLOIS ET MASSE SALARIALE DU BASSIN D'EMPLOIS PUBLICS
DONT LA LANGUE DE TRAVAIL EST L'ANGLAIS, QUÉBEC.

Secteur	Nb d'emplois	Revenus perçus par ceux qui travaillent en anglais (millions de \$)
Éducation	49 610	2 030
Santé	54 310	2 260
Fonction publique	31 330	1 860
TOTAL	135 250	6 150

TABLEAU 2

POIDS DU SECTEUR PUBLIC MINORITAIRE COMPARÉ AU POIDS
DE LA COMMUNAUTÉ DE LANGUE OFFICIELLE MINORITAIRE.

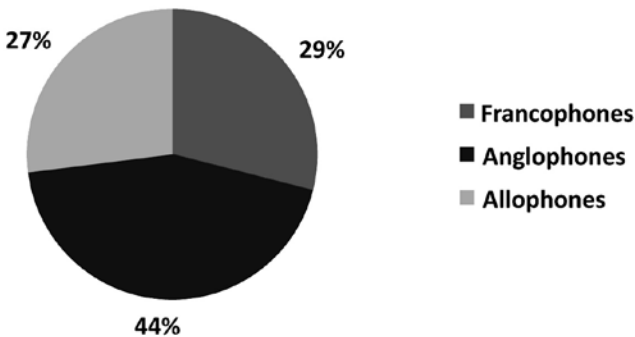
Région	Secteur public minoritaire (%)	Langue maternelle minoritaire (%)
Québec	13,9	8,7
Ontario	4,9	4,4
Nouveau-Brunswick	31,8	33,4
Reste du Canada	1,3	2,2

Le nombre d'emplois publics en excédant du poids démographique des anglophones s'élève à environ 50 000, ce qui équivaut à des revenus annuels excédant 2,2 milliards de dollars pour les travailleurs. Au Canada anglais, au contraire, on compte environ 7 000 emplois en-deçà de ce qui serait justifié par le poids démographique des francophones, soit l'équivalent d'environ 270 millions de dollars en revenus. Notons également qu'au Canada anglais, les emplois du secteur public de langue française sont surtout concentrés dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire.

Au Québec, la proportion d'emplois publics de langue anglaise dépassant largement la proportion d'anglophones, bon nombre de ces emplois sont occupés par des non anglophones (graphique 1)¹¹.

Graphique 1

Langue maternelle des travailleurs du bassin d'emplois publics de langue anglaise



De fait, la majorité des emplois de langue anglaise du secteur public québécois sont occupés par des francophones et des allophones. Rappelons que la majorité des emplois publics de langue anglaise sont concentrés dans la région de Montréal (surtout les secteurs de la santé et de l'éducation) et celle de Gatineau (le secteur de la fonction publique). C'est dans ces régions que les différents groupes linguistiques entrent en contact. Compte tenu de l'impact de la langue de travail sur la langue d'usage, notamment dans le cas du

11 À l'extérieur du Québec, au contraire, la plupart des emplois publics de langue française sont occupés par des francophones.

premier emploi chez les immigrants^{12 13}, il serait intéressant d'examiner plus en profondeur le rôle du secteur public dans l'anglicisation des allophones et des francophones.

Discussion et conclusion

À bien des égards, les données présentées ci-dessus constituent la limite inférieure de l'impact du secteur public de langue minoritaire sur la langue de travail.

Premièrement, ces données excluent les travailleurs du secteur public qui, nombreux, ont déclaré au recensement utiliser l'anglais régulièrement au travail¹⁴. L'inclusion des individus ayant déclaré travailler régulièrement en anglais (en plus de ceux ayant déclaré «le plus souvent») aurait multiplié par environ 2,5 la taille du bassin d'emplois de langue anglaise au Québec, qui serait passé à plus de 300 000 emplois. Au Canada anglais, l'ajout de ceux travaillant régulièrement en français aurait légèrement augmenté le bassin d'emplois de langue française.

En outre, les emplois indirects générés par le fonctionnement des institutions publiques ont également été exclus de ce présent résumé, puisqu'il ne nous était pas possible d'en connaître précisément la langue de travail. En effet, le nombre d'emplois indirects, qui représentent entre 20 et 30 % du total, découle d'une modélisation économique

12 Carpentier, Alain (2004). *Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude des facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez les immigrants allophones arrivés au Québec adultes*. Québec : Conseil supérieur de la langue française.

13 Girard-Lamoureux, Catherine (2004). *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec*. Québec : Conseil supérieur de la langue française.

14 En plus de la langue utilisée le plus souvent au travail, le recensement comprend une question sur les autres langues utilisées régulièrement au travail. Ainsi, un individu ayant déclaré parlé le plus souvent le français au travail pourra également déclarer parler régulièrement l'anglais au travail.

qui ne rend pas compte de la langue de travail. Il apparaît toutefois plausible que la langue de travail des institutions ait un impact non négligeable sur la langue des emplois qu'elles génèrent.

Finalement, il ne nous est pas possible de connaître l'impact des institutions publiques sur la langue d'usage public. Il semble incontestable que les individus qui travaillent essentiellement en anglais auront, par leurs comportements de consommation, un effet structurant sur la langue des services dans les commerces à proximité de leur lieu de travail. Une étude récente de l'IRFA a notamment démontré que les étudiants des collèges anglophones de Montréal avaient une nette propension à utiliser l'anglais dans l'espace public¹⁵.

L'analyse présentée ici ne permet pas d'évaluer la part des emplois de langue anglaise selon les sous-secteurs. En général, il est connu que l'anglais est davantage présent dans les sous-secteurs les plus prestigieux. Au Québec, la proportion des places d'étude en anglais est de 11 % aux niveaux primaire et secondaire, de 17 % au collégial et de 25 % à l'université. La part de l'anglais est encore plus importante dans le secteur de la recherche. En 2011, les universités anglophones du Québec récoltaient environ 50 % des chaires de recherche du Canada¹⁶. À l'université d'Ottawa, l'offre de cours en français diminue significativement à partir de la fin du baccalauréat. Il aurait également été intéressant de répartir les emplois selon la source de financement (fédéral,

15 Sabourin P, Dupont M et A Bélanger (2010). *Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal*. Rapport de recherche présenté à la Centrale des syndicats du Québec. Institut de recherche sur le français en Amérique.
http://www.csq.qc.net/sites/1676/documents/publications/rapport_IRFA_jan2011.pdf.

16 <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2011/10/20111012-193451.html> consulté le 13 octobre 2011

provincial ou municipal). Le fichier public du recensement ne permet malheureusement pas une telle ventilation des données.

En comparaison des milliards de dollars investis dans le secteur public de langue anglaise, les quelques millions investis dans les campagnes de francisation des entreprises québécoises apparaissent somme toute négligeables. On avancera à juste titre que l'anglais est plus présent dans le secteur privé que dans le secteur public (quelque 17% dans le secteur privé comparé à environ 14% dans le secteur public), et il serait certainement intéressant d'étendre l'analyse de l'IREC à tous les secteurs d'emplois. Néanmoins, compte tenu du fait que le secteur public est largement à l'abri des effets de la mondialisation, il serait difficile de prétendre que les gouvernements prêchent par l'exemple en ce qui a trait à la francisation des milieux de travail. □

Charles Castonguay*

Réplique à Marco Micone

LES ITALIENS PRÉFÈRENT L'ANGLAIS

Dans *Le Devoir des écrivains* (16 novembre 2011, p. A11), Marco Micone trace un parcours trompeur des Québécois d'origine italienne. Il insiste sur le fait qu'une école française l'a refusé, lui, lors de son arrivée au Québec dans les années 1950. Puis, en faisant un usage incorrect des données de recensement, il soutient que les «italophones» se francisent plus souvent qu'ils ne s'anglicisent, notamment en ce qui a trait à leur comportement linguistique au travail ou à la maison.

J'avais plutôt retenu que ce sont les Italiens qui, de leur propre chef, ont tourné le dos à l'école française et que leur préférence pour le français, du moins comme langue d'usage au foyer, est chose du passé. Pour tirer les choses au clair, j'ai consulté certains rapports ainsi que les résultats du recensement de 2006 qui sont accessibles à tout venant sur le site de Statistique Canada.

Dans une étude réalisée pour la commission Gendron, le démographe Robert Maheu relève qu'au début des années 1950, la moitié des enfants d'origine italienne inscrits à la Commission des écoles catholiques de Montréal étudiaient en français. Cela laisse entendre qu'en général, les écoles

* Professeur à la retraite, département de mathématiques de l'Université d'Ottawa

françaises de la CECM ne refusaient pas les jeunes Italiens. Maheu ajoute qu'au début des années 1960, cette proportion avait fondu à 28 %. Il semble bien qu'ayant constaté que la langue d'avancement socioéconomique à Montréal était plutôt l'anglais que le français, un nombre croissant de parents italiens choisissaient d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise.

Quant à la langue d'assimilation préférée des italophones, que Micone prétend être toujours le français, la commission Laurendeau-Dunton notait, il est vrai, qu'au recensement de 1961 la population d'origine ethnique italienne au Québec avait plus souvent le français que l'anglais comme langue maternelle. Cette information témoignait cependant de la langue d'assimilation des parents, grands-parents ou ancêtres des personnes recensées, soit de ce qu'on peut nommer l'assimilation ancestrale.

Le recensement de 1971, le premier à poser la question sur la langue d'usage actuelle à la maison, permet d'observer l'assimilation courante, c'est-à-dire celle réalisée par les répondants eux-mêmes, de leur vivant. Il montre que les adultes de langue maternelle italienne âgés de 25 ans ou plus avaient adopté plus souvent le français que l'anglais comme langue d'usage au foyer, mais il révèle en même temps que, déjà à cette époque, la jeunesse italoophone préférait s'angliciser.

Les recensements suivants n'ont cessé de confirmer cette nouvelle orientation. Celui de 2006 a compté 17 000 italophones (langue maternelle) de langue d'usage française au Québec, soit exactement le même nombre qu'en 1971. Mais le nombre d'italophones anglicisés est passé entre-temps de 15 000 en 1971 à 53 000 en 2006. La francisation a ainsi marqué le pas pendant que les générations montantes se sont anglicisées par dizaines de milliers.

L'examen des données de 2006 selon l'âge indique d'ailleurs que cette préférence pour l'anglais continue de s'accroître. Les résultats signalés ci-dessus pour la population italo-phonique (langue maternelle) en 2006, tous âges confondus, laissent voir que parmi ceux qui ont adopté soit l'anglais, soit le français comme langue d'usage à la maison, 76 % ont préféré l'anglais contre 24 % pour le français. Parmi les moins de 45 ans, la préférence pour l'anglais s'élève à 87 %. Chez les moins de 15 ans, elle atteint 90 %.

Les autres démonstrations d'une préférence pour le français qu'avance Micone à partir des données de recensement sont également douteuses. En particulier, parmi les italo-phones de moins de 45 ans qui travaillaient en 2006, 47 % utilisaient surtout ou exclusivement l'anglais au travail, contre 37 % le français. Et 94 % des italo-phones de moins de 45 ans connaissaient l'anglais contre 93 % le français. Bref, si presque tous les jeunes italo-phones sont aujourd'hui bilingues anglais-français, l'anglais l'emporte nettement sur le français parmi eux en tant que langue d'intégration au monde du travail, et il écrase le français en tant que langue préférée dans l'intimité du foyer.

C'est en présentant comme «italophones» la totalité des 300 000 Québécois qui se sont dits en 2006 d'origine italienne que Micone induit les lecteurs en erreur. Ils sont loin de tous être des «italophones», en ce qu'un grand nombre sont des descendants d'italophones assimilés, mais qui n'ont jamais eux-mêmes appris l'italien. Le recensement de 2006 n'a énuméré que 191 000 Québécois capables de parler l'italien – d'ailleurs pas tous d'origine italienne. Et il n'a énuméré que 124 000 personnes de langue maternelle italienne. Ce sont ces derniers qu'on qualifie habituellement d'«italophones».

Il faut savoir que la partie ancestrale de l'assimilation, que Micone inclut dans son bilan en prenant comme point de départ la population d'origine italienne, surestime sensiblement la préférence pour le français parmi les italophones dans le Québec d'avant les années 1960. Car les italophones francisés – ainsi que leurs descendants – restent au Québec tandis que, tout comme beaucoup d'anglophones et de francophones anglicisés, nombre d'anglicisés d'origine italienne ont quitté le Québec au fil des ans pour aller vivre en anglais ailleurs au Canada. Cet incessant tamisage migratoire déforme en faveur du français l'assimilation ancestrale parmi toutes les minorités ethniques dont la présence au Québec remonte assez loin dans l'histoire. En somme, Micone s'illusionne avec le résidu faussé d'une préférence révolue.

«Ah, si la loi 101 avait été votée 30 ans auparavant!» s'exclame Micone vers la fin de son texte. Il aurait été plus pertinent de dire «Ah, si seulement on avait francisé la langue de travail!». Pendant trop longtemps, on nous a faussement rassurés quant à l'efficacité des mesures déployées par nos gouvernements successifs sur ce plan. Si la francisation du monde du travail à Montréal avait été menée à terme après la recommandation en ce sens de la commission Gendron ainsi que les lois 22 et 101, la jeunesse italophone aurait vite fait de corriger ce qui lui serait apparu comme une erreur de jugement de la part de ses aînés relativement au choix de l'école anglaise dans les années 1960. Que les jeunes générations aient persisté au point que l'on sait sur la voie de l'anglicisation en dit long sur l'état de ce chantier-là. □

Romain Gaudreault*

POUR UNE CHARTE DU CIVISME

La religion a été au centre de plusieurs controverses ces dernières années au Québec : qu'on se souvienne des querelles autour du crucifix à l'Assemblée nationale, du cours « Éthique et culture religieuse » à l'école et de la prière au conseil municipal de Saguenay. Cette agitation survient dans un moment de grand désarroi politique chez les partisans de l'indépendance du Québec. L'échec du référendum de 1995 et la défaite du Parti québécois aux élections de 2003 ont entraîné le mouvement indépendantiste, toutes factions confondues, dans un débat âpre et interminable. La quasi-élimination du Bloc québécois aux dernières élections fédérales n'a fait qu'exacerber les tensions. Que faire dans ce contexte ?

Certains indépendantistes pourraient penser qu'une charte de la laïcité réglerait au moins le problème religieux. Or nous sommes loin d'une solution puisque le terme même de « laïcité » prête à confusion. Selon Joël Roman, en 1905, il existait en France trois courants qui se revendiquaient de la laïcité : 1) un courant « gallican », qui prônait la soumission de l'Église catholique au contrôle de l'État ; 2) un courant de tradition libérale, qui prônait l'abstention de l'État par rapport à la liberté de conscience et de culte ; 3) enfin, un

* Ph. D., chercheur indépendant. Dernière publication dans la revue *L'Action nationale* : « Résistance et collaboration en pays conquis » (septembre 2010).

courant philosophique, qui combattait la religion et cherchait à «construire, contre les justifications théologiques de la morale, contre le corps dogmatique de la religion, une autonomie de la raison, une autonomie philosophique (Roman 2009: 66)» .

Actuellement, au Québec, il est peu probable que les utilisateurs du terme «laïcité» soient de simples partisans du gallicanisme. Cependant, beaucoup croient qu'un État «laïque» est nécessairement neutre par rapport à la religion, c'est-à-dire qu'il ne doit ni favoriser ni contrarier les activités religieuses. Ce faisant, les tenants d'une telle position ne se rendent pas compte qu'ils laissent la voie libre à un prosélytisme religieux à grande échelle. Quel risque la démocratie court-elle? La prédominance des lois religieuses sur les lois civiles, ce qui enfreint le principe de la souveraineté du peuple. C'est ici que nous voyons resurgir le problème de l'indépendance. La souveraineté du peuple québécois est incompatible non seulement avec les ingérences de groupes internes comme les associations religieuses du Québec, mais aussi avec celles d'un groupe externe, en l'occurrence l'État canadien, héritier du Conquérant britannique.

Une charte du civisme est la solution qui convient à la fois au problème de la religion dans l'espace public et à celui du recul des forces indépendantistes. Par la promotion d'une formation civique intensive et areligieuse à l'école et d'un culte civique débarrassé d'hommages aux conquérants et à leurs collaborateurs québécois, le mouvement indépendantiste participera à la libération des esprits, passage obligé de la libération politique. Il reprendra l'initiative dans un nouveau domaine, alors qu'il est contraint à une attitude défensive dans le domaine de la langue depuis les jugements successifs de la Cour suprême du Canada contre la Charte de la langue française adoptée naguère par le Parti québécois (loi

101 de 1977). En outre, il ouvrira la porte à l'adoption de la Constitution du Québec *avant l'indépendance*, selon le vœu du juriste Jacques Brossard (1995 [1976]: 321-325).

L'objectif du présent article est de contribuer à l'élaboration d'une future charte du civisme et de proposer des pratiques civiques qu'il est possible de mettre en œuvre dès maintenant. Il se divise en deux parties: d'abord, un examen des buts, de l'organisation et de l'action d'une association religieuse et d'un État; ensuite, une description sommaire de la situation d'assujettissement des lois, du culte civique et de la formation civique au Québec. Enfin, ces deux parties sont suivies d'un ensemble de recommandations qui visent à conduire graduellement à une charte du civisme.

Première partie.

Association religieuse et État

Idéalement, un État est une association *volontaire* de personnes, tout comme une association religieuse. Les associations politiques ou religieuses, ou sujets collectifs, ainsi que les sujets individuels qui en font partie, ont en commun un certain nombre de caractéristiques touchant les besoins et les valeurs, d'une part, et la communication de messages, d'autre part.

Besoins et valeurs

Tout sujet a deux besoins fondamentaux permanents à satisfaire: un besoin de conservation et un besoin de protection contre les agressions et les phénomènes naturels nuisibles. Dans le cas d'un citoyen, sujet individuel membre d'un État, ces besoins concernent sa personne et ses biens; dans celui d'un État, ces besoins concernent en outre les biens collectifs et les organes de commande, d'exécution et d'information créés pour satisfaire les besoins individuels et collectifs.

Quant aux membres d'une association religieuse, l'objet qu'ils veulent conserver et protéger, en plus de leur corps et de leur esprit, c'est la partie de leur être qu'ils considèrent comme immortelle (appelée « âme » chez les chrétiens) et qu'ils attribuent soit à un seul être surnaturel, à la fois créateur de toutes choses, législateur, juge et rétributeur, soit à un ensemble d'êtres surnaturels. Les membres de l'association religieuse tiennent enfin à conserver et à protéger l'association elle-même.

Pour satisfaire ses besoins de conservation et de protection, le sujet individuel doit trouver les objets appropriés. Il porte d'abord un jugement sur la réalité de l'objet que ses sens perçoivent, puis sur la valeur que celui-ci représente pour la satisfaction de ses besoins. Un objet a quatre valeurs possibles : il peut être utile (valeur positive), inutile (valeur non positive), nuisible (valeur négative) ou non nuisible (valeur non négative). Les jugements du sujet peuvent s'avérer inexacts. Par ailleurs, une association religieuse ou un État porte aussi des jugements de réalité et de valeur, lesquels peuvent s'avérer inexacts ou incompatibles avec les jugements de ses membres ou ceux d'autres sujets collectifs. Ainsi, un État peut juger qu'aucun être surnaturel n'intervient dans le cours des événements naturels ou des affaires humaines, ce qui va à l'encontre du jugement de réalité des associations religieuses à propos des êtres surnaturels et crée nécessairement un conflit d'interprétation.

Cependant, les relations entre l'État et les associations religieuses ne sont pas toujours conflictuelles. À ce propos, le sociologue britannique David Martin (1978) distingue divers types de relations. Outre la relation conflictuelle évoquée plus haut et qu'il considère comme le résultat de l'instauration d'un monopole laïque (« secular monopoly »), il mentionne le monopole religieux accordé par l'État à une

association religieuse en particulier, le duopole religieux et le *laissez-faire* (en français dans le texte). Selon Martin, l'ex-URSS serait un exemple de monopole laïque; la France d'après 1685 (date de la révocation de l'édit de Nantes), un exemple d'instauration d'un monopole religieux catholique; les Pays-Bas, un exemple de duopole (le gouvernement subventionne des écoles appartenant à deux associations religieuses distinctes); enfin, les États-Unis, un exemple de *laissez-faire* total.

Analysons brièvement le cas des États-Unis. Prise au pied de la lettre, l'expression «laissez-faire» signifie que l'État n'intervient pas dans les affaires religieuses, ou qu'il ne gêne ni ne favorise l'action des associations religieuses. Bref, l'État serait *neutre* à l'égard de ces associations. Or le sociologue américain Robert Bellah (1984 [1967]) montre qu'il existe bel et bien une «religion civile» (*civil religion*) aux États-Unis, expression qu'il dit avoir empruntée au *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Cette religion s'est manifestée dès la Déclaration d'indépendance: il y est fait allusion quatre fois à Dieu. La devise américaine est «In God We Trust» (En Dieu nous plaçons notre foi). Les écoliers prêtent à maintes reprises un serment d'allégeance à la nation «under God» (sous l'autorité de Dieu). Il existe même un jour officiel d'action de grâces et de prières (le «Thanksgiving Day»). Enfin, les présidents américains invoquent le nom de Dieu dans presque tous les discours qu'ils prononcent lors d'occasions solennelles, notamment dans les discours d'inauguration. Le politologue américain Mark Bennett McNaught (2009:7) précise que, lors de son investiture, le président prête serment sur la Bible et termine cette déclaration par la phrase «So help me God» (Je le jure devant Dieu). De toute évidence, l'État américain a accordé un monopole religieux à cette «religion civile», dont le président pourrait être considéré comme le grand-prêtre. Par ailleurs, aux États-Unis, toutes

les associations religieuses traditionnelles sont maintenues hors de la sphère publique. Ainsi, le journal *International Herald Tribune* du 29 avril 2010 nous apprend que, sur une terre publique au fin fond d'un désert de Californie, une croix latine de couleur blanche est recouverte de panneaux de contreplaqué, car on attend une décision sans appel sur le sens à lui donner.

Quoi qu'en pense le sociologue britannique mentionné plus haut, la notion de monopole religieux est pertinente aussi dans le cas des États-Unis. Cependant, elle ne suffit pas à expliquer l'ensemble des relations entre l'État et les associations religieuses dans ce pays. Il vaudrait peut-être mieux se tourner de nouveau vers la théorie de la valeur. Pour un sujet, les autres sujets sont aussi des objets de valeur positive, négative, non positive ou non négative. Ainsi, un sujet collectif comme l'État peut juger utile une seule association religieuse, ou deux, ou un certain nombre, et juger nuisibles, ou inutiles, toutes les autres. L'État pourrait aussi juger utile, ou nuisible, toute association religieuse. Enfin, il pourrait ne juger ni utiles ni nuisibles les associations religieuses et rester neutre. De la même manière, une association religieuse peut juger l'État utile, nuisible, non utile ou non nuisible et régler son action d'après le jugement de valeur qu'elle a porté, c'est-à-dire collaborer, résister ou rester indifférente.

Communication au sein de l'État ou de l'association religieuse

Pour assurer la satisfaction de ses besoins, une association politique ou religieuse doit réussir à maintenir l'unité de pensée et d'action de tous ses membres. Elle y parvient par la communication de messages formés de mots ou de symboles dont les membres doivent maîtriser le sens et qui ont une fonction de commande ou d'information. Dans

la présente section, nous traiterons surtout des messages de l'État et, à l'occasion, dans un but de comparaison, des messages des associations religieuses. Après avoir traité des mots et symboles et défini le civisme, nous montrerons que l'État donne une formation civique aux futurs citoyens, qu'il demande souvent à ceux-ci de prononcer un serment civique et qu'il organise un culte civique afin que chaque citoyen s'inspire des personnes vivantes ou décédées dont le comportement a été exemplaire.

Mots et symboles

Dans leurs messages, les associations utilisent non seulement les mots du langage courant, mais aussi des symboles. Comme emblème ou symbole d'identité, un État peut choisir un symbole figuratif, dont les lignes et les couleurs représentent la totalité ou une partie d'un animal ou d'une plante, ou un symbole abstrait, dont les lignes et les couleurs ne représentent aucun objet animé ou inanimé identifiable. Les drapeaux et les armoiries des États contiennent de tels symboles figuratifs ou abstraits. Par exemple, sur le drapeau représentant la nation américaine sont dessinés des symboles figuratifs (les étoiles qui représentent les États américains actuels), ainsi que des symboles abstraits (les bandes de couleur qui représentent les colonies initiales). Les associations religieuses ne sont pas en reste. Par exemple, l'Église catholique utilise comme emblème un symbole figuratif, le crucifix, constitué d'une croix latine sur laquelle est clouée l'effigie du fondateur de l'association. Ce symbole d'identité est souvent réduit à une simple croix latine.

Si un mot ou un symbole n'a qu'un seul sens, cela ne pose aucun problème d'interprétation. Toutefois, il peut avoir un sens qui varie selon le contexte ou le lieu. Par exemple, le mot « chapeau » n'a pas le même sens si on parle d'un cha-

peau d'homme ou de femme, de champignon, de cheminée, de roue, de coussinet ou d'article de journal. De même, une étoile du drapeau américain n'a pas le même sens qu'une étoile sur la façade d'un hôtel. Nous verrons plus loin que les noms de fêtes comme « Noël » et « Pâques » doivent être interprétés en fonction de leur contexte religieux ou non religieux. Par ailleurs, avec le temps, un mot ou un symbole peut perdre son sens originel et en acquérir un tout nouveau. Par exemple, combien sommes-nous à savoir que « mardi » est le « jour du dieu Mars » et « mercredi », le « jour du dieu Mercure » ?

Civisme

Tout comme les associations religieuses, les États areligieux ont une doctrine, qui s'appelle le « civisme » dans leur cas, et qu'ils s'appliquent à diffuser. Le terme « civisme » a déjà servi à désigner le dévouement du citoyen pour sa patrie. Actuellement, on dit qu'il renvoie au sens des responsabilités et des devoirs du citoyen. Pour mettre en relief le fait que chaque citoyen retire aussi des avantages du pacte d'alliance conclu avec ses semblables, nous dirons que le civisme est une doctrine qui prône l'*entraide* entre tous les citoyens, le respect des lois qui en découlent et que les citoyens ont établies d'un commun accord, ainsi que le respect du culte rendu aux personnes dont le comportement a été exemplaire. Nous appellerons en outre « civisme international » la même doctrine liant des États entre eux.

C'est l'obligation d'*entraide* qui fonde toutes les lois particulières qu'adoptent les citoyens au fil du temps pour s'adapter aux nouvelles situations. Cette obligation d'*entraide* est la règle de conduite fondamentale de chaque citoyen, le principe premier de la morale civique. Elle est non seulement la condition de l'existence de l'État démocratique, mais aussi la

condition de l'existence de toute association véritable. Dans le cas d'une association religieuse, l'obligation d'entraide et les lois qui en découlent sont des messages à fonction de commande dont on attribue l'origine à un ou plusieurs êtres surnaturels; dans le cas d'un État démocratique, ces messages ont pour seuls auteurs les citoyens, c'est-à-dire les personnes qui ont adhéré au pacte d'alliance constituant l'État et qui, par le fait même, ont assumé l'obligation d'entraide.

Formation civique

De façon plus ou moins systématique, les membres actuels du pacte constituant l'État enseignent la doctrine du civisme aux membres de la nouvelle génération ou aux immigrants. Chez les plus petits de la nouvelle génération, la formation civique commence par les pratiques élémentaires de socialisation; chez les plus grands, par leur participation aux activités d'associations diverses. Par ailleurs, l'État transmet aux futurs citoyens le récit de l'histoire nationale, c'est-à-dire la conclusion du pacte originel, l'adoption des lois ainsi que les grands événements heureux ou malheureux de cette histoire. Outre des jugements de réalité – les faits doivent être exacts, prouvés –, le récit contient des jugements de valeur: les personnages dont le comportement a été exemplaire sont glorifiés et les responsables des malheurs de l'État clairement identifiés, notamment les agresseurs étrangers qui ont assujéti le pays à leurs lois. Nous verrons plus loin que la célébration des héros nationaux fait aussi partie du culte civique.

Tandis que les États racontent l'histoire des héros nationaux qui doivent leurs hauts faits à leurs qualités propres, les associations religieuses racontent l'histoire des êtres surnaturels qui seraient à l'origine du monde et de l'association elle-même, ainsi que celle des êtres humains qui auraient

accompli des faits extraordinaires en raison de leurs liens avec des êtres surnaturels. Il est à noter que le recours à des explications surnaturelles fait entrer les associations religieuses directement en conflit avec les États qui prônent une explication naturelle de l'histoire des sociétés humaines et du monde en général (Russell 1990 [1971]).

Serment civique

La formation des futurs citoyens débouche normalement sur un serment civique qui marque l'adhésion au pacte constituant l'État. En principe, le candidat à la citoyenneté doit affirmer qu'il est prêt à assumer l'obligation d'entraide, laquelle entraîne l'obligation de respecter et de faire respecter les lois en vigueur, d'en ajouter d'autres au besoin, de remplacer par de nouvelles lois celles qui seront devenues inutiles ou nuisibles et, enfin, de respecter le culte civique. Qu'en est-il en pratique ? Examinons trois exemples de serment civique, l'un provenant de l'État athénien du IV^e siècle avant notre ère et les deux autres d'États actuels.

Au moment de faire son service militaire et de devenir un citoyen à part entière, le jeune Athénien devait prononcer le serment suivant :

Je ne déshonorerai pas ces armes sacrées ; je n'abandonnerai pas mon compagnon dans la bataille ; je combattrai pour mes dieux et pour mon foyer, seul ou avec d'autres. Je ne laisserai pas la patrie diminuée, mais je la laisserai plus grande que je ne l'aurai reçue. J'obéirai aux ordres que la sagesse des magistrats saura me donner. Je serai soumis aux lois en vigueur et à celles que le peuple fera d'un commun accord ; si quelqu'un veut renverser ces lois ou leur désobéir, je ne le souffrirai pas, mais je combattrai pour elles, ou seul ou avec tous. Je respecterai les cultes de mes pères (Glötz 1968 [1928] : 145).

Hormis la référence aux dieux et aux cultes, le serment ci-dessus est bien celui d'un citoyen responsable du destin de l'État, c'est-à-dire respectueux des lois en vigueur et de celles que le peuple établira d'un commun accord et prêt à combattre pour faire respecter toutes les lois.

Aux États-Unis, dans toutes les écoles primaires, les élèves récitent chaque matin le serment d'allégeance suivant :

Je jure allégeance au drapeau des États-Unis d'Amérique et à la république qu'il représente, une nation unie sous l'autorité de Dieu, indivisible, avec la liberté et la justice pour tous (McNaught 2009 : 2 ; traduction révisée du texte original anglais suivant : « I pledge allegiance to the flag of the United States of America, and to the republic for which it stands, one nation under God, indivisible, with liberty and justice for all. »).

Comme le serment des jeunes Athéniens, le serment ci-dessus fait d'abord référence à une doctrine religieuse avant de passer à la question de la liberté et de la justice. Notons l'utilisation d'une figure de style dans un contexte où il doit y en avoir le moins possible : ce n'est pas au drapeau qu'on jure allégeance, mais à la nation. Contrairement au serment des Athéniens, le serment des Américains est prononcé à un tout jeune âge et de nombreuses fois.

Au Canada, seuls les immigrants adultes désireux de devenir citoyens prononcent le serment que voici :

Je jure (ou j'affirme solennellement) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien (Citoyenneté et Immigration Canada 2009 : 2).

Le serment ci-dessus n'utilise pas la métonymie qui consiste à jurer allégeance à un drapeau, comme dans le serment des Américains. Il diffère en outre des deux serments précédents sur plusieurs points : les jeunes nés au pays ne sont pas tenus de le prononcer, aucune référence n'est faite aux dieux ou à Dieu, et la liberté du citoyen est entièrement dépendante de l'autorité d'un monarque. Cependant, chacun sait que le monarque britannique a peu à voir dans les faits avec l'élaboration et l'adoption des lois au Canada.

Culte civique

L'État maintient sa cohésion non seulement en assurant une formation civique, close à l'occasion par un serment civique, mais aussi en organisant un culte civique qui consolide la formation initiale. Nous entendons par «culte civique» les hommages publics rendus en permanence ou de façon périodique par l'État aux personnes vivantes ou décédées dont le comportement a été exemplaire. Le fait que les personnes honorées soient décédées n'a aucune importance, car seul leur exemple compte pour les vivants. Les marques occasionnelles de gratitude témoignées par l'État à certains citoyens (prix, funérailles civiques, par exemple) ne font pas partie du culte civique. En effet, par définition, le culte civique comprend les hommages périodiques (calendrier des fêtes civiques) ou permanents (art public et toponymie), mais non les hommages occasionnels.

Le culte civique permanent transparait dans les noms de lieux, notamment les noms de villes, villages, voies de circulation, places, parcs, montagnes, plans d'eau et cours d'eau. L'État et les Villes administrent cette partie du culte civique par l'intermédiaire de commissions de toponymie ouvertes aux propositions des citoyens. Font également partie du culte civique permanent, les œuvres d'art publiques

en hommage aux personnes dont le comportement a été exemplaire : généralement sculptées, elles consistent soit en effigies, soit en symboles d'identité figuratifs ou abstraits. Les sculptures sont installées dans les lieux centraux des agglomérations, là où le plus grand nombre de citoyens peuvent les voir.

Le culte civique périodique comprend toutes les fêtes organisées par l'État chaque année à la même date, ou à une date qui varie peu. Ce jour est généralement chômé et des rassemblements ont lieu en grands groupes dans des lieux publics ou en petits groupes dans des lieux privés. À l'occasion de certaines fêtes, l'État manifeste sa présence de façon symbolique au moyen du drapeau (fête nationale, par exemple).

Deuxième partie.

Lois, culte civique et formation civique au Québec

La situation actuelle des lois, du culte civique et de la formation civique au Québec résulte à la fois : 1) de la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques en 1760 et 2) de la collaboration ultérieure de l'Église catholique locale d'abord avec l'État britannique, puis avec l'État canadien, héritier du conquérant britannique, et avec l'État québécois assujetti à l'État canadien.

Les lois, l'Église et l'État

D'entrée de jeu, signalons que les données de ce bref historique proviennent de trois sources : Thério 1998 ; Milot 2002 ; Rochefort 2008. La périodisation est personnelle.

L'évolution de la puissance politique de l'Église catholique au Québec peut être divisée en deux phases. La phase ascendante commence immédiatement après la conquête britan-

nique, en 1760, tandis que la phase descendante commence en 1940, au moment de l'octroi du droit de vote aux femmes par un gouvernement québécois devenu moins sensible aux pressions de l'Église catholique. L'apogée de la phase ascendante de la puissance politique de l'Église a lieu précisément le 7 octobre 1936, alors que le gouvernement québécois installe le crucifix emblématique de cette association religieuse au-dessus du fauteuil du président de l'assemblée des députés, en plein cœur du Parlement.

Les débuts de la phase ascendante sont difficiles pour l'Église. Il lui faut persuader le Conquérant qu'elle peut lui être utile pour asseoir sa domination, ce qu'elle fait en prônant la résistance des Québécois aux envahisseurs américains en 1775 et en approuvant une levée de milice en 1807 face à une nouvelle agression américaine potentielle. Le gouvernement britannique récompense l'Église en reconnaissant officiellement le titre d'évêque catholique romain de J. O. Plessis en 1817 et en nommant celui-ci au Conseil législatif de la Province de Québec l'année suivante. En 1837, l'Église montre encore son utilité pour le Conquérant en condamnant la rébellion des Patriotes québécois. La récompense suit peu après : l'Église obtient le monopole de l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles de langue française (1841). Au même moment, les Églises protestantes obtiennent le monopole de l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles de langue anglaise, ce qui crée une situation de duopole religieux au Québec. L'Église catholique consolide ensuite son emprise dans le domaine de l'éducation : droit exclusif de choisir le personnel enseignant et les manuels scolaires (1846), création d'écoles pour la formation du personnel enseignant (1856), confirmation du monopole de l'Église dans la loi britannique qui fonde le Canada (1867), restriction du rôle de l'État à la nomination d'un « surintendant » qui relève en fait de l'Église (1875).

Puis, comme il a été mentionné plus haut, la phase descendante de la puissance politique de l'Église commence en 1940, au moment de l'octroi du droit de vote aux femmes, auquel cette association religieuse s'opposait depuis longtemps. En 1964, le gouvernement québécois réussit à créer un ministère de l'Éducation doté de nombreux pouvoirs, mais non celui d'exclure l'enseignement religieux des écoles. Enfin, en 1998, l'enseignement est officiellement déconfessionnalisé. Cependant, chassée par la porte, l'Église rentre par la fenêtre grâce au cours « Éthique et culture religieuse » (2007). En outre, l'État québécois continue d'aider l'Église au moyen : 1) de subventions à des universités qui abritent des facultés de théologie, 2) d'exonérations d'impôt qui lui sont accordées à titre d'organisme sans but lucratif et 3) de déductions fiscales accordées à ceux qui lui font des dons. Comme le montrent les faits précédents, la phase descendante du pouvoir politique de l'Église catholique du Québec n'a pas encore atteint son point le plus bas.

Pendant que l'Église catholique faisait jouer les lois en sa faveur et consolidait son pouvoir sur la société québécoise, l'État canadien prenait la succession de l'État britannique. Rappelons les grandes dates de l'histoire de l'héritier de l'État conquérant : obtention du pouvoir de gestion intérieure lors de l'adoption du *British North America Act* à Londres (1867) ; obtention du pouvoir de signer des traités internationaux (1931) ; obtention du pouvoir de modifier l'acte de constitution du pays (1982). En 1867, la création du Canada a entraîné par la même occasion celle de la « Province de Québec », État assujéti à l'État canadien, mais jouissant de certains droits qu'il n'avait pas sous la domination du Conquérant. Cependant, la relation de domination s'est maintenue, et toute loi adoptée par la Province de Québec peut être désavouée ou dénaturée par la Cour suprême du Canada, comme on l'a bien vu depuis l'adoption de la *Charte de la langue française* (loi 101) en 1977.

Le culte civique

Étant donné leur importance réelle ou potentielle comme instruments du culte civique québécois, nous traiterons d'abord des trois symboles suivants : la croix du mont Royal, les armoiries du Québec et le drapeau du Québec. Nous décrivons ensuite les facteurs nuisibles à un culte civique authentiquement québécois dans les fêtes, la sculpture publique et la toponymie.

La croix du mont Royal

En 1924, une gigantesque croix latine de métal (plus de 30 mètres de hauteur) chargée d'ampoules lumineuses blanches a été installée sur le mont Royal, en souvenir de la croix de bois plantée en 1643 par Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve et gouverneur de Ville-Marie. Celui-ci voulait remercier la Vierge Marie d'avoir entendu sa prière et sauvé la nouvelle colonie d'une forte crue des eaux l'année précédente. Depuis son installation, la nouvelle croix a perdu un peu de son sens religieux initial, car elle a quelquefois servi à des fins non religieuses : par exemple, on a remplacé les ampoules blanches par des jaunes pour célébrer le couronnement d'un monarque (site Web de la Ville de Montréal ; voir bibliographie). Cette croix fera l'objet de deux recommandations à la fin.

Les armoiries du Québec

Le Québec a plusieurs symboles d'identité officiels : un animal emblématique, le harfang des neiges ; un arbre emblématique, le bouleau jaune ; une plante emblématique, l'iris versicolore ; un drapeau ; des armoiries. Les armoiries du Québec adoptées en 1939 sont composées d'un écu, d'une couronne royale et d'un listel portant la devise « Je me souviens ». La couronne qui chapeaute l'écu rappelle que le monarque britannique est toujours le chef de l'État canadien

et de la Province de Québec. L'écu comprend de haut en bas 1) trois fleurs de lys d'or sur fond bleu, souvenir des monarques français qui ont régné sur la Nouvelle-France jusqu'à la Conquête britannique, 2) un léopard passant or sur fond rouge, souvenir de la domination britannique à partir de 1760 et 3) trois feuilles d'érable vertes sur fond or, souvenir du transfert de la domination de la Grande-Bretagne au Canada en 1867. Selon les termes édulcorés d'un document officiel (site Web «Justice Québec»; voir bibliographie), les trois parties de l'écu rappellent le «régime français», le «régime britannique» et la «période canadienne», respectivement. Rompant avec une identité de pays dominé, de nouvelles armoiries pourraient jouer un certain rôle dans le futur culte civique québécois. Nous en reparlerons dans les recommandations.

Le drapeau du Québec

Le symbole d'identité du Québec le plus important est son drapeau à croix blanche cantonnée de fleurs de lys blanches sur fond bleu. On compte en outre un abrégé du drapeau sur les plaques d'immatriculation des voitures: une fleur de lys blanche inscrite dans un carré bleu. La croix cantonnée est formée de deux bandes blanches qui se croisent exactement par le milieu et dont l'une – la bande horizontale – est plus longue que l'autre. Elle n'a aucun lien avec l'emblème abrégé de l'Église catholique (sans l'effigie du fondateur), qui est une croix latine. La croix blanche du drapeau québécois provient des enseignes des régiments français du temps de la Nouvelle-France (Archambault et Lévesque 1978 [1974]: 7; Filiatrault¹ 1903: 20). Le drapeau est l'instrument le plus visible du culte civique québécois (jour du Drapeau, journée nationale des Patriotes, Fête nationale du Québec).

¹ Elphège Filiatrault est l'auteur de la première version du drapeau québécois: les fleurs de lys pointaient vers le centre.

Les fêtes civiques

Au Québec, le calendrier comprend 10 fêtes civiques qui donnent lieu la plupart du temps à des jours chômés (le jour du Drapeau et le jour du Souvenir font exception) :

Jour du Drapeau du Québec, 21 janvier. Fête créée par le gouvernement québécois et animée par le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ). Parmi les activités organisées par le MNQ dans les écoles, notons la récitation du texte qui suit :

Drapeau du Québec, salut! / À toi mon respect, ma fidélité,
ma fierté. / Vive le Québec, / Vive son drapeau! (Mouvement
national des Québécoises et Québécois, site Web)

Ce serment civique embryonnaire contient la même figure de style à éviter que le serment civique des Américains (fidélité à un drapeau).

Pâques, entre le 22 mars et le 25 avril; dimanche qui suit la pleine lune venant après l'équinoxe du printemps. Fête créée par l'Église catholique en l'honneur de ce qu'elle croit être la résurrection de son fondateur. A remplacé la Pâque (sans «s») des Juifs, célébrée à peu près à la même date en l'honneur de l'exode des Hébreux hors d'Égypte (Cretin 2008: 54). Aussi, fête civique qui semble être un hommage à tous les parents; utilise l'œuf (œufs peints, œufs en chocolat) comme symbole de la fécondité. Cette fête est la version civique d'une ancienne fête religieuse des Anglo-Saxons en l'honneur d'Ostara, déesse du printemps, qui a donné son nom à la fête de Pâques chez les Anglais, «Easter» (Cretin 2008: 59; Weigall 1934 [1928]: 216).

Fête de la Reine, lundi précédant le 25 mai. Fête créée par le gouvernement canadien en l'honneur du monarque britannique, chef d'un empire sur lequel le soleil ne se couchait

jamais, disait-on, et dont la déchéance a commencé avec l'indépendance de l'Irlande (1921) et de l'Inde (1947).

Journée nationale des Patriotes, tenue le même jour que la fête de la Reine. Fête créée par le gouvernement québécois en hommage aux rebelles québécois écrasés par l'armée de l'État britannique en 1837 et en 1838. Cette fête a pris le relais de la fête non officielle de Dollard des Ormeaux, qui avait lieu le même jour que la fête de la Reine. La fête de Dollard est l'un des actes de résistance symbolique populaire les plus curieux du XX^e siècle au Québec (Gaudreault 2011).

Fête nationale du Québec, 24 juin. Créée par le gouvernement québécois. A remplacé la fête religieuse de la Saint-Jean-Baptiste, dit à une certaine époque « patron des Canadiens-français ».

Fête du Canada, 1er juillet. Fête créée par le gouvernement canadien pour célébrer la naissance de l'État canadien (1867), héritier de l'État britannique.

Fête du Travail, premier lundi de septembre. Fête créée par le gouvernement canadien en hommage à tous les travailleurs.

Jour de l'Action de grâces, deuxième lundi d'octobre. Fête créée par le gouvernement canadien à l'occasion de la guérison du prince de Galles, futur roi Edward VII (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, site Web Termium Plus). Influence chrétienne non catholique combinée à celle de l'État canadien.

Jour du Souvenir, 11 novembre. Fête créée par le gouvernement canadien en hommage à ceux qui sont morts au combat pour le Canada.

Noël, 25 décembre. Fête créée par l'Église catholique en l'honneur de la naissance de son fondateur. A remplacé une fête tenue à Rome au IV^e siècle et au cours de laquelle on célébrait le dieu soleil invaincu en allumant une multitude de flambeaux ou de cierges et en décorant des branches et des petits arbres (Halsberghe 1972 : 174). Aussi, fête civique en hommage aux enfants obéissants ; marquée par une profusion de lumière, la présence de sapins décorés à l'intérieur et à l'extérieur des maisons et le don de cadeaux aux enfants par les parents ou le symbole des parents rétributeurs, le Père Noël. La fête civique de Noël a pris le pas sur la fête religieuse au XX^e siècle (Perrot 2000 : 52). Un incident survenu le 23 décembre 1951 à Dijon, en France, est à cet égard très révélateur : à cette date, des chrétiens ont brûlé une effigie du Père Noël pendue aux grilles de la cathédrale (Lévi-Strauss 1952 : 1572-1573).

Quatre fêtes sur dix révèlent l'assujettissement de l'État québécois à l'État canadien : la fête de la Reine, la fête du Canada, la fête de l'Action de grâces et le jour du Souvenir. L'une de ces quatre fêtes est due en plus à une influence religieuse, la fête de l'Action de grâces, et l'Église catholique n'y est pour rien. Signalons que le nom de cette fête a perdu son sens officiel pour la plupart de ceux qui profitent de ce jour chômé.

La sculpture publique

Un examen de l'art public au Parlement de Québec (Rouillard 2005) et à Montréal (Gaudreault 2009) révèle la présence d'un nombre important de sculptures qui rappellent l'assujettissement des Québécois. À Montréal, 17 sculptures honorent des Britanniques ou des Canadiens et leurs collaborateurs québécois : Bethune, Braves de Lachine, Braves de Montréal, Braves de Notre-Dame-de-Grâce, Braves d'Outre-

mont, Braves du Canada et Lord Strathcona, Burns, Caboto, Cartier (sir Georges-Étienne), Edward VII, Lafontaine (sir Louis-Hippolyte), Laurier (sir Wilfrid), Lion (symbole de Victoria), MacDonald, Nelson (Horatio), Victoria, Young. Une seule statue honore un personnage important de l'histoire de l'Église catholique au Québec, celle du frère André, thaumaturge. La Ville rend hommage à d'autres personnages liés à l'Église – Marguerite Bourgeoys, Émilie Gamelin, Marie-Victorin –, non pas pour leur conduite exemplaire comme chrétiens ou catholiques, mais pour leur rôle civique important. Sur la façade du Parlement de Québec, l'État québécois rend hommage à quatre représentants du Conquérant britannique – Baldwin, Dorchester, Elgin, Wolfe – et à deux de leurs collaborateurs québécois – De Salaberry et Lafontaine (sir Louis-Hippolyte). Notons également, devant le Parlement, la statue en hommage à Robert Bourassa, collaborateur essentiel de l'État canadien dans l'écrasement de l'infime mouvement de résistance armée au Québec en 1970 et, surtout, dans la tentative d'affaiblissement du mouvement de résistance non violente (environ 400 arrestations). Le fait que ce premier ministre a créé par la suite de nombreux emplois dans le Nord du Québec suffirait-il à contrebalancer sa collaboration avec le gouvernement canadien pour tenter d'éliminer la résistance québécoise ?

La toponymie

Au Québec, selon Jocelyn Saint-Pierre (1995: 81-82), parmi les quelque 6000 noms désignant des accidents géographiques ou des entités administratives, 16 % contiennent le mot « Saint » ou « Sainte », tandis que 12 % sont de « souche anglaise ». Certains des personnages honorés dont les noms sont de « souche anglaise » étaient peut-être des alliés de la nation québécoise, mais leur nombre et leur identité sont toujours inconnus. Quant aux noms de lieux contenant le

mot « Saint » ou « Sainte », il est probable que la plupart de ceux qui les utilisent aujourd'hui ignorent qui étaient les personnages honorés. Ces noms sont en train de connaître le même sort que ceux des jours de la semaine évoqués dans la section « Mots et symboles » : le souvenir des personnages honorés disparaît.

La formation civique

Dans les écoles primaires et secondaires, il existe probablement beaucoup d'associations de sports et de loisirs où les élèves ont l'occasion de participer à une prise de décision collective. Cependant, une étude menée sur les associations d'élèves de quatre écoles secondaires montre que le fonctionnement de ces associations repose, aux dires des auteurs, sur une « conception élitiste de la participation » et que le débat y est peu encouragé (Tessier et McAndrew 2001: 200).

Quant au contenu des cours sur l'histoire nationale et le fonctionnement des institutions politiques au Canada et au Québec dans les écoles secondaires, l'esprit de bonne entente à tout prix et l'autocensure ont pour conséquence de renforcer l'assujettissement du Québec à l'État canadien. Ainsi, dans le cours « Histoire et éducation à la citoyenneté » de la première année du deuxième cycle du secondaire (Éducation, Loisir et Sport Québec, site Web), on veut notamment amener les élèves « à comprendre que, dans une société, il existe des rapports de dépendance (p. 40) », « à réfléchir comment, dans la société actuelle, concilier différences, intérêts et coexistence (p. 44) » ou, pour masquer encore plus la question de la résistance nationale québécoise, « à prendre conscience que la conception de la nation n'est pas la même pour tous les citoyens et que cela est encore, aujourd'hui, source de débats de société (p. 48) ».

Enfin, le cours «Éthique et culture religieuse» sape le civisme. L'intitulé même du cours laisse entendre que toute morale est indissociable d'une religion et qu'il n'existerait donc pas de morale civique. De plus, le simple fait de présenter des religions dans le cadre d'un cours destiné à favoriser le dialogue et le rapprochement entre les élèves amène ceux-ci à croire à la valeur positive de ces religions. L'instauration du cours «Éthique et culture religieuse» est l'application locale de la nouvelle stratégie adoptée à Rome en 1965 par l'Église catholique, le «dialogue interreligieux», afin de remplacer l'ancienne stratégie de domination: «Il fut un temps où les images de conquête étaient monnaie courante dans le vocabulaire de la mission (Sagazan 1998: 30)». Un autre promoteur de la nouvelle stratégie précise que «le vrai dialogue est déjà aussi évangélisation (Henry 1966: 18)».

Recommandations

Les recommandations qui suivent visent à renforcer le culte civique et la formation civique au Québec en éliminant la double influence des associations religieuses et de l'État canadien. Toutes peuvent être mises en œuvre dès maintenant par des groupes de citoyens, les commissions scolaires, les municipalités ou l'État québécois, selon l'étendue de leurs responsabilités.

L'État canadien s'opposera à certaines d'entre elles au nom de la Charte canadienne des droits et libertés. Qui oserait en douter?

Au Québec même, certaines associations religieuses ou certains de leurs membres refuseront d'admettre la prédominance des lois civiles sur les lois religieuses. Ils accuseront les partisans de la Charte du civisme de violer la liberté

de penser et la liberté de religion. À cela, il faut répondre qu'aucun État ne pourra jamais empêcher qui que ce soit de penser et de croire ce qu'il veut. Quant aux restrictions éventuelles imposées à la liberté de religion (personne ne souhaitera éliminer les cultes, à notre avis), nos concitoyens membres d'une association religieuse devraient y consentir s'ils sont de véritables démocrates.

Pleins d'une gratitude paradoxale envers les conquérants britanniques et leurs héritiers canadiens, des Québécois se porteront à la défense de l'État canadien². Ils ressortiront le mythe des deux peuples fondateurs, comme l'a fait encore récemment le chef du Parti libéral du Québec et premier ministre du gouvernement québécois, et parleront comme lui d'un « pays dont nous sommes les coauteurs » (Jean Charest, *Le Devoir*, 2-3 avril 2011, p. A10).

Enfin, d'autres Québécois qui se diront « réalistes » invoqueront des déterminismes sociaux, politiques ou économiques, des statistiques ou des sondages. Ceux qui ne veulent pas agir trouveront toujours une excuse. Rappelons-nous que les promoteurs de la Charte de la langue française n'en ont pas cherché, eux!

Pour clore ce préambule, signalons qu'il faut lire les recommandations qui concernent particulièrement le culte civique en gardant à l'esprit la distinction capitale entre jugement de valeur et jugement de réalité: retirer une marque d'hommage à une personnalité ne fait pas disparaître cette personnalité des récits historiques. La méconnaissance de cette distinction a obscurci et risque d'obscurcir encore de nombreux débats.

² L'ensemble des comportements liés à cette gratitude paradoxale est aussi connu sous le nom de « syndrome de Stockholm » (Gaudreault 2006).

1. Réduction de l'emprise des associations religieuses

Confiner les cultes, cérémonies, discours, pratiques, symboles et objets religieux à des bâtiments spéciaux où les associations religieuses, catholiques ou autres, tiendront leurs activités de façon discrète, c'est-à-dire de manière à ce que celles-ci ne soient pas perçues des personnes qui circulent ou habitent autour.

Interdire le prosélytisme et le port de signes d'appartenance à une association religieuse dans les établissements possédés ou subventionnés par l'État ou par une municipalité, ainsi que dans tous les lieux et dans toutes les circonstances où de tels comportements risqueraient de troubler l'ordre public.

Encadrer rigoureusement la construction de nouveaux bâtiments à usage religieux. Si des bâtiments à usage religieux existants ont un intérêt historique ou esthétique particulier pour l'État, celui-ci peut les acquérir pour en faire des musées ou des bibliothèques, ou encore y tenir des cérémonies civiles.

Retirer des lieux publics les sculptures ou œuvres d'art qui relèvent d'un culte religieux, notamment le crucifix de l'Assemblée nationale, la statue du frère André à Montréal et les croix de chemin, et les installer dans un musée, si ces objets ont un intérêt historique ou esthétique. Transformer la croix du mont Royal en un symbole authentiquement civique par l'ajout des nouvelles armoiries du Québec (voir à la fin du point 2 ci-dessous); adopter un code spécial de couleurs pour les ampoules afin de faire servir la croix à la fois au culte civique et à diverses célébrations.

Remplacer *au besoin* les noms de lieux ou d'édifices publics incluant les mots « Saint » ou « Sainte » par les noms de personnalités à honorer. Laisser l'application de cette mesure à la discrétion des municipalités.

Faire obstacle au financement des associations religieuses au moyen de diverses mesures : faire dépendre les subventions aux universités de la transformation des facultés de théologie en centres de recherche interdisciplinaire sur les religions ou, à la rigueur, en départements des sciences de la religion, à condition que ceux-ci ne soient pas un moyen déguisé de former des théologiens, des clercs ou des catéchètes pour diverses associations religieuses; abolir les déductions fiscales des associations religieuses et de ceux qui leur font des dons; empêcher tout financement provenant de l'étranger.

2. Réduction de l'emprise de l'État canadien

Retirer les sculptures publiques en hommage aux grands personnages de l'histoire de la Grande-Bretagne et du Canada, y compris celles en hommage aux collaborateurs québécois du Conquérant et de l'État héritier. Les mettre dans un musée pour l'instruction des générations futures.

Remplacer les noms de lieux (villes, villages, voie de circulation, etc.) en hommage aux conquérants britanniques, à leurs successeurs canadiens et à leurs collaborateurs québécois par les noms de personnalités qui méritent vraiment la gratitude des Québécois.

Promouvoir la non-participation ou la résistance non violente aux fêtes de l'État canadien, notamment le jour du Souvenir, hommage aux soldats canadiens (y compris à leurs collaborateurs québécois) morts pour la Grande-Bretagne ou le Canada. Trouver un sens nouveau à la fête de l'Action de grâces.

Remplacer les armoiries actuelles du Québec par de nouvelles armoiries comprenant trois fleurs de lys blanches sur fond bleu, par exemple. Conserver le listel « Je me souviens ».

Remarque à propos des points 1 et 2 ci-dessus : Les nouvelles personnalités à honorer seront québécoises ou étrangères et issues de tous les domaines (politique, scientifique, artistique, etc.). Du côté canadien, inclure les personnalités qui ont aidé ou auront aidé de façon exemplaire la cause de l'indépendance du Québec, mais laisser de côté tout autre type de personnalités.

3. Formation civique à l'école

Remplacer les cours «Éthique et culture religieuse» et «Histoire et éducation à la citoyenneté» par un cours de formation civique dont les éléments seront répartis sur plusieurs années : réflexion précoce sur le principe de l'association et la morale civique ; apprentissage de la distinction entre jugement de réalité et jugement de valeur ; étude du fonctionnement des associations et des journaux à l'école ; conduite de réunions ; liberté de parole et limites de la liberté de parole ; rôle des médias dans la démocratie ; lois et institutions ; histoire critique des lois et des institutions depuis la Conquête ; analyse du serment civique. Le cours d'histoire reprendrait son autonomie et viserait à situer l'histoire sociale, économique et politique du Québec dans l'histoire de l'Occident et du monde. Quant à la «culture religieuse», celle qui permet de comprendre certaines œuvres d'art ou certains événements politiques, elle serait distillée selon les besoins dans les cours existants de littérature, d'histoire de l'art et d'histoire générale.

Créer des associations d'élèves dans chaque classe et dans chaque école dans le but de favoriser l'apprentissage de la démocratie directe et par délégation.

Créer des journaux d'élèves dans chaque classe et dans chaque école dans le but de favoriser, au moyen de l'écrit, l'apprentissage de la liberté d'expression et de ses limites.

Mettre en place un processus qui permettrait à la fois aux élèves et aux enseignants de dénoncer les auteurs de harcèlement, de menaces et d'agressions. Ce processus aurait pour but 1) d'assurer la protection des élèves et des enseignants, 2) d'instaurer un climat serein dans les écoles et 3) de favoriser chez les élèves l'apprentissage de la liberté de dénonciation propre au système judiciaire des adultes. Rappeler aux enseignants et aux directeurs d'école leurs responsabilités face au processus de dénonciation. Créer un poste d'ombudsman des élèves dans chaque commission scolaire afin de renforcer le travail des enseignants et des directeurs d'école.

4. Civisme international

Adopter officiellement une fête existante, le jour de la Terre, célébré le 22 avril de chaque année au Québec et ailleurs dans le monde par les groupes environnementalistes. Transformer cette fête en hommage aux promoteurs de la protection de l'environnement, qui vise en fin de compte la protection physique de l'être humain. Créer un prix doté d'une bourse importante et, à l'occasion de la fête annuelle, le remettre à la personne ou au groupe qui s'est particulièrement illustré cette année-là dans la promotion de la protection de l'environnement au Québec ou ailleurs. Proposer d'autres fêtes à la communauté des nations pour promouvoir le civisme international.

5. Serment civique

Proposer dès maintenant aux résidents du Québec d'au moins 18 ans de prononcer un serment civique semblable à celui des jeunes Athéniens. Voici une version partiellement modifiée de ce serment légué par l'Antiquité :

Je ne laisserai pas la patrie diminuée, mais je la laisserai plus grande que je ne l'aurai reçue. J'obéirai aux ordres légitimes des magistrats. Je serai soumis aux lois justes que le peuple québécois a faites et fera d'un commun accord; si quelqu'un veut renverser ces lois ou leur désobéir, je ne l'accepterai pas, mais je combattrai pour elles, ou seul ou avec tous. Je respecterai le culte civique établi par les citoyens du Québec.

Le serment ci-dessus peut-être prononcé devant un citoyen québécois émérite, homme ou femme, jeune ou âgé, mandaté ou non actuellement par l'État québécois. Il ne contient aucune mention de dieux ou de cultes rendus à des dieux, comme il se doit dans une démocratie où toute loi religieuse prédominante enfreint le principe de la souveraineté du peuple. Les ordres légitimes des magistrats sont ceux qui ont pour but de faire respecter les lois québécoises ou le principe fondamental de l'entraide. Le candidat à la citoyenneté fait serment, d'une part, de participer à l'élaboration des lois (il s'inclut dans le peuple québécois qui *fera* les lois d'un commun accord) et, d'autre part, de combattre pour elles. Le combat pour faire respecter les lois exclut tout recours aux moyens violents entre membres du pacte social.

L'État québécois rendra le serment civique obligatoire à 18 ans ou après une période de formation civique raisonnable. Ce serment pourra être annulé uniquement par l'exil ou l'émigration.

Conclusion

Une charte du civisme au Québec combattrait la désresponsabilisation entretenue par une longue habitude de soumission au clergé catholique et au pouvoir britannique et canadien. Le civisme est une doctrine qui prône l'entraide entre tous les citoyens, le respect des lois qui en découlent et que les citoyens ont établies d'un commun accord, ainsi

que le respect du culte rendu aux personnes dont le comportement a été exemplaire. Il est incompatible avec toute doctrine qui attribue l'origine des lois à un être surnaturel ou à un État étranger. Le civisme repose sur la souveraineté du peuple, sur l'absolue liberté des citoyens de faire ou de défaire collectivement les lois de l'État, ce qui est l'essence même de la démocratie.

Dans certains pays, l'État donne une formation civique aux candidats à la citoyenneté dans le but de les préparer à leur adhésion au pacte d'alliance des citoyens. Afin de maintenir vivant l'engagement initial, l'État instaure en outre un culte civique dans lequel il rend hommage aux personnes dont le comportement a été exemplaire: de façon permanente, en donnant le nom de ces personnes à divers lieux ou en installant leur effigie sculptée au centre des agglomérations; de façon périodique, en organisant des fêtes annuelles.

Au Québec, pour asseoir leur domination, l'Église catholique, l'État conquérant et l'État canadien, héritier du Conquérant, ont fait obstacle à l'émergence d'un véritable civisme. Appliquant une stratégie constante de collaboration avec les vainqueurs, l'Église a obtenu en récompense le monopole de l'enseignement dans les écoles de langue française et formé des catholiques plutôt que des citoyens. Cette mainmise a eu aussi un retentissement dans le culte civique où, par exemple, l'on ne compte plus les noms de lieux comprenant les mots « Saint » ou « Sainte ». L'État britannique et l'État héritier ont également perverti le civisme au Québec. Beaucoup plus que l'Église catholique, ils ont fait sentir leur puissance dans les sculptures publiques, la toponymie et les fêtes annuelles. Quant à la formation civique, elle est actuellement compromise par les partisans du dialogue interreligieux au service de l'Église catholique de Rome et les collaborateurs de l'État canadien usurpateur.

De cet état de fait découle logiquement un ensemble de recommandations pour le redressement du civisme dévoyé au Québec. Celles-ci se fondent, d'une part, sur une stratégie de confinement des associations religieuses et d'élimination du culte civique canadien sur le territoire québécois et, d'autre part, sur une stratégie de promotion du civisme touchant le culte civique, la formation civique et le serment civique. L'adoption d'une charte du civisme devrait être suivie de celle de la Constitution du Québec, et ce, *avant l'indépendance*. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'attendre l'adoption d'une charte du civisme et d'une constitution pour commencer à mettre en œuvre dès maintenant les mesures recommandées selon son domaine de responsabilité.

«Chaque homme doit se dire: suis-je bien celui qui a le droit d'agir de telle sorte que l'humanité se règle sur mes actes?», affirme Jean-Paul Sartre (1996 [1945]: 36). Pour le philosophe existentialiste, la réponse est nette: il ne fait pas de doute que le sujet individuel est responsable du monde qui l'entoure, que les autres sujets scrutent son action et se laissent influencer par elle. Cette philosophie de la liberté et de l'engagement est une autre façon d'exprimer la doctrine du civisme. Chaque citoyen doit être un exemple pour les autres citoyens et l'État du Québec doit être un exemple pour les autres États. Allons-nous renoncer à la liberté et déchoir aux yeux de toutes les nations libres, aux yeux de nos descendants et à nos propres yeux? □

Bibliographie

ARCHAMBAULT, Jacques, LÉVESQUE, Eugénie. *Le drapeau québécois*. 2^e éd. [1^{re} éd. 1974]. Québec: Éditeur officiel du Québec, 1978. XI + 77 p., ill.

BELLAH, Robert N., «La religion civile aux États-Unis», traduit de l'anglais («Civil Religion in America», *Daedalus* (96), 1967, p. 1-21) par P. E. Dauzat, *Le Débat* (30), mai 1984, p. 95-111.

BROSSARD, Jacques. *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec. Conditions et modalités politico-juridiques*. 2^e éd. [1^{re} éd. 1976]. Suivi de *Supplément*, par Daniel TURP (1995). Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1995. 853 p.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, *Découvrir le Canada. Les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 2009. 63 p.

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT QUÉBEC, «Histoire et éducation à la citoyenneté». [En ligne] <http://www.mels.gouv.qc.ca/Secondaire-deuxieme-cycle-/Français/Domaine-de-l'univers-social> (document consulté le 11 juin 2011).

CRETIN, Nadine. *Fête des Fous, Saint-Jean, Belles de mai. Une histoire du calendrier*. Paris: Éditions du Seuil, 2008. 392 p.

[FILIAUULT, Elphège]. *Notre drapeau*. [Saint-Hyacinthe, Québec: La Tribune, 1903] 23 p., ill. (Les données entre crochets sont tirées de l'ouvrage d'Archambault et Lévesque cité plus haut.)

GAUDREAU, Romain, «Reflet des tensions nationales dans l'art public de Montréal», p. 463-479, in: HÉBERT, Louis, GUILLEMETTE, Lucie (dir.). *Performance et objets culturels. Nouvelles perspectives*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (collection «Vie des signes», série «Actes»), 2011. XV + 521 p.

- GAUDREAU, Romain, « Dollard des Ormeaux: vie et mort d'un rite? », *L'Action nationale* XCIX (1), janvier 2009, p. 12-31.
- GAUDREAU, Romain, « Le Québec sous l'Empire: comment se défaire du syndrome de Stockholm », *L'Action nationale* XCVI (2), février 2006, p. 13-29.
- GLOTZ, Gustave. *La cité grecque. Le développement des institutions*. 2^e éd. [1^{re} éd. 1928]. Paris: Éditions Albin Michel, 1968. 473 p.
- HALSBERGHE, Gaston H. *The Cult of Sol Invictus*, Leiden, Netherlands: E. J. Brill, 1972. XI + 175 p.
- HENRY, A.-M. (dir.). *Les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes*. Déclaration « Nostra ætate », texte latin et traduction française. Commentaires par G. M.-M. Cottier, J. Dournes, H. Maurier, J. Masson, R. Caspar. Paris: Les Éditions du Cerf, 1966. 325 p.
- JUSTICE QUÉBEC, « Les armoiries du Québec », sous « Armoiries ». [En ligne] <http://www.drapeau.gouv.qc.ca> (document consulté le 23 juillet 2011).
- LÉVI-STRAUSS, Claude, « Le Père Noël supplicié », *Les Temps Modernes* 7 (77), mars 1952, p. 1572-1590.
- MARTIN, David. *A General Theory of Secularization*. Oxford: Basil Blackwell, 1978. XI + 353 p.
- MCNAUGHT, Mark Bennett. *La religion civile américaine. De Reagan à Obama*. Préface de Philippe Portier. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2009. V+ 250 p.
- MILOT, Micheline. *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*. Turnhout, Belgique: Brepols, 2002. 181 p.
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS, « Salut au drapeau ». <http://www.fetenationale.qc.ca/Historique/Les-origines-de-la-fête/Bref-historique-du-drapeau-fleurdelisé> (document consulté le 11 juin 2011).

- PERROT, Martyne. *Ethnologie de Noël. Une fête paradoxale*. Paris: Éditions Grasset et Fasquelle, 2000. 281 p.
- ROCHEFORT, Martin, «L'introduction de la prière et du crucifix à l'Assemblée nationale du Québec», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* 37 (2), automne 2008, p. 18-23. (Éditeur: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec)
- ROMAN, Joël, «Crise de la laïcité ou nouvelle question laïque?», p. 65-72, in: LOEFFEL, Laurence (ed.). *École, morale laïque et citoyenneté aujourd'hui*. Villeneuve d'Ascq, France: Presses universitaires du Septentrion, 2009. 136 p.
- ROUILLARD, Jacques, «L'énigme de la devise du Québec», *Bulletin d'histoire politique* 13 (2), hiver 2005, p. 127-145.
- RUSSELL, Bertrand. *Science et religion*. Traduit de l'anglais par Philippe-Roger Mantoux. Réimpression [1^{re} éd. 1971]. Paris: Gallimard, 1990. 189 p.
- SAGAZAN, Benoît de. *Le dialogue interreligieux*. Paris: Les Éditions du Cerf (coll. «Fêtes et saisons», 28), 1998. 63 p.
- SAINTE-PIERRE, Jocelyn, compte rendu de *Noms et lieux du Québec* paru dans *Bulletin d'histoire politique* 4 (2), hiver 1995, p. 81-83.
- SARTRE, Jean-Paul. *L'existentialisme est un humanisme*. Réimpression [1^{re} éd. 1945]. Présentation et notes par Arlette Elkaïm-Sartre. Paris: Gallimard, 1996. 113 p.
- TESSIER, Caroline, McANDREW, Marie, «Citoyenneté en milieu scolaire et Conseils étudiants: une étude exploratoire dans quatre écoles montréalaises», p. 187-200, in: PAGÉ, Michel, OUELLET, Fernand, CORTESÃO, Luiza (eds.). *L'éducation à la citoyenneté*. Sherbrooke, Québec: Éditions du CRP, 2001. 372 p.
- THÉRIO, Adrien. *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique. Anthologie des mandements des évêques (1760-1867)*. Ville Saint-Laurent, Québec: XYZ éditeur, 1998. 267 p.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (français), Termium Plus, Clés de recherche, Termes français, « Action de grâces », Lancer la recherche. [En ligne] <http://www.termiumplus.gc.ca> (document consulté de 11 juin 2011).

VILLE DE MONTRÉAL, « La croix du Mont-Royal », sous « Activités et Loisirs », « Archives et patrimoine », « Archives de Montréal », puis taper « La croix du Mont-Royal » dans la fenêtre « Recherche ».

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=165,2363548&_dad=portal&_schema=PORTAL
(document consulté le 23 juillet 2011).

WEIGHALL, Arthur. *Survivances païennes dans le monde chrétien*. Traduit de l'anglais [*The Paganism in our Christianity*, 1928] par Ariane Flournoy. Préface d'Édouard Claparède. Paris : Payot, 1934. 230 p.

Paul-Émile Roy*

LES DESSINS DE PIERRE VADEBONCOEUR

Pierre Vadeboncoeur est décédé le 11 février 2010. Yvon Rivard a publié, depuis cette date, chez Bellarmin, le précieux petit ouvrage posthume *Fragments d'éternité* qui précise sa pensée sur des sujets qu'il a souvent abordés, la forme, l'invisible, l'éternité, la spiritualité, etc. Et voilà que Del Busso Éditeur, sous le titre *Petite comédie humaine. Croquis*, nous offre un très beau petit livre contenant des dessins de Vadeboncoeur présentés par Réjean Beaudoin qui était un ami et un correspondant de Vadeboncoeur.

Tous ces dessins, comme l'écrit Réjean Beaudoin, désignent des figures humaines.

L'ensemble des portraits offre, dit-il, une variété d'individus anonymes observés dans les transports en commun, les musées et les salles d'attente, plus rarement des personnalités du monde politique ou culturel surpris dans un lancement, une conférence ou un vernissage, aisément reconnaissables quant à la ressemblance physique... Il en résulte une galerie sociologique en forme de petite comédie humaine aux postures diversement hilarantes et insolites.

Ces considérations de Réjean Beaudoin donnent une excellente idée de l'ouvrage qu'il présente. Je voudrais seulement essayer de décrire mes propres réactions devant les dessins de Vadeboncoeur.

* Écrivain, membre émérite de la Ligue d'action nationale

À partir de 1984 jusqu'à sa mort, j'ai entretenu avec Pierre Vadeboncoeur une correspondance très fournie dont une première partie vient d'être publiée par Yvon Rivard chez Leméac. Comme Réjean Beaudoin, je recevais régulièrement, il y a une quinzaine d'années, avec les lettres qu'il m'envoyait, des dessins qui sont exactement ceux que l'éditeur Del Busso vient de publier. À lire Vadeboncoeur, ces dessins n'avaient rien de sérieux, ils n'étaient pas des oeuvres d'art, ils n'étaient que de «vagues crayonnages». Pourtant, c'est lui-même qui les prépara pour la publication après sa mort. Il en était de ses dessins, me semble-t-il, comme de sa correspondance. Parfois, il affirmait qu'il fallait tout faire disparaître, ne rien conserver, mais à d'autres moments, il disait qu'il fallait peut-être faire un choix, le déposer à la Fondation Lionel-Groulx, ou dans une bibliothèque. D'ailleurs, madame Vadeboncoeur m'a remis, après sa mort, un paquet de lettres qu'il avait regroupées et ficelées avec un élastique sur lequel il avait écrit: «Lettres philosophiques». Ce «philosophiques» me surprit quelque peu car, dans ces quelque sept cent lettres que nous avons échangées, nous ne nous sommes jamais pris pour des philosophes, nous ne nous sommes jamais accolé l'étiquette de «philosophes». J'imagine que dans son esprit, cette étiquette voulait indiquer que ces lettres avaient une importance particulière et qu'il fallait les conserver.

Vadeboncoeur était-il un homme indécis, perplexe? Je dirais qu'il n'était pas dogmatique, pas sceptique non plus, mais un homme en éveil, disponible, insatisfait, en marche jusqu'à la fin. Il m'écrivait un jour qu'il aurait été disposé à détruire si possible tous ses écrits politiques, qu'il ne s'intéressait plus qu'à l'art, à l'amour, à la spiritualité, mais jusqu'à la fin, il continua à écrire, et de façon très engagée, sur la société, la politique. Vadeboncoeur n'était pas arrivé. Sa pensée, son expérience restaient ouvertes, et c'est ce qui, pour ma part, me fascinait chez lui.

Je reviens au dessin. Pas sérieux, le dessin, pour lui ? Lisez le merveilleux chapitre de *Les deux royaumes*, « Les Traces de l'invisible ». « Le dessin travaille le mystère, il opère sur lui comme par induction ». Relisez *Qui est le chevalier ?*, *Dix-sept tableaux d'enfant*, *L'Absence*. Ces livres contiennent des pages magnifiques sur le dessin, dont je voudrais essayer de dégager le sens, ce qui n'est pas facile.

Il faut noter d'abord que le dessin est très différent de la photographie. Dans le dessin, écrit-il dans *Les deux royaumes*, il n'y a pas de durée. Alors que la photo renvoie à la réalité et au déroulement de celle-ci dans le temps, le dessin est un cliché dans l'instant. Alors que la photo renvoie à la chose vue, photographiée, le dessin renvoie à lui-même. Il affirme qu'il est sans généalogie, le cliché d'un instant. En même temps, le dessin contient plus que ce qu'on y a mis. Il dit qu'il « travaille sur le mystère », qu'il « opère sur lui comme par induction ». Alors que la photo fixe un moment, le dessin échappe en quelque sorte au temps. Il dit encore que la photo renvoie à la chose vue alors que le dessin renvoie à lui-même. Alors que la photo fixe le visible, le dessin traque l'invisible. On pourrait dire encore qu'alors que la photo fixe une scène ou un objet qui devient un souvenir, le dessin capte un secret vital qui échappe au temps, comme le sphinx. Il suffit, par exemple, de feuilleter le livre de ses dessins pour constater que nous ne sommes pas ici dans un album de photos, pas dans un paysage mais quelque part hors du temps et de l'espace.

On voit comment le dessin est pour Vadeboncoeur une forme d'art d'une qualité très particulière, et on le comprend encore davantage si on essaie de saisir la relation qui existe, selon lui, entre le dessin et la « forme ». Très tôt dans son oeuvre, il s'est exprimé sur cette réalité de la forme. mais dans ses derniers écrits, et spécialement dans *Fragments d'éternité*, la tentative de cerner la forme était presque une obsession.



Mrs Ryan?

PV

chez Ben

25 septembre 98

La forme, dit-il, dans *Fragments d'éternité*, «appartient à un autre monde». Elle est une «figure de l'absolu et elle est absolue». La forme des êtres est une réalité, un fait, elle ne s'explique pas. Elle est dans une espèce d'au-delà par rapport à notre appréhension. Elle est «partagée entre le visible et l'invisible». Elle est le langage de l'être.

Or, dans *Dix-sept tableaux d'enfant*, Vadeboncoeur met le dessin en relation précise avec la forme. «La forme reconnaissable, écrit-il, s'éternise dans un dessin». On ne pourrait pas, me semble-t-il, formuler une telle considération au sujet d'une photographie.

Vadeboncoeur a écrit des pages d'une grande pénétration sur Paul Valéry. Il connaissait sans doute son merveilleux petit livre *Degas, danse, dessin*. Valéry fréquentait le grand peintre Degas. Ce dernier, évidemment, expliquait ce qu'était le dessin. Un jour, Valéry lui demanda : «Mais enfin, qu'est-ce donc que vous entendez par le Dessin ?». Et Degas lui répondit : «Le dessin n'est pas la forme, il est la manière de voir la forme». Une explication que Vadeboncoeur connaissait sans doute, et qu'en tout cas, il aurait fait sienne, me semble-t-il.

Ces considérations, comme celles de Vadeboncoeur, nous transportent au seuil de l'inexprimable. Nous restons bouche bée devant ses dessins. Ils nous parlent dans un silence qui transcende les mots. Je crois lire dans ces dessins un grand amour de l'humanité. Le titre du livre est très bien choisi, me semble-t-il : une petite comédie humaine. Des caricatures ? Des sourires ? Je crois y lire une grande tendresse pour l'humanité qui est un peu simpliste, peut-être, mais pas méchante au fond !

Ce qui me semble évident, quand on a en tête ce qu'a écrit Vadeboncoeur sur le dessin, c'est qu'on doit admettre que

les dessins qu'on nous présente dans ce charmant livre ne sont pas seulement et pas surtout de l'ordre de la critique sociale, mais de l'ordre de l'art, c'est-à-dire de l'«apparition de l'être».

J'ajoute une dernière considération. Un des aspects du dessin qui plaît à Vadeboncoeur, c'est son humilité, sa simplicité, son dépouillement. *Les essais inactuels* contiennent un passage magnifique sur le grand sculpteur Rodin que Vadeboncoeur trouve trop «expressionniste». Un passage sur Victor Hugo qui «célèbre la pensée plutôt que de penser». Il y a chez Vadeboncoeur un goût de la simplicité, du dépouillement que le dessin satisfait.

Je propose à mon lecteur deux phrases tirées de *L'Absence*, sur le dessin. Je lui recommande de les avoir à la pensée pendant qu'il tourne les pages de *Une petite comédie humaine*. «Rien n'est plus avancé dans l'immédiateté qu'un vrai dessin». «La forme reconnaissable s'éternise dans un dessin». □



François-Albert Angers

27-2-93

P.V.

Jean-Charles Panneton*

LE DIRECTORAT DE PIERRE LAPORTE À L'ACTION NATIONALE

Mars 1954. François-Albert Angers, président de la Ligue d'action nationale, présente aux lecteurs, Pierre Laporte, le nouveau directeur de *L'Action nationale*:

Il nous arrive donc à *L'Action nationale* fort de sa jeunesse d'une part, et surtout d'autre part de sa grande expérience journalistique, de sa formation nationaliste du meilleur aloi et de sa plume alerte. Grâce à lui, nous avons le ferme espoir que *L'Action nationale*, et avec elle tout ce qu'il y a de plus profond et de sain dans les aspirations nationales du Canada français, connaîtront un regain de vigueur¹.

C'est Lionel Groulx qui recrute le journaliste du *Devoir* comme il le précise dans l'une de ses correspondances :

Je suis allé chercher moi-même le nouveau directeur; je l'ai fait agréer par mes collègues de la direction. On pouvait peut-être rêver mieux; mais l'homme est jeune, plein de bonne volonté, courageux; nous allons essayer de lui fournir une excellente équipe. Et c'est notre espoir qu'une tribune vivante pourra faire entendre une voix qui depuis trop longtemps avait appris à se taire².

* Historien et politologue de formation, auteur notamment des biographies *Georges-Émile Lapalme: précurseur de la Révolution tranquille* (2001) et *Pierre Laporte. Parcours d'un homme d'action* (à paraître en 2012).

1 François-Albert Angers, «Un nouveau directeur», *L'Action nationale*, Vol. XLIII, numéros 3 et 4, mars-avril 1954, p. 301.

2 CLG-1, Fonds Lionel-Groulx, P1/A 2124, Lettre de Lionel Groulx à Achille Larouche, 16 décembre 1954.

Une redéfinition du nationalisme qui crée de vives tensions

En 1954, la situation de la revue est préoccupante, précise Angers, le président de la Ligue :

Au cours des récents mois, nous sommes bien obligés d'admettre que nos lecteurs ont eu raison de se plaindre de nous. La situation difficile dans laquelle nous nous trouvons du point de vue personnel ne nous permettait plus de leur offrir des numéros aussi bien bâtis que par le passé³.

Cette situation désastreuse découle des tensions et des querelles entre les tenants de deux mouvances nationalistes, soit celles des traditionnalistes et des néo-nationalistes. Directeur de la revue de 1948 à 1954, André Laurendeau tente de redéfinir le nationalisme dont la préoccupation principale n'est plus le catholicisme mais la question sociale.

L'historienne Pascale Ryan résume bien l'évolution de Laurendeau, devenu peu à peu le maître à penser du néo-nationalisme :

Depuis la guerre, la question sociale préoccupe Laurendeau. Son expérience lui a montré que la classe ouvrière est la moins touchée par la question nationale. Laurendeau cherche à comprendre pourquoi? C'est pourquoi il lance un programme de recherche et d'action qui tient compte des nouvelles réalités sociales et urbaines du Québec⁴.

Cette redéfinition du nationalisme crée de vives tensions entre les nationalistes de la Ligue. À son départ en 1954, Laurendeau souhaite que Jean-Marc Léger lui succède. Or, celui-ci est clairement identifié comme néo-nationaliste depuis qu'il a dénoncé, notamment dans la revue française

³ *Ibid.*

⁴ Pascale Ryan, *Penser la nation: la Ligue d'action nationale, 1917-1960*, Montréal, Leméac, 2006, p. 244.

Esprit, le nationalisme traditionnel, le qualifiant notamment d'antibritannique, xénophobe et antisocial.

Le président sortant de la Ligue, Anatole Vanier, chef de file des traditionnalistes, s'oppose à ce candidat et propose André Dagenais, plus près de ses valeurs. Pour certains traditionnalistes, dont l'historien Robert Rumilly, Laurendeau a véritablement tenté de noyauter *L'Action nationale* avec l'aide de ses amis gauchistes :

André Laurendeau dirigeait la revue mensuelle, organe du groupe. Il y accueillit la prose de ses collègues gauchistes. Ceux-ci exprimèrent leurs thèses sans vergogne et attaquèrent les adversaires du gauchisme dans une revue fondée pour tout autre chose – pour défendre les droits des Canadiens français⁵.

Lionel Groulx et Anatole Vanier proposent un candidat de compromis, Pierre Laporte, que l'on juge capable de réconcilier les parties. Mais les querelles entre les nationalistes ont provoqué la désaffection de nombreux abonnés, aggravant ainsi la situation financière déjà désastreuse de la revue. Pour certains traditionnalistes toutefois, les positions progressistes de Laporte sont perçues comme étant *gauchistes* :

La revue continue, sous Laporte comme sous Laurendeau, la besogne gauchiste pour laquelle elle n'a pas été créée. Elle prend furieusement parti contre le gouvernement provincial, ce qui est contraire aux habitudes de la ligue⁶.

Dans le numéro de juillet et août 1954, le nouveau directeur aborde de front la désaffection des lecteurs qui mine considérablement les finances de la revue. Laporte lance quelques pistes de solution pour gagner de nouveaux lecteurs :

⁵ Robert Rumilly, *L'infiltration gauchiste au Canada français*, op. cit., p. 97-98.

⁶ Op. cit., p. 100.

Septembre sera le mois de *L'Action nationale*. Nous avons organisé pour ce mois une grande campagne d'abonnement. Nous aurons quatre moyens d'action: le concours de journaux amis, le travail bénévole d'un grand nombre d'auxiliaires, l'effort collectif de certaines associations, la collaboration de nos abonnés. Tous auront un même but: augmenter sensiblement le nombre de nos abonnés⁷.

Une revue à réorganiser

Les premiers gestes que pose Laporte à la revue sont salués par Lionel Groulx qui y voit *du neuf et donc de la vie*. Le chanoine lui suggère d'intégrer de nouvelles rubriques sur la littérature et les arts, et des portraits de vedettes canadiennes-françaises:

Que ne ressuscitez-vous, dans chaque numéro de *L'Action nationale*, la présentation ou le portrait d'une vedette canadienne-française, en quelque domaine que ce soit? C'est un excellent moyen de mousser le jeune et le vrai talent, comme aussi de ramener à leur juste stature, les réputations usurpées. Dans le monde politique, vous pourriez peut-être commencer par Jean Drapeau; dans le monde de la finance, par un Louis Lévesque; dans le monde universitaire, par un Guy Frégault ou un Michel Brunet, etc, etc⁸.

Dans sa lettre de réponse à Groulx, le nouveau directeur annonce l'arrivée de Jean-Charles Tanguay qui se joint à l'équipe en novembre 1954 à titre de chroniqueur littéraire et, une première biographie, consacrée à M^e Antonio Perrault⁹. Il annonce la venue de deux nouveaux collaborateurs: Claude Sylvestre écrira sur le cinéma et le père Ambroise Lafortune publiera des contes. Sous son directo-

7 Pierre Laporte, «Nous aurons mille abonnés de plus si...», *L'Action nationale*, Vol. XLIII, numéros 7 et 8, juillet-août 1954, p. 500.

8 CLG-1, Fonds Lionel-Groulx, P1/A,2108, Lettre de Lionel Groulx à Pierre Laporte, 7 septembre 1954.

9 CLG-1, Fonds Lionel-Groulx, P1/A,2108, Lettre de Pierre Laporte à Lionel Groulx, 16 septembre 1954.

rat, plusieurs collaborateurs produiront des textes ponctuels dans les pages de la revue dont les historiens Michel Brunet et Guy Frégault, de l'École de Montréal, tel que recommandé par Lionel Groulx.

Laporte lance la «Chronique du directeur» qu'il définit d'abord comme un résumé des principaux événements du mois dans la vie française. Ces chroniques s'intéressent notamment à toutes les composantes des communautés francophones hors du Québec que ce soit au Canada ou aux États-Unis, à la défense de la langue française, entre autres, dans l'affichage au Québec et aux nombreuses associations et organismes s'inscrivant dans la mouvance nationaliste, tels que la Société Saint-Jean-Baptiste, *Le Devoir*, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) et le Conseil de la vie française en Amérique.

Mais Laporte ne compte pas limiter sa chronique à ce seul aspect :

La chronique du directeur donnera des mots d'ordre. Nous avons, de mois en mois, l'occasion de manifester notre attachement à notre vie française. [...] Cette chronique couvrira beaucoup de terrain; elle sera sans formalisme. Si le lecteur le veut, elle deviendra partiellement la sienne, en me communiquant ses impressions, en me parlant des problèmes particuliers de telle région, de tel groupement, en me tenant au courant des événements français dignes d'être mentionnés¹⁰.

Laporte prend la direction de *L'Action nationale*

En septembre 1954, Laporte prend la direction *effective* de la revue. Il salue d'emblée le travail effectué par ses prédécesseurs :

¹⁰ Pierre Laporte, « La chronique du directeur », *L'Action nationale*, Vol. XLIII, numéros 7 et 8, juillet-août 1954, p. 529.

L'Action nationale existe depuis bientôt 30 ans. Avant elle il y avait eu *L'Action canadienne-française* et *L'Action française*. Au total plus de 40 années au service de la pensée française. C'est un dossier impressionnant et bien fat celui qui prétendrait l'oublier. Je veux donc rendre hommage à mes devanciers. Surtout au chanoine Lionel Groulx et à M. André Laurendeau, sous la direction desquels la revue, sous des noms différents, a connu ses années les plus efficaces¹¹.

Il établit d'emblée les grandes orientations de la revue :

L'Action nationale sera le véhicule des idées de la Ligue d'action nationale. Les partis politiques, – Crédit social ou autres, – chercheront ailleurs des publicistes. Nous avons assez de problèmes à résoudre, des mots d'ordre à donner, de choses à dire pour y consacrer toutes les pages de la revue de chaque mois¹².

Laporte précise que l'anticléricanisme n'aura pas sa place dans la revue en apportant toutefois une nuance :

Chez certaines gens le cléricanisme va jusqu'à renoncer à discuter avec le clergé. Pour eux toute parole d'un prêtre, tout acte d'un clerc est nécessairement parfait. Pas pour nous. Nous voulons à l'occasion, discuter, différer d'opinion. Le rôle que le clergé joue est trop vaste et touche trop de domaines pour qu'on nous refuse un droit de regard¹³.

Selon le nouveau directeur, la revue fera la promotion d'un nationalisme canadien-français dynamique qui englobe toutes les classes de la société québécoise. Il compte s'intéresser de près à l'autonomie, l'éducation, à l'économie et à la jeunesse, qu'il considère comme les quatre piliers de l'épanouissement des Canadiens-français au pays.

11 Pierre Laporte, « Où va *L'Action nationale* ? », *L'Action nationale*, vol. XLIV, numéro 1, septembre 1954, p. 3.

12 *Op. cit.*, p. 4.

13 *Op. cit.*, p. 5.

Nouvelle escarmouche entre traditionalistes et néo-nationalistes

Les querelles entre les traditionalistes et les néo-nationalistes reprennent de plus belle au début de l'été 1956. À l'approche des élections générales du Québec, Jean-Marc Léger mène la charge contre l'Union nationale sous le titre « Une trahison à combattre; une imposture à dénoncer » dans le numéro de juin :

Que reprochons-nous en effet à l'Union nationale? Essentiellement d'avoir honteusement exploité l'attachement naturel des Canadiens français à la cause, vitale pour eux, de l'autonomie et d'avoir desservi comme nul gouvernement encore ne l'avait fait; puis, sous couvert de nationalisme, d'avoir pratiqué une politique d'abandon en matière économique, une politique rétrograde en matière sociale, une politique d'obscurantisme en matière d'enseignement et de culture générale. Bref, d'avoir placé son activité gouvernementale sous le triple signe de la concussion, de la stagnation et de la réaction dans tous les domaines et d'avoir ébranlé, chez les masses populaires, d'un côté, chez les intellectuels de l'autre, la foi dans cette autonomie au nom de laquelle, on voulait leur faire accepter une des politiques les plus néfastes que cette province ait encore connues¹⁴.

Léger conclut que le nationalisme conduisant à la libération du peuple canadien-français est de nature révolutionnaire, et il écorche les nationalistes traditionnels :

Étant entendu que ceux qui persistent à afficher l'étiquette nationaliste tout en pratiquant un comportement réactionnaire, doivent être dénoncés comme les plus dangereux ennemis du véritable nationalisme canadien-français¹⁵.

14 Jean-Marc Léger, « Une trahison à combattre; une imposture à dénoncer », *L'Action nationale*, vol. XLV, numéro 10, juin 1956, p. 934.

15 *Op. cit.*, p. 940.

Dans ce même numéro, l'historien néo-nationaliste, Jean Blain, se lance dans une critique de l'œuvre de Robert Rumilly, plus particulièrement de son ouvrage intitulé *Quinze années de réalisations* :

On souhaiterait qu'il prenne toutes les précautions pour dissocier dans l'esprit du lecteur le Rumilly historien du Rumilly publiciste. Au contraire, il semble s'appliquer à confondre les deux. Les *Quinze années de réalisations* se donnent comme une étude impartiale, écrite sans autre motif que de dire la vérité¹⁶.

La réponse des traditionnalistes viendra à l'automne par la plume d'Anatole Vanier.

Des querelles qui s'enveniment

Le directeur de la revue revient sur le sujet dans l'édition de novembre, souhaitant que les discussions et les divergences d'opinions s'expriment sur un ton serein. Un débat utile pour les lecteurs de la revue :

Nous savons nos lecteurs assez avertis pour accepter ce débat. Ce n'est d'ailleurs pas pareille discussion qui devrait les effrayer. C'est le contraire qui serait tragique car alors notre peuple serait figé dans l'immobilisme. Ce qui serait un pas important vers la disparition¹⁷.

Pierre de Grandpré évoque également la nécessité de la discussion au sein des rangs nationalistes :

Il importe, nous dit-on, que ceux qui ont au cœur le souci national présentent un front uni. L'idéal serait qu'ils pensent tous la même chose sur chaque problème particulier.

16 Jean Blain, « Les trois ou quatre derniers Rumilly », *L'Action nationale*, vol. XLV, numéro 10, juin 1956, p. 942.

17 Pierre Laporte, « La chronique du directeur », *L'Action nationale*, vol. XLVI, numéro 3, novembre 1956, p. 217.

Ainsi serons-nous forts. Il n'y a pas de place au sein du nationalisme pour l'interrogation, la recherche, la pensée personnelle. Qui s'en rendra coupable, on le taxera de gauchisme et on l'exclura des rangs. Il nous faut l'efficacité. La discussion est disgracieuse, elle est stérile¹⁸.

Comme le souligne l'historien Xavier Gélinas, la discordance idéologique se révèle entièrement dans ce numéro de novembre :

Ce même numéro indique à quel point *L'Action nationale* de cette période rassemble, quant aux idéologies, tout et son contraire, dans un esprit peu convivial; en effet, il contient aussi un article d'Angers qui contredit son collègue à la Ligue, Jacques Perrault sur sa sympathie pour le CCF¹⁹.

Anatole Vanier rédige une réplique à l'article de Pierre de Grandpré qu'il fait parvenir au directeur de la revue le 22 janvier 1957²⁰. Ayant reçu de nombreuses lettres de lecteurs choqués par un premier échange entre Léger et Vanier, Laporte propose de présenter la réplique de Vanier aux membres lors d'une réunion de la Ligue :

J'espère, M. Vanier, que vous comprendrez la situation. Je crois que cette querelle du gauchisme et de la droite, est en train de nous diviser bien plus sûrement que tout ce qui s'est fait ou a pu se faire dans le passé. Avant de porter nos querelles en public, avant de nous entredéchirer, souvent avec des expressions qui ne sont pas tout-à-fait définies, au milieu de gens qui ont un intérêt politique à cataloguer certains Canadiens français, je pense, que le sujet vaut d'être étudié à la Ligue²¹.

18 Pierre de Grandpré, « Cette gauche et cette droite », *L'Action nationale*, vol. XLVI, numéro 3, novembre 1956, p. 243.

19 Xavier Gélinas, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Lévis, Les presses de l'Université Laval, 2007, p. 117.

20 CLG29 – Fonds Anatole-Vanier, P29 F77, lettre de Anatole Vanier à Pierre Laporte – 22 janvier 1957.

21 CLG29 – Fonds Anatole-Vanier, P29 F77, lettre de Pierre Laporte à Anatole Vanier – 28 janvier 1957.

Vanier ne se laisse toutefois pas désarmer et exige que son article soit publié²². Laporte demeure inébranlable et dans une lettre à Vanier, il précise qu'aucun article portant sur la droite ou la gauche ne sera publié dans les pages de la revue. Dans les mois suivants, l'échange entre Laporte et Vanier dégénère. Dans une lettre en date du 18 avril 1957, Vanier met le directeur en demeure de publier son texte sinon il le fera publier ailleurs, ce qu'il fera dans les pages du *Temps*, un hebdomadaire lié à l'Union nationale. Il y dénoncera un directeur qui aime la discussion à sens unique...

Les profonds clivages font en sorte que Laporte n'arrive plus à maintenir la direction de la revue. Fatigués de ces querelles, de nombreux lecteurs désertent la revue provoquant à nouveau des problèmes financiers importants. Dans un tel contexte, Laporte n'a d'autre choix que d'annoncer la suspension du numéro du mois de juin.

Un appel à l'unité des forces nationalistes

Dans le numéro de septembre 1957, le directeur lance un ultime appel à l'unité des forces nationalistes :

Est-il trop tard pour que ces frères ennemis se rendent compte que ce qui les unit est plus puissant que ce qui les divise ? Qu'ils sachent au moins que les coups qu'ils croient s'asséner mutuellement, c'est en fait le Canada français qui les encaisse²³.

Pierre de Grandpré revient aussi sur la question dans ce même numéro.

22 CLG29 – Fonds Anatole-Vanier, P29 F77, lettre de Anatole Vanier à Pierre Laporte – 30 janvier 1957.

23 MM. Anatole Vanier et François-Albert Angers confirment que cet éditorial est bien rédigé par Pierre Laporte, « Gauche ou droite ? », *L'Action nationale*, vol. XLVII, numéro 1, septembre 1957, p. 9.

Loin de calmer le jeu, les textes de Laporte et de Grandpré font rager Vanier qui n'a plus du tout confiance en la direction de la revue :

Laporte fait un bien étrange directeur de revue. Il refuse mon texte, qui est une réponse à un fait accompli sans consultation, et il continue à parler et à laisser parler à sa manière de gauchisme avant que le sujet ne fasse l'objet d'une entente. La démocratie, c'est lui ! Le dialogue, ça se fait à sens unique ! *L'Action nationale* est bel et bien noyée par le gauchisme²⁴.

Le 18 janvier 1958, Anatole Vanier claque la porte de la Ligue qu'il avait fondé 25 ans plus tôt. Il aurait souhaité entraîner avec lui plusieurs membres, mais aucun ne le suit.

L'année 1958 est particulièrement difficile : la survie de la revue est loin d'être assurée. Quatre numéros seulement sont publiés. Laporte aborde franchement les problèmes auxquels il a été confronté dans les pages du numéro du mois de novembre-décembre 1958 :

L'Action nationale, on le lui permettra bien, se souhaite à elle-même une année meilleure que celle qui vient de se terminer. Elle a connu de lourdes difficultés en 1958. Difficultés financières, mais aussi difficultés qui tiennent à l'impossibilité où elle a été de se donner un secrétariat permanent, c'est-à-dire une équipe dont la seule tâche eut été de s'occuper de la revue, de la diffuser, de la rendre toujours plus intéressante et utile. Nous l'avouons sans fausse honte : *L'Action nationale* a passé bien près de disparaître en 1958. Elle a survécu grâce à la coopération magnifique de ses rédacteurs et ses lecteurs²⁵.

24 CLG29 – Fonds Anatole-Vanier, P29 F15, lettre de Anatole Vanier à François-Albert Angers – 14 octobre 1957.

25 Pierre Laporte, « *L'Action nationale* au seuil de 1959 », *L'Action nationale*, vol. XLVIII, numéros 3-4, novembre-décembre 1958, p. 69.

Laporte quitte la direction de la revue

L'élan que Laporte souhaitait redonner à la revue ne se produira pas. Il démissionne en septembre 1959, trop occupé par ses tâches de journaliste et de secrétaire des Amis du *Devoir*. Le secrétaire de la revue, Dominique Beaudin, fait un bilan plutôt élogieux du passage de Laporte à la revue :

M. Pierre Laporte dirige la revue depuis de nombreuses années. Ses nombreux amis, sa plume agile, son information toujours à date et vivante, lui permirent de monter le tirage de la revue, un moment, à plus de quatre mille exemplaires. De plus, il fit paraître plusieurs numéros spéciaux de grande importance par leur sujet et par la valeur des collaborateurs²⁶.

Mais pour l'historien Xavier Gélinas, le bilan des années de directorat de Pierre Laporte n'est guère reluisant :

L'Action nationale de ses années est une machine mal huilée. [...] Une mauvaise planification force la revue à sauter quelques livraisons – du jamais vu –, à baptiser quelques autres de doubles (sans qu'elles contiennent le double de matière), à en publier d'autres encore au contenu étriqué (une cinquantaine de pages au lieu de la centaine habituelle), et à majorer abruptement le prix de l'abonnement de 60 % en 1957²⁷.

Il faut toutefois nuancer cette sévère interprétation. De 1954 à 1956, le directeur a remis la revue sur pied alors que son état était catastrophique à son arrivée. Comme il le souligne à plusieurs reprises, Laporte souhaite faire de la revue un espace de discussion entre les mouvances nationalistes. Il ne souhaite nullement imposer une camisole de force à ses collaborateurs et priver ses lecteurs de tout sens critique.

²⁶ Dominique Beaudin, « État de la revue et son actualité », *L'Action nationale*, vol. XLIX, numéro. 2, octobre 1959, p. 59.

²⁷ Xavier Gélinas, *op. cit.*, p. 125-126.

Mais les querelles s'accroissent à l'approche des élections provinciales de 1956 : Anatole Vanier réclame l'expulsion de tous ceux qu'il considère comme gauchistes, avant qu'il ne claque la porte. Les appels répétés au calme du directeur demeurent vains, ce qui a pour effet de décimer le lectorat de *L'Action nationale*. Cette incapacité de Laporte à rétablir l'harmonie entre les deux mouvances nationalistes l'amène donc à démissionner en septembre 1959. Son départ confirme ainsi la désaffection des néo-nationalistes qui s'est graduellement opérée depuis 1958.

Avec l'arrivée de François-Albert Angers à titre de directeur en septembre 1959, ce sont les traditionnalistes qui reprennent le contrôle de *L'Action nationale*. Le départ des néo-nationalistes permet de tourner la page, comme le précise l'historienne Pascale Ryan :

Le forum discordant qu'était devenu *L'Action nationale* est chose du passé. [...] La revue continue de lutter contre la centralisation fédérale et s'intéresse de près aux questions économiques. Le contenu de *L'Action nationale* est presque exclusivement rédigé par François-Albert Angers, Dominique Beaudin et Richard Arès²⁸.

28 Pascale Ryan, *op. cit.*, p. 290-291.

L'HOMME DE VITRUVÉ*

Ce soir, je veux vous parler spécifiquement de quatre choses. Je veux vous parler de ce que nous sommes, c'est-à-dire de nos valeurs. Je veux vous parler aussi de ce que nous possédons, de nos avoirs, de nos richesses collectives, du sous-sol, de l'eau, de l'air. Je veux vous parler des institutions démocratiques et des réformes aux institutions démocratiques qui m'apparaissent nécessaires, et je veux vous parler aussi des pouvoirs, des pouvoirs que nous possédons et des pouvoirs que nous ne possédons pas et, au centre de tout cela, je veux vous parler de vous, de moi, de nous, des citoyens, des pouvoirs des citoyens et évidemment, fondamentalement, je veux vous parler de l'indépendance du Québec.

Ces quatre thèmes qu'on a simplifiés en disant l'être, l'avoir, les institutions, les pouvoirs, dans mon petit groupe, dans mon comté avec mes conseillers politiques et mes adjoints, on a appelé ça la croix. Je me suis dit: je vais utiliser ce symbole de la croix, et quand j'ai imaginé que je mettais quelqu'un au centre de la croix, tout à coup, l'athée en moi s'est éveillé et je me suis dit, c'est une image bizarre, parler du citoyen blessé au centre de la croix. Et j'étais pris avec ce

* Proposition politique de Pierre Curzi lors de sa conférence au souper annuel de *L'Action nationale* au Lion d'Or le 28 octobre 2011.
www.pierrecurzi.org

phénomène, et ce phénomène n'est pas banal, c'est un phénomène d'image, et une image vaut mille mots et comme j'en avais peu, je me suis dit: profitons de cette image. Et ce qui m'est venu, c'est le dessin de Léonard de Vinci. Tout à coup, je me suis dit: mais nous, on voit toujours ça comme étant une croix, donc quatre points, et puis tout d'un coup, je me suis souvenu que ces points étaient en relation et que finalement, il ne s'agissait pas du tout d'un carré, ni même d'une croix, mais au contraire qu'il s'agissait d'un cercle et là, j'ai revu dans ce cercle le dessin de Léonard de Vinci. Donc, à l'intérieur d'un carré qui est aussi le centre d'un cercle, il y a un homme, cet homme qui est debout, c'est l'Homme de Vitruve et Vitruve est aussi le symbole du nombre d'or, c'est-à-dire de l'harmonie parfaite de ce qu'on a appelé l'analogie.

Ça semble ésotérique, mais je vais conduire et conclure mon discours avec cette image.

L'an dernier, Joseph Facal a pris la parole ici et il a fait un constat de la morosité qui existait au Québec et il s'est posé la question: comment allons-nous passer de 35% d'indépendantistes à un juteux 52, 55% d'indépendantistes capables de faire le pays d'une façon claire et il s'est aussi dit qu'il faut sortir de l'obsession référendaire, il faut avoir d'autres façons de faire si nous ne voulons pas ravoïr les mêmes résultats.

Depuis ce temps, il y a eu plusieurs événements. Je ne reviendrai pas sur les événements, mais on peut quand même mentionner qu'il y a eu la défaite du Bloc, qu'il y a eu l'arrivée de François Legault et qu'il y a eu les départs du caucus du Parti québécois. Pourtant, pendant les quatre années que j'ai été au Parti québécois, j'ai fait pas moins de 75 assemblées où j'étais invité à prendre la parole. À chaque fois, j'ai parlé avec le plus d'intelligence, avec le plus de

conviction, le plus d'énergie de l'indépendance. Mais partout, toujours, je parlais à des gens qui étaient des convertis, des indépendantistes qui sont partout à travers le Québec, ceux-là, ceux qui font partie des 35 %.

Pendant ce temps, dans ma circonscription, j'étais invité à des événements, des rassemblements citoyens pour manifester contre le gaz de schiste, des soirées extrêmement intéressantes, et même une journée de la francophonie et jamais, à aucun moment, je n'ai pu prendre la parole parce qu'on ne voulait pas qu'il y ait un discours partisan. C'est vous dire à quel point à mon sens, il y a un éloignement de la classe politique de la vie citoyenne et des préoccupations citoyennes. Pourtant, en même temps, il y avait l'organisation de ce mouvement pour s'opposer à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste. Pourtant, en même temps, il y a actuellement *Occupons Montréal*, en même temps, il y a une mobilisation énorme pour obtenir une enquête publique contre la collusion et la corruption. Il y a actuellement des documentaires, celui d'Hugo Latulippe, *République: Un abécédaire populaire*, celui de Richard Desjardins *Trou story*, il y a un documentaire sur Gérard Godin, il y a un documentaire sur la Romaine, *Au fil du courant*, il y a des livres qui sont publiés et il y a des mouvements qui naissent par dizaines. Autrement dit, il y a actuellement quelque chose qui fermente au Québec, il y a un désir évident de basculer vers une reprise par l'ensemble des citoyens du pouvoir politique. Les gens, paraît-il, ne veulent pas entendre parler tant que ça de souveraineté ou d'indépendance, ce sont des mots qui semblent leur faire peur, mais ce dont ils veulent entendre parler, c'est qui prend donc les décisions quant à leur destin économique, qui prend donc les décisions sur leur environnement, qui prend les décisions au niveau de l'agriculture, au niveau de la diversité des cultures, au niveau de la distribution de la richesse. Et à force de tra-

vailler, de réfléchir et de constater cela, je me suis rendu compte que ce dont il fallait parler maintenant pour être en phase avec la vie des citoyens, c'est qu'il fallait leur parler aussi de nos dépendances.

Il faut tout à coup qu'on se rende compte au Québec, et dans notre parole citoyenne et dans notre parole d'indépendantiste, que les gens sont soucieux de ceux et de ce dont ils dépendent, et cette dépendance, elle est de plus en plus à l'extérieur du Québec, à l'extérieur du Canada, et qu'elle est décidée à Washington, à Genève, un peu partout. Il y a un peu partout dans le monde des forums où nous n'avons pas voix, auxquels nous n'avons pas accès, qui prennent des décisions sur notre économie, sur les flux des capitaux, sur l'environnement, sur la mondialisation, sur l'anglicisation des cultures, sur les migrations des populations pour des causes naturelles, pour des causes de guerre. Nous sommes de plus en plus dépendants dans plusieurs de nos choix, dans plusieurs de nos décisions, de décisions qui se prennent ailleurs, hors de chez nous. Le fait d'être dépendants ne fait pas de nous des victimes, mais il n'empêche, nous sommes dépendants et je me suis dit: il faut commencer à parler de ces dépendances. Il m'apparaît que c'est une manière intéressante de parler de notre indépendance.

Nos avoirs

Je veux commencer en vous parlant de notre dépendance dans le cas des ressources naturelles et des ressources minières. On sait que le Québec, comme pays et comme plusieurs autres pays, réussit à l'échelle planétaire. On peut nommer des réussites chez les scientifiques, des réussites dans le milieu culturel, dans le milieu de l'ingénierie, dans l'éducation, dans tous les milieux il y a des réussites. Nous réussissons au Québec et nous réussissons à partir de ce

que nous sommes, à partir de notre faculté à être nous-mêmes culturellement, linguistiquement. Nous réussissons partout dans le monde. Nous sommes des résistants qui refusent de s'effacer, qui s'affirment. Il n'empêche que nous sommes de plus en plus dépendants d'un néolibéralisme qui est agressif, qui est prédateur et que nous n'échapperons pas au flux des capitaux. Actuellement les États-Unis et l'Union européenne sont dans de mauvaises situations budgétaires et financières et quand les États-Unis souffrent économiquement, nous en subissons les conséquences, nos exportations diminuent et notre économie en pâtit. L'Union européenne est traversée par des problèmes majeurs au point où plusieurs pays de l'Union européenne ont de la difficulté à rembourser leur dette et sont incapables de convaincre leur population qu'ils sont porteurs d'une solution à moyen terme pour leur propre économie et non pour la santé des gens qui vivent dans ce pays.

En même temps on voit des pays comme le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, qui émergent et qui sont de plus en plus vigoureux, et qui non seulement offrent des possibilités de délocaliser nos entreprises, mais qui sont en train de commencer à investir massivement dans les matières premières et dans les ressources naturelles d'autres pays, dont le nôtre. Quand on regarde le développement du Nord du Québec, quand on sait les richesses minières qu'il contient, on voit bien que ces richesses-là sont convoitées par le grand capital. Et notre réflexe semble bien être de nous déposséder pour nous développer. Il semble bien que malgré toute notre histoire, nous soyons en train de dire à ces grands capitaux : « mais venez, venez développer chez nous, nous sommes prêts à vous céder notre sous-sol, nos richesses, nous vous abandonnons ce développement. » Il semble bien qu'actuellement nous abandonnions aux grandes corporations notre

développement alors qu'elles ne se soucient absolument pas de notre destin collectif. En même temps, nous voyons que le Canada est en train de négocier avec l'Union européenne une entente dont nous ne connaissons rien, mais dont nous savons pertinemment qu'elle va toucher les marchés publics, c'est-à-dire l'eau, probablement Hydro-Québec, l'agriculture et la gestion de l'offre, la culture, les ressources minières et les ressources naturelles. Ce sont des objets de convoitise pour ces capitaux et cet accord contient des clauses troublantes sur les investissements, sur la libéralisation des investissements, sur le fait que bientôt nous serons confrontés à des clauses qui s'appellent le traitement national, qui s'appellent la libre circulation des capitaux, qui s'appellent la clause de la nation la plus favorisée, à des clauses qui éventuellement nous empêcheront d'appliquer nos politiques environnementales, nos politiques d'emploi. Et cela se passe parce que nous sommes actuellement agenouillés devant des investisseurs et la venue de capitaux financiers.

Pourtant, quand on se souvient de notre histoire économique, quand on se souvient de la nationalisation de l'électricité qui s'est faite à un moment où le capital d'investissements privés et publics était quasiment larvaire au Québec. Quand on se souvient que nous avons fait cela et que nous avons réussi, on se dit comment se fait-il que nous ayons encore ce vieux réflexe archaïque de penser que pour nous développer, nous devons nous déposséder. Comment se fait-il qu'après avoir créé des outils aussi puissants que la Caisse de dépôt, qu'après avoir créé le Fonds de solidarité, qu'en connaissant la richesse des fonds de retraite privés, donc un accès réel à un capital d'investissement privé, nous soyons encore en train d'abandonner la possession de notre avoir à des gens qui se soucient peu des investissements nécessaires pour avoir accès à ces ressources et qui ne se soucient absolument pas des conséquences de ces investissements

qui ne se soucient pas de l'environnement, qui ne se soucient pas de laisser une économie durable et donc ni de la deuxième ni de la troisième transformation.

Quand on regarde par exemple les déclarations de Lucien Bouchard qui nous dit que l'État devrait prendre une participation dans l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste alors que la décision même de la pertinence d'exploiter les gaz de schiste n'a pas encore été faite, on reste songeur. On reste songeur parce qu'il y a là un détournement. La mission de l'État et l'investissement et la propriété de l'État, l'actionnariat de l'État comme principe de base pour faire fructifier l'exploitation de nos matières premières, elle est avantageuse, il faut la souhaiter, mais ce que M. Bouchard nous dit semble être d'un autre ordre. Cet actionnariat de l'État, il est non seulement souhaitable, mais c'est une des seules manières que nous puissions avoir à l'égard de l'exploitation un comportement éthique, suivre un processus qui soit moral et qui soit bénéfique pour ce que nous sommes.

Vous connaissez probablement l'exemple de la Norvège. En Norvège, l'État contrôle la Statoil à hauteur de 66%. Par l'intermédiaire de cette société, l'État a donc des parts dans toutes les compagnies pétrolières. Non seulement l'État possède, mais les profits nets des pétrolières sont imposés à la hauteur de 78%. En plus, il y a des limitations à la production des gaz à effet de serre et en plus on ajoute une taxe sur la production de carbone, et quand vous ajoutez tout cela, c'est-à-dire le prix de vente, les profits liés à la vente du pétrole, les taxes et en plus les redevances, la Norvège a réussi à se constituer un fonds souverain de 600 milliards pour une population de 4,6 millions de Norvégiens. Ce fonds est réservé aux générations futures et les investissements du fonds sont régis par des règles éthiques extrêmement strictes. Ici, nous avons le savoir-faire, nous avons les capitaux

pour développer nos filières minérales et énergétiques. Il faut cesser de confier à d'autres la transformation de nos matières premières. Il faut s'assurer que nous allons mettre en œuvre nous-mêmes le développement durable par différents types d'économie. On peut imaginer qu'il y aurait bien d'autres modèles qui nous sont proches. On peut imaginer des modèles coopératifs et des modèles d'économie sociale. Ce n'est pas inimaginable de voir le développement des ressources naturelles et de matières premières par des outils que nous connaissons bien, que nous avons fabriqués, qui font partie de notre historique.

Il y a d'autres exemples qui sont clairs. Dans l'industrie du bois, au moment où il y a eu crise dans les industries des pâtes et papiers, on a constaté que les scieries et les usines de pâtes et papiers avaient un taux de chômage de 20%. Pourtant, les usines qui fabriquaient des meubles avaient réussi à avoir un taux de chômage de 10%. On voit que l'innovation, la recherche et l'investissement qu'on fait dans la connaissance, dans l'expertise, dans nos collèges et dans nos universités, sont un modèle rentable, utile, un véritable modèle de développement. En plus, quand on fait ce type de développement on s'occupe d'une manière dynamique et d'une manière durable tout le territoire et ça, c'est fondamental. Un pays n'est jamais plus fort que chacune de ses régions. Donc, c'est l'apologie de la prise en main de notre développement des ressources naturelles et des ressources minières avec des outils que nous avons créés et mis au monde.

Une des conditions aussi pour réussir, c'est évidemment, de sortir de notre dépendance au pétrole. Nous savons tous, le pétrole c'est environ entre 12 et 16 milliards, qui chaque année s'en vont. Or, nous avons ici la possibilité de pallier cet achat d'énergie fossile par notre capacité inouïe de déve-

lopper des énergies non fossiles. Vous les connaissez, il y a l'hydro-électricité évidemment, l'éolien, la géothermie, la biomasse, la biométhanisation et d'énormes réservoirs de vent. Nous avons absolument tout ce qu'il faut pour procéder dès maintenant à un retrait de notre dépendance au pétrole. Et, quand on a des projets, comme le fabuleux projet du monorail suspendu animé par des moteurs-roues qui relierait non seulement Montréal à Québec, mais toutes les régions du Québec, ce projet est fabuleux, c'est un projet à faire rêver n'importe qui. C'est ce type de projet qu'il faut mettre en œuvre avec un développement réel et un enrichissement réel de l'exploitation intelligente et cohérente de nos ressources humaines, minières et naturelles.

Nos valeurs

Disons que dans mon homme de Léonard de Vinci, le développement économique, on va mettre ça dans la main droite. Je veux vous parler aussi de la main gauche. Cette main représente pour moi les valeurs. Évidemment, les valeurs quand on en parle au Québec, on s'est rendu compte qu'on parle toujours de trois valeurs: la langue, l'égalité entre les femmes et les hommes et la séparation de l'État et de l'Église, la séparation de l'État, donc la laïcité de l'État. Mais, en même temps, il faut savoir qu'il y a d'autres valeurs, il y a d'autres valeurs dont nous vivons et dont nous vivons depuis longtemps.

Bon, pour le français, j'ai plusieurs amis qui vont reconnaître ce passage, mais dans le fond, il y a eu deux études que j'ai faites. La première s'appelle *Lesquisse du vrai visage du français au Québec*, *Le grand Montréal s'anglicise*, la deuxième s'appelle *L'application de la Charte de la langue française au collégial, un prolongement nécessaire*. Dans le fond, on peut dire qu'au Québec, le français se porte bien. Il y a une cer-

taine quiétude dans l'ensemble du Québec, les gens vivent en général majoritairement dans une langue commune, une langue officielle, leur langue d'usage, leur langue maternelle qui est le français. Il y a deux lieux où il y a des problèmes. Il y a dans la grande région métropolitaine de recensement, c'est-à-dire Montréal, l'île de Montréal, la couronne nord, la couronne sud et il y a la grande région métropolitaine d'Hull-Ottawa, c'est-à-dire essentiellement Gatineau. C'est là que les problèmes sont présents.

On sait qu'à Montréal, il y a 300 000 anglophones, 600 000 allophones, 900 000 francophones. Donc, un rapport de 3 personnes de langue maternelle française pour une personne de langue maternelle anglaise, un rapport de 3 pour 1. Quand on regarde la langue d'usage, ce rapport-là n'est plus de 3 pour 1, c'est un rapport de 2 pour 1. Les raisons sont les suivantes. On évalue à 200 000 les francophones qui ont migré de l'île vers les banlieues en 20 ans. On sait que chez les anglophones, le déficit entre ceux qui arrivent et ceux qui quittent le Québec est maintenant presque nul. Donc, les anglophones restent à Montréal et ne partent plus du Québec. On s'en réjouit et c'est très bien. Il y a 600 000 allophones dont un très grand nombre a glissé vers l'anglais, vers la langue anglaise, vers la culture anglaise. On a évalué que l'anglais à Montréal était 5 fois plus attirant que le français. On a identifié trois raisons pour lesquelles les allophones choisissent en grand nombre l'anglais. La première raison, c'est le logement, donc le lieu où ils s'établissent. Le quartier, l'environnement dans lequel ils vivent. La deuxième est le travail, le premier travail qui est souvent dans de petites entreprises, mais aussi dans des moyennes et dans des grandes entreprises et on sait que dans le milieu du travail, depuis un certain temps il n'y a pas autant de francisation. L'effort de francisation dans les grandes entreprises m'apparaît comme être difficilement comparable à

ce qu'il a déjà été. Dans les moyennes entreprises, c'est un peu le même scénario. Là où c'est moins organisé, et c'est très difficile de le savoir avec précision, c'est dans les petites entreprises de moins de 50 employés. Là, on n'a rien, on ne sait pas dans quelle langue les gens travaillent quand il y a entre 10 et 50 employés, on ne sait pas. Il n'y a pas d'étude de l'Office québécois de la langue française, il n'y a pas de document fiable, on néglige cela et ce sont les lieux où souvent les gens qui arrivent vont trouver leur premier emploi. Parfois ça se passe en français, des fois en anglais, des fois dans d'autres langues. Ce que l'on sait surtout, c'est que toutes ces petites entreprises sont dépourvues, même si la Charte s'applique partout, sont dépourvues de moyens pour servir d'outil de francisation pour les gens qui arrivent. Alors, les conséquences, c'est qu'en 2031, 43 % des Montréalais auront comme langue d'usage le français, 43 % seulement. Le résultat, on le voit. Montréal s'affiche de plus en plus en anglais. Montréal s'anglicise dans la représentation qu'elle a d'elle-même. Montréal qui a toujours été le cœur francophone du Québec, un cœur francophone qui a servi à l'ensemble du Québec est en train de s'affaiblir et dans la mesure où le cœur de Montréal s'affaiblit au niveau de la production des contenus et de la culture francophone, cela a des effets sur le reste du Québec.

Si Montréal est aspiré par le grand remous anglo-saxon, le reste du Québec va suivre.

Ajoutez à cela un nouveau phénomène que l'on ne connaissait pas qui est une contamination virale par des fragments anglophones qui affaiblissent notre immunité linguistique. Je vous donne des exemples. Savez-vous ce que ça veut dire LOL? Lots of laughs. Savez-vous ce que ça veut dire TGIF, c'est *Thank God it's Friday*, BTW, *by the way*, OMG, *Oh my God*.

Ce langage, c'est de la contamination virale, ça rentre dans nos intimités, dans nos salons, dans notre chambre, dans nos BlackBerry et dans nos iPods. Ça rentre partout, tout le temps, d'une manière constante. C'est un langage qui est de plus en plus utilisé. Si vous croyez que ça n'a pas d'effet, moi je vous garantis qu'une répétition constante de ces fragments va nous affaiblir et que notre système immunitaire a besoin d'un sérieux coup de *boostage* pour pouvoir résister à ce genre d'attaque. Alors, si nous ne renforçons pas notre immunité, la langue française risque de s'anémier et de disparaître et avec elle, la culture. Nous devrions nous en inquiéter beaucoup.

Shakespeare a dit: «Nous sommes faits de l'étoffe de nos rêves» et moi je dis, au Québec, nous sommes faits de l'étoffe de nos mots. Ce sont les mots qui ont nommé le pays. C'est le français qui a nommé les lacs, les rivières, les montagnes, les forêts, les villages et les familles. C'est le français qui est chanté, qui est célébré et qu'on écrit. Bien sûr, il a été mâtiné d'un peu d'anglais, d'un peu d'autres langues, mais fondamentalement, le monde n'existait pas au Québec avant d'être nommé et nous l'avons nommé par la langue française. C'est ce qu'il y a de plus précieux. La langue crée le monde, elle porte l'accent de notre identité, elle est garante de notre cohésion, d'une compréhension du sens partagé des mots que nous utilisons pour parler du monde qui nous entoure, de nos sentiments et de nos vies. Quelles sont les solutions? Vous les connaissez. Les solutions sont le renforcement de la loi 101, le renforcement de la loi 101 surtout dans ses aspects de la langue de travail, la langue de l'Administration, c'est l'application de la loi 101, dans les cégeps. C'est la francisation des services de garde en milieu allophone, c'est fondamental. C'est jeune qu'on apprend et qu'on pratique une langue.

C'est également la révision de la loi sur l'affichage, le renforcement de notre réseau national de télévision. C'est la fréquentation des productions culturelles de langue française et la tentative d'y attirer un bassin de plus en plus important de gens dont la culture est autre et qu'on réussit mal à attirer dans notre culture d'expression française. Et évidemment, c'est la réussite de l'immigration et de la francisation. Il y a le magnifique livre de Benoit Dubreuil et Guillaume Marois que vous connaissez, *Le remède imaginaire*, qui décrit cela admirablement. Dans le fond, il y a deux solutions : soit on réduit le nombre de gens qu'on accueille, mais on s'assure qu'on leur fournit de véritables services de francisation et d'intégration. Soit, il faut augmenter considérablement les ressources disponibles pour s'assurer de réussir complètement cette francisation et cette immigration. Si on n'agit pas d'une façon claire, d'une façon ferme, il est certain que nous allons perdre le combat. Nous sommes à prendre ou à laisser. Nous sommes à nous posséder et à nous déposséder et il n'en tient qu'à nous.

Je veux parler aussi d'une autre valeur, une valeur qui est compliquée et je vais essayer d'être clair. Je veux parler de la laïcité parce que souvent on a le sentiment d'une perte identitaire par rapport à la langue et souvent quand on a le sentiment de perdre au niveau de l'identité, on a tendance à accuser l'autre. C'est l'autre qui est responsable de notre perte identitaire, c'est à cause de l'autre si nous sommes fragilisés. Ce sentiment de perte, il est fort et quand on regarde la laïcité, c'est assez révélateur. À un moment donné dans notre histoire, nous avons décidé que nous allions séparer l'État de l'Église et en même temps, on a abandonné la pratique religieuse. En faisant cela, on a tourné le dos à tout un pan de notre identité collective. Les francophones en Amérique, les Québécois, étaient des catholiques et quand on a fait cette migration, un pas

démocratique avec lequel tout le monde était d'accord, on s'est trouvé à abandonner la religion, mais pas les valeurs portées par cette religion. On ne les a pas jetées en même temps qu'on jetait la pratique religieuse. Souvenez-vous, les institutions scolaires étaient de véritables incubateurs des valeurs, des valeurs explicites, ça servait à ce moment-là la citoyenneté, ça s'appelait le cours d'hygiène, le cours de bienséance. On pratiquait l'économie parce qu'il y avait des caisses populaires scolaires. Ça transportait un tas de valeurs extrêmement fortes, des valeurs de coopération et d'ouverture sur la communauté. Des valeurs de travail, d'économie, des valeurs intelligentes d'investissement dans ce que nous sommes. C'est avec ces valeurs qu'on a réussi énormément de choses au Québec. Avec ces valeurs, on a réussi à réduire la différence entre les riches et les pauvres d'une façon remarquable. On est probablement en Amérique l'endroit où il y a le moins de différence entre les riches et les pauvres. Avec ce modèle, nous avons réussi à avoir l'équité salariale, les services de garde pour les jeunes enfants. On a financé tout ça avec ces principes, avec cette pensée. Le fait d'avoir des services de garde a permis aux femmes d'avoir accès au marché du travail. D'un coup, on a réduit considérablement la pauvreté dans bien des milieux, dans bien des familles de l'ensemble du Québec. On est devenu tout à coup une société prospère. Tout cela a été lié à l'ensemble des valeurs qui étaient en quelque sorte sous-jacentes, qui soutenaient ou qui ont été soutenues ou qui faisaient partie du modèle chrétien. On a abandonné la pratique, mais on a quand même su maintenir ces valeurs et les concrétiser. Mais, en même temps, dans le discours, on a choisi de donner l'apparence que nous avons opté pour un pluralisme des valeurs. On s'est dit, ce pluralisme va indiquer que nous sommes des gens ouverts. Nous sommes ouverts aux autres, nous sommes capables de nous ouvrir, capables de tolérance et capables d'adaptation. En

soi, ce n'était pas un mauvais concept, mais, ce faisant, on n'a plus privilégié aucune valeur. Les valeurs portées par cet historique ont été mises en œuvre. Elles ont produit de bons résultats, mais, tranquillement, dans le discours, on a cessé de les véhiculer et on a laissé entrer une valeur forte, une valeur dominante qui est la consommation.

On a laissé tranquillement la notion de consommateur remplacer graduellement celle d'un citoyen conscient de sa communauté. On a provoqué un repliement sur chacun pour soi. On a provoqué un endettement majeur des familles qui fait que maintenant le premier souci c'est d'abord de se sortir de cette dette et qu'il est de plus en plus difficile de s'ouvrir aux autres et d'être ouvert aux communautés. Nous avons en quelque sorte négligé de remplacer les valeurs humanistes et chrétiennes par des valeurs humanistes laïques. Il faut redresser ce discours et l'endroit pour le faire, c'est inévitablement l'école. Il faut redessiner l'école. Je ne dis pas que cela s'applique partout, plein de gens y travaillent, mais il faut encourager le retour dans les écoles d'un humanisme laïque qui dise clairement quelles sont les valeurs qui nous ont fondés, quelles sont les valeurs qui se sont déployées et quelles sont les valeurs avec lesquelles nous allons continuer à marcher vers notre avenir. Il faut réinventer une école qui soit soucieuse d'une solidarité qui s'effrite et il faut redonner à cette solidarité-là une âme et il faut lui redonner des défenseurs. Ces défenseurs, ce seront les enfants, ce seront les jeunes.

Alors, voilà donc la main gauche avec des valeurs d'entraide, de coopération, d'équité intergénérationnelle, d'égalité, de répartition de la richesse, de justice sociale, d'accès à la santé, à la justice et à l'éducation. Toutes ces valeurs, il faut les nommer et les intégrer dans ce que nous souhaitons être un pays.

Nos institutions démocratiques

Parlons maintenant du socle, les deux pieds de cet homme de Vitruve de Léonard de Vinci. Ses deux pieds solidement ancrés dans le sol et dans l'imagerie, ce sol-là, ce sont les institutions démocratiques. C'est là-dessus que les citoyens doivent se tenir debout. Parlons d'abord des dérives du système démocratique. La première dérive, c'est le bipartisme, j'ai eu l'occasion d'en parler assez souvent. Le bipartisme crée ce qu'on voit constamment, c'est-à-dire une guerre incessante entre deux partis qui sont d'accord pour se faire la guerre parce qu'ils savent profondément que la règle de l'alternance va jouer et qu'après que l'un aura quitté le pouvoir, l'autre prendra sa place. Donc, l'opposition ne peut et ne fait que s'attaquer au pouvoir qui est en place en sachant que lorsqu'elle prendra le pouvoir, ceux qui sont au pouvoir feront la même chose lorsqu'ils seront dans l'opposition. C'est vraiment navrant comme comportement et c'est navrant quand vous y êtes jour après jour, période de questions après période de questions. Ça devient plus que navrant, ça devient fâcheusement lassant.

Évidemment, pour que cette guerre de groupes ait lieu, il faut qu'il y ait une ligne de parti solide, quel que soit notre parti. Il faut que nous ayons la même pensée, qu'on soit tous capables d'applaudir en même temps à l'attaque virulente qui n'aura aucune réponse. Voilà donc une dérive forte.

Parlons des chefs. Quand on devient chef d'un parti, on devient, si on est élu, chef de gouvernement, chef de l'État. On est chef de tout et quand on est chef de tout, les autres, les députés deviennent des numéros. Les ministres mêmes n'ont plus de pouvoirs. Le chef nomme les ministres quand il le veut, les dénomme, il nomme les sous-ministres et les autres députés, il s'en préoccupe peu. Il est le chef comme

sur une île entourée d'eau. Mais, tout à coup dans cette eau limpide au départ parce qu'il n'y a pas de contre-pouvoir – ce n'est pas vrai que l'opposition est un contre-pouvoir aux prérogatives du chef d'un parti – donc, il n'y a pas de contre-pouvoir et dans ces eaux libres, tout à coup, vous voyez apparaître de grands navires. De grands *destroyers* qui sont les grands groupes financiers, les grands groupes de compétence en ingénierie, en informatique, en pharmaceutique, les grands groupes syndicaux et les grands groupes mafieux. Vous voyez de plus en plus, autour de cette île, croiser des *destroyers* parce que cet homme isolé sur son île, cette femme isolée sur son île a besoin d'abord des *destroyers* pour mettre en œuvre ses consignes, pour gérer les grands ensembles, pour créer de l'emploi, pour mener à terme des investissements majeurs dans nos infrastructures. C'est ça la dérive dans laquelle nous amènent le bipartisme et les chefs. Et ces grands *destroyers*, inutile de vous le dire, leur but est de faire main basse sur l'État, sur les coffres de l'État. Et c'est logique, ils sont faits pour ça. Finalement, on est déterminé par notre naissance, ils sont nés pour s'emparer de notre bien.

La troisième dérive est celle des trois pouvoirs que sont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, et que ces pouvoirs ne sont plus étanches. C'est évident qu'entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, il y a actuellement des liens incestueux, fréquents, constants, qui font l'objet même de toutes nos revendications pour un grand nettoyage. Ce qu'on a vu apparaître avec cette étrange commission d'enquête. On a vu tout à coup que la cloison ou le mur entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif était aussi un lieu friable. Il y a donc un effritement au niveau des grands pouvoirs qui sont constitutifs de l'État, qui sont les bases mêmes sur lesquelles le pouvoir citoyen repose.

Alors, les réformes, vous pouvez les imaginer. Il faut rétablir de toute urgence un mur étanche entre les différents pouvoirs et ça m'apparaît être la première réforme probablement la plus complexe, la plus délicate, néanmoins la plus essentielle. L'autre réforme qui m'apparaît aussi fondamentale, c'est évidemment la réforme du mode de scrutin. Il faut s'assurer que le nombre de sièges attribués aux partis correspond proportionnellement au nombre de votes qu'ils ont reçus. Ça apparaît simple, mais si on arrivait à changer cela, si on arrivait à instaurer une représentation proportionnelle, et je sais qu'il y a des débats sans fin là-dessus et ce serait intéressant que nous les ayons. Je suis convaincu que nous réussirions à changer la dynamique complète de l'Assemblée nationale. Plutôt que d'avoir un affrontement continu, nous aurions tôt ou tard des coopérations entre des groupes dont la coopération serait nécessaire. Je ne pense pas que ce soit une panacée. Ce n'est pas parce que des pays ont des systèmes proportionnels qu'il y a plus de gens qui vont voter, mais il n'empêche qu'au Québec, ça m'apparaît drôlement urgent.

Bon, les autres mesures. Est-ce qu'il faut avoir des élections à date fixe? Oui, je pense que c'est assez simple. Est-ce qu'il faut élire un premier ministre ou est-ce qu'il faut élire un Président au suffrage universel? Je crois que la discussion doit être ouverte. Est-ce qu'on doit avoir un référendum d'initiative populaire qui soit uniquement réservé à notre changement constitutionnel ou est-ce que le mandat d'initiative populaire devrait s'appliquer à plusieurs autres questions? Moi je pense que toutes ces réformes-là doivent être discutées. Ce qui est clair, c'est qu'il y a la nécessité que l'on fasse une consultation populaire sur ces institutions démocratiques et sur le type de réformes qu'on doit mettre en œuvre. Il faut qu'on ait un mandat clair pour ce faire.

Les pouvoirs

Mais dans le fond, on a les pieds dans la même bottine actuellement, c'est ça qui est particulier pour ce personnage de Léonard de Vinci, on se pile sur les pieds. Vitruve, s'il sortait de sa boîte, s'enfermerait et se casserait la gueule tout simplement parce que les deux pieds sont vraiment en pleine confusion. Donc, après qu'on ait parlé de la main droite, de la main gauche, des pieds, il faut parler un petit peu de la tête. Ce sera assez bref parce que finalement, la tête n'est pas dans les nuages, mais la tête est dans les pouvoirs.

Quels sont les vrais pouvoirs que nous avons ? Et, ma foi, quand on se met à faire la liste, elle n'est pas exhaustive, mais quand même. On a les pleins pouvoirs en éducation, en santé. On a les pleins pouvoirs dans les terres et forêts, on a les pleins pouvoirs sur les municipalités, on a les pleins pouvoirs sur la célébration du mariage, mais pas sur le mariage et sur le divorce, sur la célébration seulement. On a les pleins pouvoirs sur le droit civil, on a les pleins pouvoirs, ma foi, sur la Constitution, on peut se faire une constitution, et d'ailleurs quand on parlait des institutions, quand on parle de faire une consultation populaire, il est bien évident que cette consultation populaire va nous donner les bases de ce qui sera contenu dans une constitution. C'est clair.

Quand on lit la Constitution des États-Unis, la Constitution de la France, ce qui est d'abord écrit dans ces constitutions, c'est comment l'État fonctionne. Donc, cette consultation populaire, nous allons pouvoir immédiatement l'utiliser.

Donc, on contrôle très peu. On contrôle une partie de nos politiques linguistiques, une partie des politiques de l'emploi, une partie de la justice, on l'a vu, pas la justice

criminelle, une partie de l'immigration – la réunion des familles, ça ne nous appartient pas. Nous contrôlons une partie de la culture, une partie des télécommunications, une partie de la fiscalité. Il n'y a pas de déclaration de revenus unique qui nous appartienne. Nous contrôlons une partie de notre territoire. Il y a une partie de notre territoire qui ne nous appartient pas. Nous n'avons aucune représentation internationale sauf le strapontin de l'UNESCO, c'est un strapontin qui s'est refermé. Nous n'avons aucun contrôle de nos frontières dont on apprend et on découvre qu'elles sont floues. Nous n'avons aucun contrôle sur l'armée, sur la monnaie, etc.

Bref, au niveau des pouvoirs, je comprends que l'on en parle en dernier parce que la tête est relativement vide. Il faudrait bien que cette tête-là se remplisse de l'ensemble de ces pouvoirs et là encore, je crois que nous avons besoin d'avoir une consultation populaire. Cette consultation populaire, ces simples questions que nous allons poser sur les pouvoirs dont nous avons besoin pour nous accomplir comme peuple, sont aussi le contenu de ce qu'il faudrait écrire dans une constitution d'un pays normal. Après avoir consulté les gens sur les institutions, les avoir consultés sur les pouvoirs, après avoir écrit ensemble, collectivement, d'une façon ouverte et démocratique ce que nous mettrions dans une constitution, dans un texte fondateur, quels seront les gestes à poser ? J'ai des préférences sur les gestes qui sont à poser, mais je sais que plusieurs ici, ailleurs, ont différentes opinions et dès que l'on commence à discuter de ces moyens, on tombe souvent dans des discussions stériles. Je pense qu'il est plus intéressant de laisser cette question ouverte et d'en débattre.

Conclusion

Nous savons qu'il y a environ entre 35 et 42 % d'indépendantistes. Nous savons que 40 % de la population est insatisfaite du gouvernement fédéral, mais n'est pas indépendantiste, ce qui veut dire qu'il reste un 18 à 20 % de gens qui sont en faveur du statu quo. Donc, dans les chiffres, nous les indépendantistes, on est deux fois plus nombreux que ceux qui souhaitent le statu quo. Il y a eu deux seules occasions où il y a eu une jonction entre les indépendantistes et les autonomistes : lors du vote de Charlottetown en 1992 et lors du référendum de 1995. Actuellement, l'état réel, c'est vraiment cette image. Nous sommes actuellement, nous, et quand je dis nous ça veut dire l'ensemble des citoyens comme sous tension. Nous avons des gens qui s'occupent des valeurs, et on pourrait les nommer, les gens qui défendent la langue, les gens qui s'occupent d'immigration, qui s'occupent de l'inégalité entre les hommes et les femmes, les gens qui s'occupent de toutes les valeurs dont j'ai parlé. Il y a des gens qui s'occupent du développement économique du Québec, qui veulent le faire entrer dans le XXI^e siècle. Des gens qui s'occupent de l'écologie, de l'environnement, qui s'occupent des ressources minières, des ressources naturelles, il y a des gens et des partis qui se préoccupent de nos institutions démocratiques et surtout il y a des partis politiques qui se préoccupent du pouvoir. Et nous sommes au centre, les citoyens, le pouvoir citoyen, il est au centre, il est sous tension. Et l'important actuellement me semble être de ramener l'ensemble de ces gens qui travaillent, qui oeuvrent vers le citoyen lui-même, de le ramener vers un citoyen qui marche sur deux jambes, la première étant la démocratie et l'autre, l'indépendance. Il faut ramener toutes ces forces vers le cœur de cette personne, de ce citoyen. Il faut que le cœur

se remette à battre et dans la mesure où nous réussirons à ce que le cœur se remette à battre, alors on peut imaginer que les jambes seront capables de faire le premier pas, de s'appuyer sur la démocratie, de faire le pas vers l'indépendance du pays.

Tantôt quelqu'un parlait de sens, et c'est vraiment de cela qu'il est question. Il faut que ce Vitruve, cet homme dans son cercle d'énergie redonne un sens à sa vie personnelle et collective. Il faut que nous ayons à cœur de gérer avec rigueur nos richesses, il faut occuper notre territoire, il faut retrouver le sens de la beauté de ce qui est juste, de ce qui est honnête, il faut retrouver le sens et la beauté des gestes que nous posons à chérir notre patrie, notre langue, notre culture, notre humanité. Chérir les gestes que nous posons à nous posséder.

Merci!

POÈMES

Les poètes se sont tus
Pour la même raison que les oiseaux
L'air pour eux est devenu irrespirable

Pour les oiseaux
La rue et le ciel gris sale des villes
Pour le poète
La suie qui recouvre le cœur des hommes

Mouche à feu
Les gens d'ici ont si peur de la lumière
Qu'ils placent sur leur nez des verres fumés
De peur que dehors, ils soient éblouis par l'éclat
d'une mouche à feu

La harangue

Seul au vent froid de l'indifférence, sur une scène dénudée, j'en appelle aux miens, mais devant moi, il n'y a qu'une mer de dos. Je m'acharne :

Ce pays dont vous n'avez pas voulu est riche d'histoire, de réalisations, de courage, d'abnégation de tous les habitants qui l'ont habité et aimé.

Ce pays que vous rejetez, fut la proie, le rêve, la convoitise de tant d'individus.

Les côtes de ce pays que vous refusez de vous approprier étaient si poissonneuses que les Basques, Ibères, Normands, Bretons, Scandinaves aux pois roux, répétaient aux bonnes saisons, les pêches miraculeuses depuis un millénaire avant que d'autres décident par laisser-faire et cupidité de laisser mourir la mer ventruée de belles morues.

Ce pays que vous dédaignez a : sol et sous-sol, rivières et réserves d'eau si riches, qu'en de lointaines capitales, de sombres conspirateurs trament sa perte, compères de politiciens sans principes, ni échines, ni panaches, ni idéal, ni fanions, ni foi nationale.

Ce pays que vous laissez à d'autres en ne l'enrichissant pas de beaux enfants se meurt de votre indifférence et de votre tiédeur.

Ce pays que vous abandonnez devient celui des autres car tout se paie et d'autres sont prêts à y mettre le prix.

Ce pays sera souvenir de lointains descendants à la fin des prochains cent ans.

Se diront-ils peut-être en langue étrangère : « *Mais pourquoi les anciens ne l'ont-ils pas retenu ce pays de Cogne auquel j'ai souvent rêvé ?* »

Mai, le coq chante, c'est un Chanteclerc, il est Gaulois !

Quel cauchemar, je respire, j'en tremble encore !

(octobre 1998)

Printemps

Le torrent rageur brise son linceul de glace,

Se gonfle, mugit et dévale

En bondissant de rocs en rives

Vers la plaine déjà tiédie par le soleil de mai

Du sol à peine délivré de son engelure

Monte une sève aux veines des arbres

Irrésistiblement avec force vers les cimes tout près du ciel

D'un peuple torturé par sa survivance depuis deux siècles

S'exhalent enfin les premiers cris de liberté

Et l'annonce d'une ère de dignité

Enfin la vie après la survie

Enfin l'honneur suite à la honte

Enfin l'indépendance après la servitude

Non, on n'arrête pas la vie,

Non on n'arrête pas le printemps!

(printemps 1976)

Il y eut un temps de rêve

Suivi de moments gris

C'était hier, autrefois et jadis.

Le soleil d'aujourd'hui

Fait battre mon sang comme fleur de Lys,

Au mât de mon cœur,

Au grand vent des îles, si jolies.

Le temps qui passe n'a jamais pu me faire oublier, les partisans, patriotes, tous fidèles jusqu'à l'Échouerie de la nef portant rêve de pays.

Malgré les vents contraires, la marée monte et un jour viendra où de nouveau, la nef sera à flot pour creuser sillage tout blanc en naviguant vers la Souveraineté, vers la Lumière et la Liberté!

(juin 2002)

Brumes du grand large

Estompe contours des côtes de sable ocre.

Rendent flous êtres et visages

Adoucissent courbes des barques aux formes de vagues.

Au pays d'arbres rabougris

L'Acadie, le Pays du Québec

Chantonnent en mémoire d'hier et de d'antan.

Aux îles, dans l'archipel

Les anses et les ports

Sous la mouillure d'été

Attendent le soleil pour se couvrir d'or

Dix journées qui ont fait le Québec



3^e CONFÉRENCE:

Le 4 août 1701. « La grande paix de Montréal : les Français et les Amérindiens concluent une alliance décisive »

Date: Le 11 janvier 2012 à 19h30

Lieu: À l'auditorium de la Grande Bibliothèque (BANQ)
475, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal
(Métro Berri-UQAM)

Conférencier: Denis Delâge, sociologue

Animation: Sébastien Ricard, acteur et membre
du groupe Loco Locass



4^e CONFÉRENCE

Le 10 février 1763. « Le traité de Paris: La France peut être heureuse sans Québec »

Date: Le 23 février 2012 à 19h30

Lieu: À l'auditorium de la Grande Bibliothèque BANQ
475, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal
(Métro Berri-UQAM)

Conférencier: Denis Vaugois, historien émérite

Animation: Sébastien Ricard, acteur et membre
du groupe Loco Locass

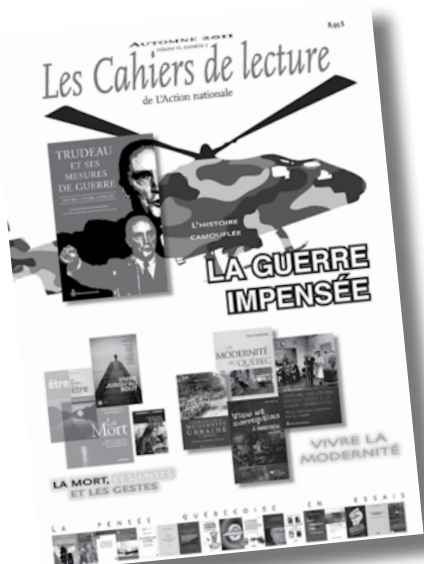
RSVP en ligne à www.banq.qc.ca dans la section « Activités – Billetterie »



Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans
taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

La pensée québécoise en essais

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

Depuis 2007, les *Cahiers* ont publié près de 400 recensions d'essais québécois. Les anciens numéros sont toujours disponibles.

Lire

Lire les essais

PAUL-ÉMILE ROY ET PIERRE VADEBONCŒUR
L'écrivain et son lecteur.
Correspondance (1984-1997) 112

JACQUES HENRIPIN
Ma tribu. Un portrait sans
totem ni tabou 115

PASCAL CYR
Waterloo: origines et enjeux 123

Livres reçus 129

PAUL-ÉMILE ROY ET PIERRE VADEBONCŒUR

L'écrivain et son lecteur. Correspondance (1984-1997), Leméac, 2011, 446 pages

L'échange épistolaire s'amorce avec Paul-Émile Roy à titre de lecteur de l'écrivain Pierre Vadeboncœur, mais elle évolue lentement vers un respect et une admiration mutuels entre les deux penseurs. Plus, chacun deviendra le révélateur de l'autre. Le premier, un enseignant exemplaire, sait lire et faire connaître avec délectation (cf. son *Pierre Vadeboncœur, un homme attentif*) un artiste de l'écriture exploratoire.

Longtemps inspirée par celle de Charles Péguy, l'écriture de Vadeboncœur est une méthode d'affinement spiralé axée sur un inconnu inépuisable à prospecter. Il convient de lire dans cet esprit cette abondante correspondance (446 pages). Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur quelques points que nous considérons comme des perches tendues aux Québécois voulant approfondir la réflexion collective.

Paul-Émile Roy est un lecteur-découvreur si efficace qu'il réussit à modifier la conviction intime de son correspondant: celui-ci estimait que moins de dix pour cent de ses propres essais méritaient d'être retenus par la postérité. Trop humble, Vadeboncœur récuse longtemps la valeur de son vibrant et enthousiasmant essai intitulé *Indépendances* (1970). Il y

décrit avec sympathie le mouvement de la révolution culturelle de la fin des années 1960 et du début de la décennie suivante, mais en formulant plusieurs bémols — qui s'avèreront prophétiques. Aussi, on comprend que son rejet de cet essai phare l'ait mené à produire une autre œuvre clef, *Les deux royaumes* (1978), qui instaure un retrait (lequel s'avèrera toutefois limité) du monde de l'action, pour entrer dans les domaines plus contemplatifs de l'amour et de l'art.

Personnellement, nous percevons trois périodes dans le parcours de Vadeboncœur : celle où la primauté était accordée à la cause indépendantiste et la suivante où la spiritualité devint plus importante ont été précédées par sa lutte contre le nationalisme clérical, à l'époque de sa participation à *Cité libre* (qui contribua à l'avènement de la Révolution tranquille). Notons qu'il s'est aussi distancé des écrits de cette première période ; toutefois, on y constatera (avec surprise ?) que plusieurs des travers importants qu'il dénonçait dans l'ancienne élite se retrouvent encore au sein de l'élite souverainiste ou intellectuelle (cf. *Une tradition d'emportement : écrits [1945-1965]*, choix de textes par Yvan Lamonde et Jonathan Livernois). Il importait alors de liquider le passé devenu sclérosé, mais Vadeboncœur comprit dans sa dernière période qu'il fallait opérer la démarche inverse : récupérer la tradition pour se libérer. Puisque l'on ne bâtit rien sur le néant — qui n'est d'ailleurs qu'une illusion.

Tout au long de la correspondance, une dynamique ontologique s'exerce entre Vadeboncœur l'agnostique et Roy le croyant. Un paradoxe mutuel favorise un riche dialogue entre les deux hommes : tout agnostique qu'il soit, Vadeboncœur n'en demeure pas moins un mystique de la vie ; tout croyant qu'il soit, Roy s'est détaché de l'Église institutionnelle. Voici l'exemple le plus frappant : alors que Roy avoue qu'il est difficile pour un moderne de parler de « Dieu » (plus tard

d'ailleurs, il exprimera le danger de transformer Dieu en idole si on en parle trop), Vadeboncœur réplique en citant l'expérience de conversion au christianisme de Paul Claudel, Maurice Clavel et André Frossard. On «objectera» que les expériences fulgurantes existentielles sont rapportées au sein de diverses traditions spirituelles; encore, sont-elles bien interprétées par ceux qui les vivent?

On imagine Vadeboncœur posant la question suivante: «Pourquoi y a-t-il de la joie, de l'enchantement et de la grâce malgré le malheur?» À laquelle Roy répond: «Il suffit de consentir à l'Être ou l'être, qui conduit à la transfiguration».

Certes, on sera dérouté par ce qui semble une émulation de pessimisme entre les deux penseurs. Lucidité, critique impitoyable de la question nationale du Québec et de la situation civilisationnelle de l'Occident? Sans doute. Il importe de ne pas perdre de vue que le lecteur entre dans l'intimité des deux hommes. Et, d'une part, Roy ne manifeste-t-il pas une juste et saine colère? D'autre part, Vadeboncœur ne rassure-t-il pas ceux qui se découragent dans son entourage militant? Surtout, il fait de la résistance un devoir que nous dirions *sacré* (dans le sens étymologique d'«exister, être réel»). Finalement, malgré l'effondrement de la société, que Vadeboncœur qualifie d'«implosion», tous deux sont au diapason quant au projet — exprimé modestement, mais avec détermination —, de planter des semences spirituelles ayant le potentiel de féconder l'avenir de l'humanité.

Pour contrer l'inculture ambiante, Vadeboncœur incite à élever un «rempart», en précisant que «si l'on convoque la culture à la défense de la culture, la force et la solidité de cette défense deviennent énormes». Il envisageait cette résistance s'étalant sur plusieurs siècles. Assurément, la lutte pour la lucidité et la liberté est perpétuelle. Mais n'as-

sistons-nous pas en ce moment même à de soudaines prises de conscience collective que Vadeboncoeur lui-même aurait saluées avec encouragement?

Le mirage produit par la société postmoderne bêtement consumériste et culturellement déracinée, n'est-il pas condamné à se dissiper? Cette société, n'est-elle pas en adoration inconsciente avec son propre néant qui la fait gesticuler inutilement? Ne serait-il pas stratégique de diligenter cet évanouissement en préparant *avec résolution* l'avènement d'une nouvelle âme collective à partir de la tradition infiniment renaissante de notre pensée et de notre créativité humanistes, animées par une pulsion d'affranchissement? Le triomphe apparent des corrompus et des cupides qui ont phagocyté la sphère politique, les fédérasites au Québec ou les oligarques à l'échelle du monde, ne sera-t-il pas éphémère— parce que l'illusion entretenue par ces primates privés d'existence authentique est par définition sans assiette, ni clef de voûte?

Un deuxième volume de la correspondance des deux penseurs est annoncé : nous avons hâte de continuer la conversation intérieure avec Paul-Émile Roy et Pierre Vadeboncoeur, qui sont et demeureront spirituellement vivants.

Marc Laroche

JACQUES HENRIPIN

Ma tribu. Un portrait sans totem ni tabou, Liber, 2011, 162 pages

Jacques Henripin, pionnier de la démographie québécoise et sage de ses longues expériences à étudier quantitativement la population, est à l'heure des bilans. Dans son dernier livre, *Ma tribu. Un portrait sans totem ni tabou*, le professeur émérite et fondateur du département de démographie de l'Université de Montréal entreprend de livrer aux lecteurs

une description analytique et critique de divers aspects caractérisant sa tribu, c'est-à-dire son peuple. Structuré d'une vingtaine de courts chapitres abordant chacun un thème précis, allant de la démographie à la culture en passant par le syndicalisme et l'écologisme, Henripin ne souhaite pas, dans cette œuvre, livrer un pamphlet de complaisance : c'est pour cette raison qu'il s'étale plus longuement sur les reproches que sur les mérites.

Quelle est sa tribu ? Henripin n'a rien à faire de l'ambivalent concept de nation québécoise dont la seule particularité requise pour en être membre serait de vivre sur le territoire géographique que constitue la province. Cette idée, selon lui, n'a pas de sens selon la définition de ce qu'est une nation. Elle n'est qu'une forme « d'inclusivité bien-pensante ». En effet, en quoi les principaux éléments permettant de caractériser, par exemple, les nations autochtones pourraient-ils se retrouver dans une nation québécoise ? Sa tribu, c'est donc le groupe d'humains avec lequel il partage le plus d'affinité, soit les Canadiens français, descendants des 10 000 colons français établis en Nouvelle-France entre 1608 et 1760, c'est-à-dire le groupe auquel appartiennent ses ancêtres depuis 8 ou 9 générations. Cette tribu a des traits communs facilement identifiables : une langue commune, une religion jadis influente, une histoire partagée. Concrètement, le Canada compte 7,6 millions d'individus d'origine ethnique française. De ce nombre, 700 000 assimilés n'ont plus le français comme langue maternelle. L'essentiel de la tribu se trouve sur le territoire du Québec (5,9 millions). Pour cette raison, les analyses d'Henripin sont généralement centrées sur cette province. C'est après tout la seule entité territoriale gouvernée par sa tribu.

L'auteur expose en premier lieu l'histoire démographique de sa tribu, car celle-ci est largement tributaire d'une partie

des tracas actuels du peuple Canadiens français. Selon lui, le facteur déterminant menant à l'actuelle écrasante domination anglaise n'est pas la bataille des plaines d'Abraham, mais bien la faible intensité du flux de colons français dans les colonies d'Amérique du Nord. En effet, le rythme de colonisation n'était, au cours de l'existant de la Nouvelle-France, que de 56 nouveaux arrivants par année comparés à environ 1000 pour les colonies britanniques. Une telle disproportion a eu une conséquence irrévocable. En peu de temps, la composition linguistique des siècles à venir de l'Amérique du Nord fut tracée.

Cette introduction aux mouvements démographiques passés laisse alors la place au futur envisagé. Henripin, fort de ses connaissances en démographie, dresse un portrait bref et complet de ce qui s'en vient : disparition des Canadiens français hors Québec, probable diminution de leur importance au Québec en général et à Montréal en particulier. Or, malgré ce constat troublant, Henripin réussit tout de même à être optimiste et à imaginer que le français n'est pas menacé. Il en vient même étonnamment à ridiculiser ceux qui le prétendent. Une argumentation plutôt démagogique est ici utilisée. Il oppose ce scénario à celui d'une disparition complète du français. Évidemment, le lecteur peu attentif va trouver le futur probable plus encourageant que ce scénario catastrophique. Néanmoins, les chiffres qu'il cite lui-même ne laissent nullement supposer un avenir glorieux. Le professeur émérite, pour convaincre de la perpétuation du français au Québec, rapporte que les immigrants adoptent beaucoup plus qu'auparavant cette langue, à hauteur de 75 %, et que cela aura comme conséquence de stabiliser à long terme la proportion de francophones au Québec à un pourcentage similaire dans le futur. D'abord, cette affirmation repose sur une hypothèse fragile, soit celle que le pouvoir d'attraction du français demeurera le même malgré la diminution de

la proportion de francophones. Ensuite, même si elle se concrétise, une réalité découlant des précédents constats a été omise: le très fort déclin de la proportion de francophones au Canada et en Amérique du Nord.

Le démographe à la retraite ressent tout de même quelques inquiétudes à l'égard de la langue. Celles-ci se situent au niveau de la qualité. Il reproche essentiellement deux choses au parler canadien-français, soit un manque de vocabulaire et une mauvaise maîtrise des mots de liaison, mais il est également critique envers l'accent de sa tribu. À ce sujet, il y va d'une explication très peu scientifique, mais assez amusante: la paresse des Canadiens français, puisque cet accent demanderait moins d'effort des muscles du visage. Il serait intéressant d'avoir l'avis d'un linguiste sur la question.

L'avenir des Canadiens français sera aussi caractérisé par son vieillissement démographique. Henripin jette un regard lucide sur les conséquences de ce phénomène: augmentation des coûts en soins de santé, rareté des aidants naturels, coûts des pensions publiques, etc. Conscient du fatalisme de la situation, l'auteur propose des solutions fort intéressantes pour atténuer les conséquences, par exemple, hausser les taux d'activité, principalement chez les personnes plus âgées, miser sur un système de retraite basé sur la capitalisation ou encore, encourager une hausse de la fécondité. Pour cette dernière proposition, il suggère divers moyens pour y parvenir: soutenir financièrement les familles, améliorer l'organisation sociale pour favoriser la conciliation travail-famille et, le plus dur pour certains peuples, changer les mentalités de manière à ce que les hommes participent plus à la vie familiale.

Outre le vieillissement de la population, la faible fécondité des Canadiens français engendrera aussi une probable

diminution du nombre de travailleurs. Cette conséquence préoccupe beaucoup les politiciens, mais Henripin ne s'en fait pas pour autant, puisque cette diminution sera lente et la société n'aura pas de mal à s'adapter. Il suffirait, selon lui, de simplement mieux orienter les élèves lors de leur cheminement scolaire. À cet égard, il rapporte qu'un quart des élèves se destinant à l'université échoue en cours de route. C'est autant de potentiels travailleurs gaspillés qui auraient dû suivre un cours de métier. Lorsque ces élèves s'orientent vers l'université pour finalement ne pas obtenir de diplôme, la perte pour la société est double : d'une part, les coûts pour leur éducation se révèlent sans retour et, d'autre part, le temps perdu à l'université est autant d'années qui ne seront pas effectuées sur le marché du travail.

L'immigration est souvent vue comme une solution aux conséquences engendrées par le vieillissement de la population. À cet égard, Henripin ne tombe pas dans le panneau et pose un regard clairvoyant sur son impact réel : il ne s'agit pas d'un remède efficace, tant aux plans démographique qu'économique. Il dénonce ainsi le discours officiel selon lequel l'immigration enrichit économiquement la société d'accueil, alors que cette démonstration n'a jamais été faite empiriquement. Néanmoins, l'auteur reconnaît que l'immigration puisse constituer un enrichissement culturel, mais il pose deux conditions strictes pour que cet impact puisse être positif : il y a une quantité d'immigrants à ne pas dépasser pour maintenir la cohésion sociale et les personnes issues de culture non chrétienne ou non occidentale ne doivent pas bousculer les habitudes de vie, les rituels, les fêtes et les manifestations des citoyens fondateurs, c'est-à-dire les Canadiens français. Rappelant la crise des accommodements (dé)raisonnables, il dénonce la mollesse généralisée et le manque de vigueur des Canadiens, tant anglais que français, quand il s'agit de s'incliner devant certaines cou-

tumes des immigrés. Il profite alors de l'occasion pour lancer une brique bien méritée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qu'il rebaptise «tribunal de l'autoflagellation» en voie d'être «titulaire du Prix Nobel de la bigoterie multiculturelle, interculturelle et pluriculturelle». Henripin propose de remplacer la devise canadienne «A mari usque ad mare» par «surtout, ne déplaire à personne».

L'auteur ne se préoccupe pas seulement du vieillissement de sa tribu. Pris dans une considération globale, ce phénomène cause une forte diminution du poids des pays occidentaux à l'échelle planétaire. Or, rapporte-t-il, ces pays sont également ceux qui ont inventé la liberté de penser, de croyance, d'expression, d'association et ce sont également à peu près les seuls à les respecter. La perte de poids, voire la disparition, de ces sociétés pourrait avoir de graves conséquences sur le respect de ces libertés, puisque de moins en moins d'hommes seront libres et en mesure de les défendre.

Une large part du livre est également consacrée au nationalisme et à l'idée d'indépendance du Québec. Henripin aborde ce sujet avec un raisonnement plutôt difficile à suivre, voire carrément illogique. S'il ne s'oppose pas au patriotisme, qu'il définit comme étant «l'amour de la patrie, de la communauté politique à laquelle on appartient», il dénonce sévèrement le nationalisme, qui, selon sa définition, serait une «conception organisée, réfléchie, élaborée, d'abord de la société à laquelle on appartient, mais également des autres sociétés, dont certaines perçues comme des adversaires». S'inspirant de certains spécialistes du fascisme européen du début du XX^e siècle, il décrit ainsi la notion comme étant une idéologie plutôt dogmatique et guerrière menant à une «valorisation de son groupe et [à] la dévalorisation plus ou moins poussée des autres». Sans

vraiment expliquer le lien entre cette définition du concept et le mouvement nationaliste et souverainiste du Québec, il mêle ensuite la manie des Québécois à accuser le fédéral pour tous les problèmes. S'ensuit une critique acerbe du mouvement souverainiste, du journal *Le Devoir* et du Bloc québécois en particulier, notamment parce qu'il serait inutile puisque figurant nécessairement dans l'opposition et prétend que le NPD serait beaucoup plus influent. Au moment d'écrire son livre, le Bloc avait encore 47 députés. Henripin a donc dû être heureux de constater que sa tribu a suivi son conseil inconsciemment en rejetant massivement ce parti lors des élections du 2 mai 2011 au profit du NPD. Cela dit, il devra forcément admettre que le NPD ne sera pas beaucoup plus utile, puisque le parti constitue maintenant l'opposition d'un gouvernement majoritaire. En fait, en tant que démographe, Henripin devrait reconnaître que le peu d'influence des députés élus par les Québécois n'est pas dû au parti qu'ils représentent, mais plutôt au poids démographique du Québec qui ne lui vaut qu'un nombre restreint et nécessairement minoritaire de députés à la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, il est très difficile de voir le lien entre la définition guerrière et haineuse qu'il donne du nationalisme et le très multiculturaliste et inclusif Bloc québécois ou le mouvement souverainiste québécois en général.

Outre par rejet du nationalisme, Henripin s'oppose également à la souveraineté pour des raisons qui se veulent plus rationnelles: une possible dégradation de notre bien-être économique et la piètre qualité de la gestion des affaires publiques au Québec. À cet égard, il évoque que la province, qui est la seule à être dirigée par les Canadiens français, est également la plus endettée, la plus touchée par le chômage, la plus pauvre et la moins scolarisée. Cet argument aurait pu être plus convaincant s'il s'avérait véridique, mais tel n'est pas le cas. S'il est exact que la dette est plus importante au

Québec, la province se classe cependant au 4^e rang sur les 10 provinces pour son taux de chômage¹, au 7^e rang au chapitre du PIB par habitant² et la proportion de la population n'ayant qu'au mieux un diplôme d'études secondaires y est inférieure³. Qui plus est, advenant un hypothétique Canada dans lequel le Québec serait la province la plus prospère et la mieux gérée, on peut deviner que son argument serait que son indépendance est inutile, puisqu'elle est si bien au Canada. C'est d'ailleurs ce raisonnement qu'il utilise sur la question linguistique : nul besoin de l'indépendance, puisque le français a pu se préserver.

Henripin, en écrivant ce livre, n'avait pas la prétention de livrer un ouvrage pédagogique. Il offre en revanche un regard critique personnel et honnête avec une touche d'humour qui rend la lecture plus divertissante. Dans le style provocateur qui lui est propre, l'auteur parsème ses chapitres de plusieurs *ronchonneries* caricaturales et bien assumées, notamment à l'égard des jeunes et de leur manque de respect. Cependant, ces égarements font perdre le sérieux des propositions qui pourraient être très intéressantes, particulièrement au niveau des enjeux démographiques et économiques.

Le lecteur vigilant remarquera aussi quelques incohérences dans ses opinions. Par exemple, il reproche sévèrement et à plusieurs reprises aux Canadiens français leur mollesse et leur manque de fermeté à l'égard des revendications déraisonnables de certaines communautés culturelles et religieuses. Or, lorsqu'il s'agit des revendications de la minorité anglophone ou anglophile visant à contourner les règlements faisant du français la langue officielle du

1 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, mai 2011.

2 Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux, estimations 2009*.

3 Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*.

Québec, il semble prêt à accepter à peu près toutes les concessions. Pire encore, il ridiculise ceux qui s'y opposent. Peut-être s'agit-il d'un vieux réflexe typique de sa génération, celui de se sentir redevable aux maîtres anglais et de ne pas vouloir leur déplaire. En est-il conscient? Après tout, il parle ouvertement du complexe d'infériorité caractérisant la tribu canadienne-française dont, en définitive, il fait partie.

Guillaume Marois
Démographe

PASCAL CYR

Waterloo : origines et enjeux, L'Harmattan, 2011, 439 pages

Il n'est pas dans les habitudes de la maison de publier des recensions de livres portant sur l'histoire de France d'après 1760. *Waterloo : origines et enjeux* de l'historien québécois Pascal Cyr mérite une exception à la règle. Dans ce livre tiré de sa thèse de doctorat, l'auteur nous offre non seulement une excellente analyse d'une des batailles les plus importantes de l'histoire, mais, en puisant abondamment dans les archives, il nous dresse en plus un portrait des facteurs politiques, administratifs, juridiques, financiers, logistiques et militaires entourant la bataille de Waterloo. Et cela est d'une pertinence incontestable puisque sa thèse est justement que ce sont tous ces facteurs, et non pas seulement la situation militaire, qui ont mené au désastre de Waterloo.

Le premier chapitre qui porte sur le Congrès de Vienne nous apprend que les puissances coalisées condamnent Napoléon peu après son retour de l'île d'Elbe. Car si Louis XVIII représente la France conciliante, qui accepte d'être ramenée à ses anciennes limites, l'Empereur représente la politique des

Limites naturelles et l'expansionnisme qui en découle. Dans ce contexte, même si Napoléon accepte les conditions du Traité de Paris signé par le précédent gouvernement, une guerre dont l'issue est incertaine devient inévitable pratiquement dès le premier des Cent jours. C'est une des raisons qui explique pourquoi l'administration collabore si peu avec le nouveau régime. Les préfets ne font pas de zèle, notamment pour la lever des soldats. Les maires, souvent royalistes, n'aident pas davantage. Certains prônent même la désobéissance, voire le soulèvement. Car il y a effectivement des tentatives de rébellions, avec le duc de Bourbons dans l'Ouest, la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, le gouvernement de Vitrolles à Toulouse et le duc d'Angoulême dans le Midi. Bien qu'il n'y ait là rien de très menaçant sur le plan militaire, c'est tout de même plus de 10 000 hommes qui sont soustraits de l'*Armée du Nord* pour mater les rébellions. En plus des royalistes hostiles, il y a les bourgeois libéraux opportunistes. Ces derniers profitent de la position de faiblesse du régime pour lui imposer une constitution libérale. L'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* prévoit donc un partage des pouvoirs entre l'Empereur, une Chambre des représentants et une Chambre des pairs. Rapidement, la Chambre des représentants marque son indépendance en élisant un opposant à Napoléon au poste de président de l'assemblée. Dès lors il n'y a plus de doute, malgré l'appui de l'armée et du petit peuple, l'Empereur a besoin d'une victoire militaire pour consolider son pouvoir.

Mais comme l'explique longuement et avec une profusion de détails Pascal Cyr, Napoléon n'a pas suffisamment d'argent, d'armes, de soldats, de chevaux et même d'habillements, ne serait-ce que pour assurer l'approvisionnement des forteresses. Une stratégie défensive est pratiquement impossible. Par conséquent, Napoléon choisit l'offensive. Ses troupes étant quantitativement inférieures, mais quali-

tativement supérieures, surtout par rapport aux Prussiens, tout est alors possible et l'issue se jouera sur des questions tactiques. La moindre action d'un quelconque haut gradé peut devenir déterminante. Dans ce contexte, la défection/trahison de Bourmont et les retards qu'elle cause ne sont pas banals. Malgré cela Napoléon doit foncer, notamment parce qu'une victoire rapide faciliterait l'obtention de l'accord de la Chambre des représentants en vue d'un emprunt dont l'État a besoin très bientôt.

Ce sera d'abord la bataille de Ligny, que Napoléon remporte contre les Prussiens qui comptent sur leurs alliés anglais qui n'arrivent jamais. Par contre, la bataille des Quatre-Bras est perdue par les Français à cause des retards de la veille, de leurs problèmes de communications et des nombreux renforts anglais. C'est donc 1 à 1 après la journée de batailles du 16 juin 1815. Cela illustre que rien n'est joué pour la bataille du 18 juin à Waterloo; bataille que l'auteur, qui a sans doute une formation militaire, nous décrit avec talent, à un rythme soutenu et sans négliger de détails.

Même s'il aurait souhaité lancer l'attaque plus tôt, Napoléon ne le fait que vers 11 h 15, en raison des pluies de la nuit qui ont rendu le champ de bataille difficile à y manœuvrer pour l'artillerie. Une fois l'attaque lancée par une manœuvre offensive sur position centrale, elle connaît un certain succès. Les Français gagnent du terrain, même si certains, dont Jérôme le frère cadet de l'Empereur, ne suivent pas les ordres à la lettre ce qui cause de lourdes pertes. Cependant, une erreur beaucoup plus grave est celle qui amène les troupes du maréchal Grouchy à aller livrer une bataille peu utile à Wavre plutôt que de se rendre à Waterloo. Ici, malgré la controverse historiographique, l'auteur blâme Napoléon, en raison de ses ordres contradictoires et confus, plutôt que Grouchy. Par contre, au sujet de l'échec de l'attaque de

Drouet d'Erlon, causée entre autres par un mauvais choix tactique, il disculpe l'Empereur qui, généralement, laisse une entière liberté à ses généraux sur le plan tactique. Cela dit, concernant une autre décision cruciale, celle d'envoyer la cavalerie de Ney contre les positions anglaises, l'auteur fait porter la responsabilité autant sur Napoléon que sur Ney; quoique l'échec de cette attaque comme telle soit plutôt attribué à ce dernier qui aurait oublié une division et une brigade, soit 6000 hommes qui, arrivant trop tard, ne peuvent faire la différence. À ce moment, Napoléon pourrait se retirer. Mais, selon la thèse de l'auteur, notamment en raison des effets qu'aurait une défaite sur les Chambres, les financiers et le peuple, il choisit de rester. Il lance alors la Vieille Garde dans la bataille en laissant courir le bruit que Grouchy va arriver d'un instant à l'autre. Lorsque la Vieille Garde voit les milliers de cadavres de cavaliers et de chevaux qui jonchent le champ de bataille, et surtout, les renforts ennemis qui arrivent là où elle attendait Grouchy, c'est la débânde. Wellington et ses subordonnés, dont Colborne, en profitent pour faire un maximum de victimes chez les Français. Ces derniers résistent néanmoins avec courage, comme en témoigne une des nombreuses perles citées par l'auteur; celle de la description du dénouement de la bataille par le général Pelet:

[...] dans un moment où j'étais le plus embarrassé, le plus pressé et en même temps le plus dénudé, il m'arrive un peloton de grenadiers envoyé par je ne sais qui et dont je fus le plus content. Je l'arrêtai pour rallier quelques chasseurs, puis je le fis charger à la baïonnette sans livrer un seul coup de fusil; ils allèrent comme des murs, ils me renversèrent tout. Je me maintiens au milieu de cette grêle d'obus, du feu qui commençait à s'allumer dans diverses maisons, d'une fusillade terrible et continuelle; ils nous environnaient d'une multitude de tirailleurs. N'importe, je tenais comme un démon, je ne pouvais plus réunir mes hommes, mais ils étaient nichés, et faisaient sur l'ennemi

un feu meurtrier qui le contenait: ils l'auraient arrêté sans le nombre qui nous accablait.

« Sans le nombre qui nous accablait », car avec l'arrivée des renforts ennemis et l'absence de Grouchy tout est perdu. Comme le raconte l'auteur :

La plaine étant recouverte de fuyards, ceux-ci représentent une proie facile pour la cavalerie prussienne qui fait un massacre parmi eux. Ney, qui a eu son cinquième cheval tué sous lui [...] prend la tête de la brigade du général Brue et leur crie : « Venez voir comment meurt un maréchal de France. » Mais celle-ci est submergée par la vague des fuyards et seule la Garde [...] se replie en bon ordre.

Suite à cette défaite, même s'il croit possible de poursuivre la guerre, Napoléon abdique à la demande des Chambres.

L'auteur profite d'ailleurs de la fin de sa conclusion pour soutenir qu'une des suites de Waterloo, et plus généralement des Cent jours, est le progrès du parlementarisme français. Bien que cela soit loin d'être inintéressant, le lecteur aurait sans doute souhaité un plus vaste portrait des conséquences de cette bataille. En quoi rend-elle possibles ou inéluctables les nombreuses guerres européennes des 130 années qui suivent ? Quels seront les effets de la bataille de Waterloo sur les empires français et anglais ? Autant de questions qui n'avaient peut-être pas leur place dans la thèse, mais qui auraient pu être évoquées dans le livre. C'est sans doute là le seul reproche important que l'on peut faire à l'auteur ; de ne pas avoir suffisamment retravaillé le livre de manière à lui conférer une plus value par rapport à la thèse. Surtout qu'en plus d'une conclusion plus vaste, une introduction plus complète, comprenant un retour sur l'ensemble de la carrière de Napoléon, aurait rendu l'ouvrage encore plus pertinent pour les non-experts. Et comme ce retour aurait prouvé que le succès politique de Napoléon a presque tou-

jours dépendu de ces victoires militaires, il aurait renforcé la thèse soutenue par l'auteur concernant les causes de la défaite de Waterloo. Cela dit, ce dernier fait plusieurs retours en arrière dans le cadre des différents chapitres, et à chaque fois cela est réussi et pertinent.

Réussi et pertinent, ces deux mots valent aussi pour l'ensemble du livre. Le ton est juste, la recherche approfondie, les idées structurées et enchaînées d'une manière logique et agréable, au point où il ne manque rarement ne serait-ce qu'une seule transition. Et surtout, la thèse du caractère multifactoriel de la défaite de Waterloo est très convaincante (ce qui, soit dit en passant, offre l'avantage de dégonfler le mythe d'un Wellington dont le génie militaire aurait expliqué la victoire). Le livre a aussi le mérite de faire ressortir une des grandes leçons de Waterloo: même le plus grand des chefs à la plus grande des batailles ne peut gagner si ses troupes et ceux qui devraient les supporter sont minés par des divisions, des trahisons, des défections, un manque d'unité nationale et des visées opportunistes de classes voire d'individus. Surtout que même le plus grand chef n'est pas infailible...

Ce n'est donc pas à l'auteur que vont nos plus grands reproches, mais à l'éditeur, aux libraires et aux chroniqueurs littéraires qui, du moins au Québec, n'accordent pas à *Waterloo: origines et enjeux* l'attention qu'il mérite, préférant trop souvent des œuvres d'intellectuels français. Ce qui est d'autant plus déplorable que ce livre démontre justement que certains auteurs québécois n'ont rien à envier aux meilleurs auteurs français, et ce même lorsqu'ils traitent d'une page de l'histoire de France d'après 1760.

Guillaume Rousseau

JEAN-FRANÇOIS SIMARD, ET MAXIME ALLARD

Échos d'une mutation sociale. Anthologie des textes du père Georges-Henri Lévesque, précurseur de la Révolution tranquille, PUL, Collection Prisme, 2011, 538 pages

ROMÉO BOUCHARD

La reconquête du Québec. Esdras Minville et le modèle gaspésien, Écosociété, 2011, 224 pages

HACHIMI SANNI YAYA ET MOHAMED BEHNASSI (DIR.)

Changement climatique, crise énergétique et insécurité alimentaire, PUL, 2011, 358 pages

LYSE LANGLOIS

Le professionnalisme et l'éthique au travail, PUL, 2011, 250 pages

MARC-URBAIN PROULX

Territoires et développement. La richesse du Québec, PUQ, 2011, 470 pages

MARC VALLIÈRES

Côte-de-Beaupré et île d'Orléans, PUL, Collection Les régions du Québec... histoire en Bref, 2011, 192 pages

ALAIN BOUCHER

La petite histoire du cidre au Québec suivi de La fabrication du cidre à la maison, Éditions Trois-Pistoles, 2011, 253 pages

PIERRE GRAVELINE

La liberté du Québec, Fides, 2011, 129 pages

KARINE PRÉMONT (DIR.)

La politique étrangère des grandes puissances. L'impossible convergence des intérêts, PUL, Collection Politique étrangère et sécurité, 2011, 438 pages

ANDREAS MOTSCH ET GRÉGOIRE HOLTZ (DIR.)

Éditer la Nouvelle-France, PUL, Collection L'Archive littéraire au Québec, 2011, 262 pages

ALAIN-G. GAGNON

L'âge des incertitudes, PUL, 2011, 210 pages

BERNARD VACHON

La passion du rural. Tome 1, Éditions Trois-Pistoles, 2011, 600 pages

ROLAND FINIFTER ET GÉRARD VERNA

L'entreprise africaine. Essai sur la mal gouvernance, PUL, 2011, 242 pages

ANTOINE OUELLETTE

Musique autiste. Vivre et composer avec le syndrome d'Asperger, Tryptique, 2011, 160 pages

AURELIO AYALA ET FRANÇOISE LE JEUNE

Les rébellions canadiennes de 1837 et 1838 vues de Paris, PUL, Collection Cultures québécoises, 2011, 218 pages

GILLES MARSOLAIS

Cinéma québécois. De l'artisanat à l'industrie, Tryptique, 2011, 311 pages

OLGA HAZAN ET JEAN-JACQUES LAVOIE

Prophète Muhammad: entre le mot et image, Fides, 2011, 186 pages

NORMAND BAILLARGEON

Je ne suis pas une PME. Plaidoyer pour une université publique, Les Éditions Poètes de brousse, Collection Essai libre, 2011, 89 pages

RENÉ HARDY ET NORMAND SÉGUIN

Forêt et société en Mauricie, Septentrion, 2011, 344 pages

RAYMOND HUDON ET CHRISTIAN POIRIER

La politique, jeux et enjeux. Action en société, action publique, pratiques démocratiques, PUL, Collection Sociologie contemporaine, 2011, 462 pages

MARIE-FRANCE BAZZO ET JEAN BARBE

De quoi le Québec a-t-il besoin ? Leméac, 2011, 177 pages

JOHN SAUL

Louis-Hippolyte LaFontaine et Robert Baldwin, Boréal, 2011, 240 pages

MAGGIS SIGGINS

Marie-Anne, l'histoire extraordinaire de la grand-mère de Louis Riel, Septentrion, 2011, 288 pages

J S BENOIT CADIEUX

Journal de guerre, VLB, 2011, 248 pages

ERNST BLOCH ET LUCIEN PELLETIER

Études critiques sur Rickert et le problème de la théorie moderne de la connaissance, PUL, 2011, 465 pages

PHILIPPE FOURNIER

La Nouvelle-France au fil des Édits, Septentrion, 2011, 610 pages

A. J. B. JOHNSTON

1758 : La finale. Promesses, splendeur et désolation de la dernière décennie de Louisbourg, PUL, 2011, 454 pages

MARIE-AIMÉE CLICHE

Fous, ivres ou méchants ? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965, Boréal, 2011, 280 pages

DJEMILA BENHABIB

Les soldats d'allah à l'assaut de l'occident, VLB, 2011, 304 pages

J. F. MARC DESJARDINS

Le sutra de la Mahamayuri : rituel et politique dans la Chine des Tang (618-907), PUL, 2011, 289 pages

CAROLINE BEAUCHAMP

Pour un Québec laïque, PUL, 2011, 149 pages

NINA BRIÈRE

La douceur du roi. Le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes 1648-1661, PUL, Collection Autour de l'événement, 2011, 172 pages

ALAIN DENEAULT

Faire l'économie de la haine. Douze essais pour une pensée critique, Écosociété, 2011, 120 pages

ÉRIC BÉDARD

Recours aux sources. Essais sur notre rapport au passé, Boréal, 2011, 280 pages

JEAN-PHILIPPE WARREN

L'Art vivant. Autour de Paul-Émile Borduas, Boréal, 2011, 224 pages

PHILIPPE VINCENT FOISY ET JULIEN MCEVOY

Le scandale du gaz de schiste, VLB, 2011, 128 pages

MARIE-CLAUDE TREMBLAY

Loco Locass. Une esthétique engagée et engageante, Tryptique, 2011, 96 pages

CLAUDE GÉLINAS

Indiens, Eurocanadiens au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Septentrion, 2011, 220 pages

MARCEL J. RHEAULT

La rivalité universitaire Québec-Montréal. Revisitée 150 ans plus tard, Septentrion, 2011, 282 pages

JACQUES KEABLE

Sylvia Daoust. La première sculpteure au Québec, Fides, 2011, 248 pages

JEAN LALIBERTÉ

Réinventer la démocratie, Septentrion, 2011, 218 pages

LOUISE BOUCHARD ET MARTIN DESMEULES

Minorités de langue officielle du Canada. Égales devant la santé?, PUQ, Collection Problèmes sociaux et interventions sociales, 2011, 118 pages

JEAN-CLAUDE CASTEX

La ballade des pendues. La tragique histoire de trois Québécoises pendues pour crime, PUQ, 2011, 108 pages

MICHÈLE VILLEGAS-KERLINGER

Sur les traces de nos ancêtres. Chroniques de l'Amérique du Nord francophone, PUQ, 2011, 208 pages

LOUISE MAILLOUX

La laïcité ça s'impose! Éditions du Renouveau québécois, 2011, 166 pages

PIERRE DUBUC

Le Québec et la nouvelle donne internationale, Éditions du Renouveau québécois, 2011, 152 pages

ARLETTE PILOTE (DIR.)

Plaidoyer pour l'enseignement d'une littérature nationale. La littérature québécoise, Fides, 2011, 69 pages

RENÉ MARCEL SAUVÉ

Défense territoriale pour la nation et l'État du Québec, Éditions du Québécois, 2011, 120 pages

MONIQUE MELOCHE

Profession : travailleuse sociale. Quarante-cinq ans de service social hospitalier 1950-1995, Liber, 2011, 248 pages

DOMINIC DESROCHES ET DANIEL INNERARITY

Penser le temps politique. Entretiens philosophiques à contretemps avec Daniel Innerarity, PUL, 2011, 256 pages

FRANÇOISE DAVID

De colère et d'espoir. Carnet, Écosociété, 2011, 216 pages

JOCELYN LACHANCE

L'adolescence hypermoderne. Le nouveau rapport au temps desjeunes, PUL, 2011, 148 pages

DIANE BRASSARD ET MARC-URBAIN PROULX

Un juste prix pour l'énergie du Québec ?, PUQ, 2011, 204 pages

VINCENT BILLARD

iPhilosophie. Comment la marque à la pomme investit nos existences, PUL, Collection Quand la philosophie fait pop!, 2011, 230 pages

PIERRE VADEBONCŒUR ET RÉJEAN BEAUDOIN

Petite comédie humaine, Del Busso Éditeur, 2011, 192 pages

PIERRE NEPVEU

Gaston Miron. La vie d'un homme, Boréal, 2011, 840 pages

SANDRA BREUX ET LAURENCE BHERER

Les élections municipales au Québec: enjeux et perspectives, PUL, Collection Études urbaines, 2011, 362 pages

GILLES SÉNÉCAL (DIR.)

L'espace-temps métropolitain. Forme et représentations de la région de Montréal, PUL, Collection Études urbaines, 2011, 346 pages

JIM STANFORD

Petit cours d'autodéfense en économie. L'abc du capitalisme, LUX, 2011, 496 pages



Martine Ouellet

Députée de Vachon

Tél.: 450 676-5086

www.martineouellet.org



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

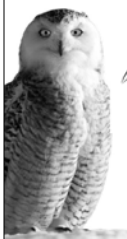
Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

Pierre Allard CA

Comptable agréé
Chartered accountant
8175, boul. Saint-Laurent, 3^e étage
Montréal (Québec) H2P 2M1
T. 514 385-6601, F. 514 385-6177
allard.pierre@videotron.ca

ALLARD CA INC.



sm Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie

www.ssjbmauricie.qc.ca
819-375-4881 - 1-800-821-4881

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca



GUY BERTRAND AVOCATS

M^e Guy Bertrand

250, Grande Allée Ouest, bureau 801
Québec (Québec) G1R 2H4
Téléphone : 418-683-8585 Télécopieur : 418-614-1458
Courriel : gbertrand@guybertrandavocats.com
Site internet : www.guybertrandavocats.com



Liberté pour ma nation

Quoi de plus important,
Pour soi-même et pour son peuple,
Que la liberté?

Ainsi, pourquoi chaque québécois
Ne se poserait-il pas, au moins une fois dans sa vie,
La question suivante:

La nation québécoise est-elle libre?

Une nation minoritaire, au sein d'un pays,
Peut-elle prétendre à la liberté,
Lorsqu'il lui est interdit par la Constitution
De la nation majoritaire :
D'adopter toutes ses lois,
De percevoir tous ses impôts,
De signer ses traités,
D'être présente dans les instances internationales, et
De participer aux jeux olympiques, sous les couleurs de son drapeau ?

Non, le Québec, au sein du Canada, n'est pas libre,

Voilà pourquoi il est condamné
À faire du surplace
Et à tourner en rond.

Ma nation a soif de liberté et d'indépendance.

Québec, ce 24 juin 2011

Me Guy Bertrand

Prévenez le coût!

DATE D'ÉCHÉANCE: 01-09-2011



Monsieur Rosaire Morin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal QC H2X 1X3

Votre date d'échéance est indiquée
sur votre feuillet d'adressage

Nouveau

Paiement direct

Nos avis de renouvellement contiennent dorénavant le numéro SPC 6178 de la Ligue d'action nationale qui vous permet – quand il est jumelé à votre numéro d'abonné – de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet chez Desjardins et dans les autres institutions participantes.

Autres modes de paiement

Rappelons que vous pouvez également payer votre abonnement

- *par la poste (chèque et cartes de crédit*)* ;
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- *par téléphone (cartes de crédit*)* ;
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- *par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Autorisation de prélèvement annuel

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

Chaque abonné est important pour nous.

* VISA et MASTERCARD acceptées

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'Action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même après 90 ans d'existence, de notre mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s: Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Thérèse Baron	Clément Martel
François Beaudoin	Jacques-C. Martin
Gaston Beaudry †	Yvon Martineau
Dominique Bédard †	Roger Masson
Yvan Bédard	Daniel Miroux
Henri Blanc	Louis Morache
David Boardman	Rosaire Morin †
Antoinette Brassard	Reginald O'Donnell
Henri Brun	Arthur Prévost †
Jean-Charles Claveau	Ghislaine Raymond-Roy
Roch Cloutier	René Richard †
Robert Comeau	Jacques Rivest
Robert Côté	Jean-Denis Robillard
Louis-J. Coulombe	Ivan Roy
Gérard Deguire	Paul-Émile Roy
Bob Dufour	Claudette Thériault
Yves Duhaimé	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	André Watier
Yvon Groulx	

Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Pierre Graveline

SiouFan Houang

Henri Laberge

Josée Lacourse

Anne-Michele Meggs

Danic Parenteau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Michel Sarra-Bournet

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon †, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean-Marc Léger †, Georges Meyers, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2012

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ <i>(69,58 \$ + taxes)</i>	140 \$ <i>(121,77 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ <i>(39,14 \$ + taxes)</i>	80 \$ <i>(69,58 \$ + taxes)</i>
Institution	140 \$ <i>(121,77 \$ + taxes)</i>	235 \$ <i>(204,39 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Nouveauté! Abonnement PDF	55 \$ <i>47,84 \$ + taxes</i>	95 \$ <i>82,63 \$ + taxes</i>
	TVQ 1012563392 TQ0002	TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113